

Bilan 2021



Table des matières

Avant propos.....	5
I – L’appui aux territoires en matière économique et sociale.....	6
I.1. – Vision d’ensemble du programme de soutien aux services essentiels	6
I.1.1. – La conduite des projets en situation de pandémie : bilan de l’année d’exécution	6
I.1.2. - Un programme 2021 axé sur le soutien à de nouveaux modèles de développement local, durable et solidaire.....	7
I.1.3. – Une dynamique partenariale et budgétaire consolidée.....	8
I.2. – Des projets de territoires centrés sur les services essentiels	8
I.2.1. – Mise en œuvre avancée et/ou finalisation de plusieurs projets « Santé » au Rwanda et au Burundi	8
I.2.2. – Finalisation de 5 projets pluriannuels sur la santé et la planification familiales, conduits en Afrique de l’Ouest et à Madagascar, en faveur de villes et associations nationales de collectivités territoriales	10
I.2.3. – Finalisation de projets dans le domaine de l’accès à l’eau potable et à l’assainissement en Côte d’Ivoire et en Mauritanie, de l’accès à l’énergie durable au Cameroun, de l’amélioration des finances locales au Bénin	13
I.2.4. – Finalisation du projet d’infrastructures scolaires durables au Burkina Faso	15
I.2.5. – Finalisation des études pour la structuration de la filière des boues de vidanges dans 7 villes d’Afrique et d’Asie.....	15
I.2.6. - Finalisation et mise en œuvre avancée de projets dans le domaine de l’assainissement, liquide comme solide	18
I.2.7. - Mise en œuvre avancée de projets culturels	22
I.2.8. - Finalisation de deux projets pilotes dans le domaine de la préparation aux situations d’urgence	24
I.2.9. Missions et appuis aux villes dans la conception et maturation de projets	25
I.3. – Des projets de territoires qui animent le réseau	26
I.3.1. - Animation par la capitalisation des expériences dans le domaine de la santé et de la salubrité en ville	26

I.3.2. - Nouveaux projets d'appui aux territoires en matière économique et sociale votés en 2021	29
1.3.3- Projets terminés en 2021	30
II – L'AIMF et les Universités, un partenariat renforcé	31
II.1. – L'appui à la réflexion au service de l'action	31
II.2. – La ville, espace d'études	32
II.2.1. - Partenariat entre l'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie	32
II.2.2. - Partenariat entre l'AIMF et Sciences Po	33
II.2.3. - Partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)	34
II.3. – L'École Nationale d'Administration Publique au Québec (ENAP), l'Unité permanente Anticorruption du Québec (UPAC) et la Norme ISO 370001	35
II.3.1. - L'ENAP et l'UPAC	35
II.3.2. - La norme ISO 37001	35
II.4. – Mise en œuvre du site « Urbanisme en Francophonie »	36
III – Une vie institutionnelle soutenue	38
III.1. – Les décisions des Bureaux de Bordeaux et de Kigali et les colloques associés	38
III.1.1. - Décisions du Bureau de Bordeaux et élargissement de la Commission permanente	38
III.1.2. - 41^{ème} Congrès tenu à Kigali du 19 au 21 juillet 2021	41
III.1.3. - Colloque international sur la planification familiale et l'égalité femmes/hommes	47
III.2. – Les Commissions permanentes et les séminaires régionaux	57
III.2.1. - L'activité des Commissions permanentes	57
III.2.2. - L'organisation d'ateliers thématiques	74
III.3 – Plateforme des autorités des pays des Grands Lacs (PALPGL)	76
IV – L'action en faveur du numérique	78
IV.1. - Mobiliser le réseau. La conférence internationale de Namur	79
IV.2. - Études sur les plateformes numériques	85
IV.2.1. - Les plateformes numériques : des secteurs de la mobilité et de l'hébergement en Tunisie 85	
IV.2.2. - Les plateformes numériques : des secteurs de la mobilité et de l'hébergement au Maroc 87	
IV.3. - Analyse des communautés d'innovation au Cameroun	95
IV.3.1. - Cameroun : plateforme et solutions numériques de la mobilité et de l'hébergement	97
IV.3.2. - Les Centres multimédias créés au Cameroun par l'AIMF	100

Avant propos

Face aux crises sanitaire, sécuritaire et climatique qui perdurent, l'AIMF a affirmé durant l'année 2021 sa capacité de résilience. Le soutien de ses membres et des équipes techniques a joué, dans ce contexte, un rôle essentiel. Les élus locaux et nationaux ont été présents lors de nos manifestations de Namur, de Kigali, de Bordeaux. Les experts fonctionnels territoriaux ont maintenu la dynamique de la coopération décentralisée.

Ce bilan, qui donne une réalité à l'utilité de notre institution, a eu pour conséquence concrète la reconduction, sans difficultés, des contrats de partenariats financiers avec Paris, avec la France, avec la Wallonie, avec l'Union européenne, avec le Québec et le Canada.

Nous avons convaincu par le caractère pragmatique de nos partenariats, par notre capacité à mobiliser les élus locaux, les élus nationaux, les représentants des États et de la société civile.

Avec les dizaines de projets de terrain que nous gérons chaque année, nous nous trouvons dans une position unique pour comprendre les attentes, les défis et les opportunités relatifs au développement durable des territoires dans leur diversité géographique et humaine.

Nos racines profondes dans le tissu social, économique et politique nous permettent de contribuer à mettre en place des services publics efficaces pour les citoyens.

Nous développons une démarche patiente pour favoriser l'inclusion sociale, pour bâtir des espaces de confiance et de cohésion sociale. Surtout, nous recherchons les voies et moyens pour apporter une réponse adaptée aux défis les plus urgents qui caractérisent notre monde. Qu'il s'agisse de paix, de développement durable, d'inégalités, de jeunesse, de migration ou de numérique. Ce sont-là les fondements de la diplomatie des territoires qui vient en appui à celle des États, notamment pour la diplomatie climatique.

La rencontre d'Abidjan sur le climat est un exemple de notre engagement, de notre volonté de placer le Maire au centre des luttes pour le changement.

Mais, cette fierté de faire et d'être, ne nous a jamais fait oublier l'importance, la force du multilatéralisme et nos bailleurs sont là pour l'illustrer. Ils actent nos engagements, notre volonté de faire, notre transparence.

I – L'appui aux territoires en matière économique et sociale

Depuis 2014, l'AIMF est intervenue en soutien aux projets de coopération décentralisée des villes membres, notamment françaises, avec le financement de près de 40 projets.

Les collectivités concernées par ces actions sont les villes de Paris, Bordeaux, Marseille, Issy-Les-Moulineaux, Chinon, Saint-Etienne, la ville et la métropole de Nice, Toulouse métropole, Nantes métropoles, le Grand Lyon, les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. S'ajoutent les Agences de l'eau Rhin Meuse, Adour-Garonne, Seine Normandie et deux syndicats de collectivités tels que le SIAAP et le Syctom. A ces collectivités françaises, s'ajoutent les villes de Namur, Liège, Luxembourg, Lausanne, Genève, Montréal, La Nouvelle Orléans et, bien sûr, les 40 villes bénéficiaires de ce programme !

Les projets soutenus sont pluriannuels et multi partenariaux. Ils concernent pour 65 % d'entre eux, soit 24 projets, des solutions apportées à l'alimentation en eau, à l'assainissement liquide et au traitement des déchets. Les autres projets au nombre de 14 développent des activités liées à l'aménagement urbain, le développement économique et, surtout, la santé.

A l'investissement en fonds propres de l'AIMF qui, sur ces projets, s'élève à plus de 6,1 millions d'euros, se sont associés les autres acteurs de la coopération décentralisée en apportant une contribution de 9,4 millions d'euros.

Ces engagements et leur gestion ont permis à l'AIMF et aux villes francophones de lever des fonds additionnels auprès du secteur public et privé. Ceux-ci représentent un investissement supplémentaire de près de 7 millions d'euros. À cet égard, les subventions acquises auprès des villes de Luxembourg, de Genève, de Lausanne et le soutien institutionnel de la Wallonie ont donné une très forte ouverture à l'action de l'AIMF. Depuis 2014, la Wallonie a accordé plus de 3,356 millions d'euros.

Au total, 22,2 millions d'euros ont été mobilisés grâce à notre investissement de départ de 6,1 millions d'euros.

I.1. – Vision d'ensemble du programme de soutien aux services essentiels

I.1.1. – La conduite des projets en situation de pandémie : bilan de l'année d'exécution

Après l'année 2020 caractérisée par l'essor de la pandémie de la Covid19 et un effort très important de solidarité de la part du réseau, la situation sanitaire a impacté à différents degrés et à différents moments, les villes du réseau ; elle a entraîné des conséquences sur la mise en œuvre des opérations de terrain, mais également sur le traitement des dossiers au niveau des partenaires / bailleurs internationaux.

En décembre 2021, le bilan montre que :

- la mise en œuvre opérationnelle des projets a connu des retards, plus ou moins conséquents selon la situation des pays et des villes. En particulier, les restrictions dans les villes de la région asiatique ont impacté les calendriers des réalisations, mais aucun projet en cours n'a été bloqué ou remis en question par la pandémie ;

- une augmentation de prix des matériaux et des coûts d’approvisionnement est à relever dans les projets d’infrastructures, ce qui nécessite, dans certains cas, la reprise des études de faisabilité ;
- les restrictions des déplacements internationaux n’ont pas eu un impact majeur sur le suivi des projets compte-tenu de la méthode d’intervention de l’AIMF, basée sur la maîtrise d’ouvrage locale et sur l’expertise du sud.
- un effort très important a été fourni par le secrétariat permanent dans l’accompagnement des villes pour la faisabilité, la conception et le montage de leurs projets : voyages d’étude, missions de faisabilité, avec une valorisation de l’expertise sud-sud et un suivi à distance continu ont été organisés.
- L’année 2021 a été marquée par la finalisation de 21 projets de villes et la mise en place de nombreux processus et outils de capitalisation, notamment la publication du guide sur les situations d’urgence au Cameroun ; la stratégie d’assainissement autonome de la Ville de Phnom Penh ; la parution des deux études de capitalisation de projets pilotes conduits avec la Fondation Bill et Melinda Gates.

I.1.2. - Un programme 2021 axé sur le soutien à de nouveaux modèles de développement local, durable et solidaire

Le programme d’investissement en 2021 a compté 21 projets, dont 11 suites d’opérations et 10 nouveaux projets, repartis sur l’ensemble de l’espace francophone : Afrique du nord, Afrique de l’ouest, Afrique centrale, Asie et Amérique.

Le vote des subventions pour les 11 projets déjà en cours, dernière tranche de financement pour 8 d’entre eux, montre le dynamisme dans la mise en œuvre progressive et constante de projets déjà engagés les années précédentes.

Le développement durable des territoires, et l’amélioration des conditions de vie des habitants sont le fil conducteur du programme 2021, avec une attention particulière à la dimension environnementale et à la transition énergétique : économie circulaire, énergie solaire, construction durable. Le guide produit en 2020 par l’AIMF et ciblant le secteur de la construction durable a été diffusé et l’ensemble des projets de construction l’ont intégré explicitement à leurs démarches notamment à Mopti, Cotonou et Cap haïtien.

Une évolution très positive de la prise en compte des enjeux de genre dans le développement des projets des villes, appuyée par le guide de 2020, est également à souligner : au-delà des projets centrés spécifiquement sur l’appui aux femmes, la presque totalité des nouveaux projets ont identifié des indicateurs sexo-spécifiques et des actions ciblées sur les femmes.

La synergie avec les coopérations décentralisées francophones est également un point essentiel du programme 2021, qui compte 5 projets sur 11 engagés dans cette dynamique : le projet de Dschang en lien avec Nantes métropole ; le projet de la Communauté des Communes du Zou (CCZ) en lien avec la coopération décentralisée du Département des Hautes de Seine ; le projet de Ouagadougou en lien avec la Ville de Bordeaux ; le projet du Cap haïtien, conçu conjointement avec les deux villes jumelles du Cap Haïtien et de la Nouvelle Orléans ; le projet de Hué en soutien à la coopération historique entre la ville de Hué et le SIAAP.

Comme toujours, la démarche du réseau appuie **le caractère intégré des projets**, qui sont conçus pour aborder plusieurs enjeux au niveau local et pour renforcer, dans chaque secteur d’intervention, la gouvernance et la maîtrise d’ouvrage territoriale.

I.1.3. – Une dynamique partenariale et budgétaire consolidée

- 2021, marque la finalisation des projets pilotes du partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates sur la santé et la salubrité en Ville (ISSV). 2021 a aussi été caractérisé par un effort très important d'évaluation de ce partenariat, capitalisation et diffusion de ses résultats dans le réseau. L'ISSV se terminant en février 2022, la production et diffusion des livrables se poursuivra sur le premier trimestre 2022.
- L'accord cadre pluriannuel entre l'AIMF et le SIAAP, pour le soutien de projets dans le domaine de l'assainissement a été renouvelé pour la période 2020-2024. Cette feuille de route intègre pour la première fois, un mécanisme de soutien de projets d'urgence dans le domaine de l'assainissement.
- Au niveau budgétaire, le programme des nouveaux projets votés en 2021 permet de soutenir un investissement étalé sur plusieurs années, d'un coût global de plus de 7 000 000 € et qui comprendra, au fil des décisions du Bureau, un apport de 2 250 000 € de fonds propres de l'AIMF.
- La Wallonie aura été, à côté de Paris, un contributeur majeur de ce programme, avec les autres villes fondatrices du programme, Luxembourg, Genève, les villes québécoises soutenues par le Canada.

I.2. – Des projets de territoires centrés sur les services essentiels

I.2.1. – Mise en œuvre avancée et/ou finalisation de plusieurs projets « Santé » au Rwanda et au Burundi

I.2.1.1. RWANDA : programmes santé du Fonds de Coopération

Depuis 2019, l'AIMF est engagée auprès de 3 Villes et Districts du Rwanda - Kigali, Rusizi, Rubavu - en faveur de la santé maternelle et reproductive des femmes et des jeunes. Alors que les autorités locales jouent un rôle majeur dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé, l'AIMF apporte un appui ciblé sur 15 infrastructures de santé et 2 maternités. Les partenariats avec la société civile sont également au cœur de ces 3 projets.

La couverture sanitaire du Rwanda repose sur une assurance santé obligatoire très performante et un maillage d'établissements de santé construit dès l'échelon communautaire. Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans le pilotage local de cette stratégie nationale, en particulier avec l'installation de postes de santé dans les zones péri-urbaines et rurales des Districts. Dans les centres urbains plus denses, les services de santé des établissements publics sont complétés par des approches de proximité, portés notamment au niveau des centres Jeunesse.

○ ***KIGALI : Rénovation des centres Jeunesse pour contribuer à la santé sexuelle et reproductive***

La ville de Kigali compte de nombreuses structures de santé de proximité et de référence, et des services de planification familiale y sont délivrés avec des produits disponibles à coût social subventionné par l'État. Cependant, la santé sexuelle et reproductive des jeunes reste un enjeu, et la ville a sollicité l'AIMF dans un partenariat qui vise à renforcer cette action dans trois des centres Jeunesse qu'elle gère sur son territoire.

Sont ciblés plus particulièrement, les jeunes qui vivent en précarité, sensibilisés directement dans leurs lieux de vie et de sociabilité.

Après la finalisation du diagnostic, la Ville de Kigali a démarré en février 2021, les travaux de réhabilitation des centres « Jeunesse », de façon à améliorer leurs conditions d'accueil, leur attractivité, et disposer d'espaces dédiés aux consultations médicales. Ces travaux ont été réceptionnés mi 2021. Six prestataires de santé ont également été recrutés et équipés pour offrir des services de santé sexuelle (écoute, conseil et prestation) directement dans les centres « Jeunesse ». Un partenariat nouveau avec l'association rwandaise AKWOS a été finalisé, pour développer sur la dernière année du projet des activités sportives favorisant le bien-être des jeunes filles, notamment des mères adolescentes, de façon à améliorer leur fréquentation des centres de services (actuellement le public accueilli est majoritairement masculin) et leur confiance en elles. Budget prévisionnel total du projet : 363 000€ (Ville de Kigali 72 620 € / AIMF 290.380 €). Durée : 2019-2022.

- ***RUBAVU : Construction et réhabilitation de 5 postes de santé et de 2 maternités (finalisé, le partenariat avec la société civile opérationnel)***

En complémentarité avec la politique nationale, les autorités du District de Rubavu (400 000 habitants), ont souhaité investir la santé et le sport comme outils de renforcement de l'autonomisation des jeunes filles, d'information et d'accès à la santé sexuelle et reproductive. Le District de Rubavu est accompagné par l'AIMF dans sa politique de santé publique, avec la construction de 4 nouveaux postes de santé, la réhabilitation de 2 autres, offrant des services de médecine générale et de planification familiale, et la construction de 2 maternités, une située à proximité d'un poste de santé relativement isolé et l'autre au niveau d'un centre de santé faisant face à une forte demande. Ce volet investissement a été finalisé en juin 2021 avec réception de l'ensemble des nouveaux équipements, améliorant directement la couverture médicale de plus de 50 000 habitants.

En parallèle, Rubavu a noué un partenariat avec l'association AKWOS, spécialiste des stratégies alliant sport, genre et santé pour favoriser l'autonomie des jeunes filles. Après avoir conduit le diagnostic situationnel dans la zone, AKWOS a formé les éducatrices.teurs et encadrant.e.s des clubs sportifs pour développer sur le territoire des projets socio-culturels et des activités génératrices de revenus pour soutenir l'inclusion sociale des mères adolescentes. Budget : 582 000 € (District de Rubavu / AIMF / Wallonie). Mise en œuvre : 2020-2022.

- ***RUSIZI : Finalisation des travaux de 7 postes de santé, commande lancée pour une ambulance***

En ligne avec la politique nationale de santé, le District de Rusizi a engagé un renforcement de son maillage en postes de santé pour un accès facilité de la population aux soins essentiels, intégrant la planification familiale dans ses activités. Situés dans des zones péri-urbaines et rurales, ces nouveaux équipements sanitaires réceptionnés en mai 2021, fournissent une couverture améliorée en santé à plus de 30 000 habitants du District. Dans le contexte de pandémie de Covid-19 et pour appuyer la riposte locale conduite par le District, une ambulance a également été acquise pour renforcer les capacités d'évacuation des personnes gravement atteintes vers les centres de santé de référence. Budget global : 225 000 € (District de Rusizi / AIMF / Wallonie). Mise en œuvre : 2019-2021.

1.2.1.2. BURUNDI, GITEGA : « Promotion du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive »

Dans la même logique de l'intervention au Rwanda, un projet alliant appui aux services de santé et amélioration de l'infrastructure de proximité, est mis en œuvre au Burundi depuis 2019.

Le projet développe une approche intégrée des enjeux de santé sexuelle, maternelle et infantile, renforçant l'information du grand public sur ces thèmes (10 000 personnes ciblées) et les services de santé offerts sur le territoire (campagnes de dépistages, prise en charge de la malnutrition infantile ...). En parallèle aux campagnes de formation des prestataires de santé et d'information des publics cibles, plusieurs infrastructures sont prévues. La Commune a réceptionné en mars 2021, une salle d'écoute installée à la Mairie, a mis en œuvre les travaux de rénovation de l'espace Planning Familial de l'Hôpital Régional et a réceptionné trois nouveaux Foyers d'Apprentissage Nutritionnel et de Réhabilitation Nutritionnel. Budget global : 214 000 € (Commune de Gitega / AIMF / Wallonie). Mise en œuvre : 2019-2022.

1.2.2. – Finalisation de 5 projets pluriannuels sur la santé et la planification familiales, conduits en Afrique de l'Ouest et à Madagascar, en faveur de villes et associations nationales de collectivités territoriales

○ ***CÔTE D'IVOIRE, District Autonome d'Abidjan***

Le District Autonome d'Abidjan a mis en œuvre ses activités de clôture du projet, avec en particulier, la formation de 90 agents de santé et 90 agents d'établissements scolaires partenaires, une dotation finale en contraceptifs aux centres de santé partenaires et en serviettes hygiéniques aux établissements scolaires. A l'occasion de la rentrée scolaire il a également prolongé sa campagne d'information par SMS des élèves volontaires, permettant d'atteindre déjà plus de 13.000 jeunes recevant régulièrement des SMS d'information sur la santé sexuelle et la contraception. Les SMS intègrent également un lien vers l'application gratuite et anonyme Hello Ado (ONG RAES), qui propose aux jeunes des informations sur la sexualité et les oriente vers les services d'accueil.

Finalement, le District Autonome a installé en septembre 2021, l'Unité Planning Familial au sein de son Hôpital, qui permettra de fournir des services dédiés aux agents du District et à leur famille. Le service a été installé avec une ouverture en octobre. L'évaluation finale du projet a été finalisée en fin d'année, avec le développement par le District Autonome d'Abidjan de son plan d'action Planning Familial triennal faisant suite au projet pilote.

○ ***MADAGASCAR : Commune Urbaine d'Antananarivo***

La Commune Urbaine d'Antananarivo a finalisé ses campagnes « santé pour tous » lui permettant de couvrir déjà deux fois l'ensemble des 6 arrondissements de la ville. Pour rappel ces campagnes offrent des prestations de soins gratuites à environ 1.500 usagers par édition. La Commune Urbaine d'Antananarivo a également réceptionné sa clinique mobile pour faciliter les sorties de ses équipes auprès des usagers, en particulier pour des campagnes spécifiques telles que celles organisées récemment auprès de deux

universités privées d'Antananarivo, l'École Supérieure de Formation Paramédicale d'Ampamantanana et l'Institut de Formation Supérieure des Paramédicaux de Namontana. Elle a permis également de lancer des services de santé sexuelle en direction des personnes vulnérables, en particulier les travailleuses du sexe. En parallèle la Commune Urbaine d'Antananarivo a équipé ses Centres de Santé de Base (CSB) concernés par le projet, suite à leur réhabilitation, pour améliorer les conditions d'accueil et en particulier de consultations PF. L'évaluation finale est en cours

Sur la période, la Commune Urbaine d'Antananarivo a approfondi son partenariat avec le Mouvement Malgache pour le Planning Familial, en commandant une actualisation du diagnostic initial. Il a mis en lumière en particulier :

- La sexualité précoce des habitants et la fécondité très élevée des jeunes et adolescents.
- Un accès aux services contraceptifs / SSR très dépendant de l'âge (recours aux méthodes contraceptives de 15 % pour les moins de 19 ans à 61 % pour les plus de 25 ans).
- Le constat, corroboré par d'autres études, que les adolescent.e.s et jeunes célibataires ne sont généralement pas identifiés par les communautés comme groupes cibles des méthodes contraceptives.
- Le très faible recours aux préservatifs, en particulier lors du premier rapport (16 % des enquêtés).
- L'impact très fort de la pandémie de COVID et des confinements sur l'accès aux services de Planning Familial, à la fois pour des enjeux de venue aux CSB (soulevé par 67 % des femmes interrogées) et en termes d'approvisionnement en contraceptifs (taux d'approvisionnement de 43 % des CSB pendant la période d'étude).

Ces conclusions ont permis de dresser les priorités en termes de formation continue des agents de la Commune Urbaine d'Antananarivo, conduites auprès de 74 Agents Communautaires et 46 Agents de Santé.

○ ***BENIN : Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB)***

L'Association Nationale des Communes du Bénin a finalisé son projet en septembre, avec l'organisation de l'atelier de plaidoyer national. Les sessions, diffusées en direct, ont convié les représentants des 5 Communes pilotes (Maires, points focaux municipaux et au sein du système de santé) et des 7 Communes associées à la nouvelle initiative conjointe entre l'ANCB et l'ABPF, les préfectures concernées et Ministères de tutelle, les principales OSC du secteur au Bénin, ainsi que les partenaires techniques et financiers. L'atelier, qui a également reçu le soutien financier de l'ABPF, a permis de partager les résultats atteints du projet, les priorités de plaidoyer des villes pour soutenir une implication accrue en faveur de la Planification Familiale, et les principales initiatives et opportunités de pérennisation des acquis.

Avec la finalisation des activités de terrain et de l'évaluation finale, les principaux résultats atteints sont les suivants : 108 élus locaux, 125 autorités traditionnelles et religieuses, 60 agents de santé, 247 jeunes dont 100 filles mères, 200 artisans, 1 210 habitant.e.s (dont 50 % d'hommes) directement formé.e.s aux enjeux de la PF dans les 5 communes ; 1 060 nouvelles utilisatrices au niveau de 5 centres de santé partenaires, et déploiement d'offres mobiles en partenariat avec l'ABPF (clinique mobile) ; environ 64 000 personnes sensibilisées à travers les activités grand public (célébrations mondiales de la journée de la contraception, de la femme africaine ...) et les démarches media (3 spots et 112 diffusions, jeux radiophoniques dans les radios communautaires ...).

Parmi les bonnes pratiques, capitalisées nous pouvons noter en particulier la coordination des parties prenantes pour la mise en œuvre des plans d'action municipaux, avec autour de la Commune les autorités sanitaires et OSC des territoires. Au niveau national, l'ANCB souhaite maintenir son plaidoyer pour le développement de cadres administratifs et organisationnels favorables à l'implication des communes en faveur de la PF, et prolonger son accompagnement technique des municipalités volontaires, en lien avec l'ABPF.

○ **BURKINA FASO : Bobo-Dioulasso**

L'évaluation finale du projet pilote de Bobo-Dioulasso a été livrée en juin 2021. Elle a permis de confirmer les résultats et impacts atteints par le projet :

- 4 170 utilisatrices additionnelles dans les 10 centres sociaux soutenus, avec effectivité de la gratuité pour une large gamme de produits contraceptifs, en avance sur le calendrier national.
- Création d'offres spécifiques pour les jeunes au niveau de l'espace municipal dédié (environ 4 000 bénéficiaires sur l'ensemble du projet), avec des campagnes d'information sur la sexualité au niveau de 20 établissements scolaires.
- L'atteinte de plus de 55 000 habitants par les différentes activités communautaires de communication pour le changement de comportement.
- La formation de 250 professionnels et relais locaux pour la mise en œuvre du projet Planification Familiale.
- Un pilotage politique fort, à la fois à l'échelle de la Mairie et de ses arrondissements, et des autorités traditionnelles et religieuses engagées formellement en faveur de la Planification Familiale. Une charte d'engagement a été adoptée.

En termes de durabilité et au-delà des suites de projets déjà engagées avec le PNUD au niveau de l'espace rencontre jeunesse et avec TCI, prolongeant l'approche partenariale avec les structures locales de la société civile et en direction des jeunes, avec une orientation marquée vers les zones urbaines du territoire municipal, on a noté en particulier l'intégration explicite de l'enjeu dans le Plan Communal de Développement et l'augmentation substantielle du financement municipal de la santé, de 70 M FCFA en 2018 à 256 M en 2021, dont 20 M explicitement orientés vers la planification familiale (PF).

○ **TOGO : Faïtière des Communes du Togo (ex-UCT) et Commune de Zio 1 (Tsévié)**

La Faïtière des Communes du Togo a finalisé son volet d'intervention au trimestre précédent, avec l'organisation de la tournée de bilan et suivi-évaluation des plans d'action locaux. La capitalisation des pratiques a également été livrée. Ces principaux apprentissages sont les suivants :

- Un fort engagement des autorités locales au sein de comités de pilotage, formalisé au début des projets.
- Une implication claire des autorités religieuses, en particulier dans la ville de Sokodé-Tchaoudjo 1, mises à contribution dans les activités locales de communication pour le changement de comportement (radios communautaires, prêches ...).
- Des initiatives de communication de proximité portées par les municipalités en particulier à Tsévié-Zio 1 (l'équipe locale du projet PF réalisant des visites en porte-à-porte et des interventions dans le milieu

de l'apprentissage, les marchés et écoles de la ville) et Dapaong-Tône 1 (clubs de « jeunes leaders transformationnels »).

- Des partenariats moteurs avec la société civile, au niveau national avec le Réseau des Champions en Plaidoyer pour le Financement de la Santé au Togo (enjeux de financement local de la santé), l'ATBEF (formation et mise en œuvre de stratégies mobiles) et à Tsévié-Zio 1 avec JVS (centre Jeunesse avec espace PF et consultations gratuites). Toujours à Tsévié la mise en place d'un poste d'animatrice PF a permis de renforcer les liens fonctionnels avec les structures sanitaires du territoire (polyclinique et CHU).
- La formation de journalistes pour disposer de relais de référence dans les territoires et mettre en œuvre des émissions dédiées avec messages standardisés.

Les principales recommandations pour de nouvelles phases d'implication concernent : le renforcement de capacité continu des élus locaux, en particulier suite aux élections locales et compte tenu de l'augmentation substantielle du nombre de Communes membres de la Fairière ; la pérennisation des comités de pilotage PF en plateformes multi-acteurs durables ; l'accompagnement et le suivi des Municipalités volontaires dans l'augmentation des lignes budgétaires PF et leur exécution effective, en lien avec les partenaires de mise en œuvre de la phase pilote. L'évaluation finale a été conclue en octobre.

A Tsévié-Zio 1, le partenariat-cadre avec l'ATBEF a été finalisé et a permis d'atteindre les résultats suivants : 103 leaders locaux (chefs traditionnels, leaders religieux et communautaires, représentants des organisations de développement à la base, conseillers et cadres municipaux, journalistes) et 25 prestataires de santé locaux formés, soutien en équipement à la polyclinique pour améliorer les services de PF, près de 2 000 personnes atteintes par les stratégies mobiles (services de santé sexuelle, PF et VIH). Au niveau de la Municipalité dans son ensemble, les activités de communication pour le changement de comportement ont permis d'atteindre environ 10 000 habitants. Au niveau global, l'évolution du nombre d'utilisatrices additionnelles dans chacune des formations sanitaires de référence ciblées au Togo a été de +5 622 sur la période du projet.

I.2.3. – Finalisation de projets dans le domaine de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Côte d'Ivoire et en Mauritanie, de l'accès à l'énergie durable au Cameroun, de l'amélioration des finances locales au Bénin

- ***CÔTE D'IVOIRE, Abidjan, Brofodoumé : « Réhabilitation de l'adduction en eau potable de Brofodoumé »***

Dans un contexte où les derniers investissements d'ampleur pour l'eau potable datent de plus de 20 ans, le projet vise à améliorer significativement la production et l'accès à l'eau potable sur le territoire, avec la réalisation d'un nouveau forage et la réhabilitation du château d'eau existant, réceptionnés en novembre 2021. Les nouveaux réseaux de distribution permettent de couvrir les besoins des 10 000 habitants (raccordement à domicile et équipement de nouvelles bornes fontaines), des établissements scolaires (2 000 élèves touchés) et du centre de santé. En parallèle, la commune est renforcée dans ses capacités de maîtrise d'ouvrage et de régulation du service, avec les comités de gestion des points d'eau et les prestataires en charge de l'exploitation. Le projet est cofinancé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. Budget

global : 365 000 € (District Autonome d'Abidjan 73 000 € / Agence de l'Eau Rhin Meuse 49 000€ / AIMF 243 000 €). Mise en œuvre : 2018-2021.

- **MAURITANIE, Rosso : « Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la commune de Rosso – PK7 Legdem »**

Soutenu par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le projet a permis d'intervenir conjointement sur l'approvisionnement en eau potable des localités périphériques de Rosso et l'assainissement des institutions publiques de l'agglomération (écoles, centres de santé, mosquées). Les travaux complémentaires ont été réceptionnés définitivement le 20 mai 2021. Budget global : 300 000 € (Commune de Rosso 60 000€, Agence de l'Eau Rhin-Meuse 50 000€, AIMF 243 000 €). Mise en œuvre : 2018-2021.

- **MAURITANIE, Nouakchott en coopération avec la ville de Lausanne : « Projet communautaire d'accès à l'eau et à l'assainissement (PCAEA2) »**

Le projet avait pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations défavorisées de la Commune Urbaine de Nouakchott (CUN). Les travaux d'extension du réseau d'eau potable, sur environ 70 kms, ont été terminés et inaugurés le 3 mars 2021. 16 écoles et 2 bornes fontaines ont été raccordées, et l'accès des ménages à domicile subventionné. Le volet gestion des boues de vidange est aussi arrivé à son terme avec la production des études socio-économiques, de zonage et cartographie, qui ont permis d'identifier le positionnement le plus idoine pour la Région de Nouakchott dans le secteur de l'assainissement, la pertinence de son engagement et la priorisation des activités à mettre en œuvre. Budget global : 1 433 281 € (Lausanne 898 281€, Nouakchott 215 000€, AIMF 320 000€). Mise en œuvre : 2018-2021

- **CAMEROUN, Ebolowa : Programme d'éclairage public solaire de la Communauté Urbaine d'Ebolowa**

Le projet, dont les travaux ont été réceptionnés en février 2021, a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants de la ville en fournissant un nouveau service d'éclairage public, tout en contribuant aux mesures d'atténuation du changement climatique. Ce programme a pris appui sur les acquis du projet FEDA-CAM, mis en œuvre en partenariat avec le Réseau des Femmes Élues Locales d'Afrique (REFELA) du Cameroun, qui a visé le renforcement des compétences des villes dans le domaine de l'énergie durable. Le projet a permis la mise du centre-ville « hors délestage », avec un éclairage solaire autonome composé de plus de 100 lampadaires garantissant la continuité du service public, sécurisant et maintenant les activités économiques et commerciales de la ville majoritairement concentrées sur ce secteur. Le personnel de la municipalité a également été formé et équipé pour la maintenance du réseau. Budget global : 300 000 € (Communauté Urbaine d'Ebolowa 60 000€, AIMF 240 000€). Mise en œuvre : 2019-2021.

- **BENIN, Gi-Mono : « Amélioration des ressources financières propres du groupement intercommunal du Mono (Gi-Mono) »**

Dans une logique de soutien aux réseaux nationaux ou régionaux de collectivités locales, ce projet a appuyé le Gi-Mono, qui compte 6 communes. Capitalisant sur les acquis d'un projet européen qui a permis la mise

en place du service public de gestion des déchets sur ce territoire, ce projet a pérennisé et sécurisé ce service via l'autonomisation financière des communes et de leur groupement. Il a été cofinancé et mis en œuvre avec le Département des Yvelines en France, en coopération décentralisée avec le Gi-Mono. L'évaluation finale a été conduite en mars 2021, avec une restitution en avril. Budget global : 843 000 € (Communes du Gi-Mono 153 000€, Département des Yvelines 390 000 €, AIMF 300 000€). Mise en œuvre : 2017-2021.

I.2.4. – Finalisation du projet d'infrastructures scolaires durables au Burkina Faso

- ***BURKINA FASO, Banfora : « Construction d'infrastructures scolaires dans la commune de Banfora »***

Le projet vise à contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'apprentissage et du rendement scolaire au niveau de la Commune. Il a permis la construction de 4 modules de 6 salles de classe équipées, conçues en appliquant le « cahier des charges pour l'optimisation énergétique et environnementale des bâtiments » de l'AIMF. Ces infrastructures publiques durables sont ainsi des modèles à l'échelle de la Commune et de la Sous-région en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Finalement, le projet prévoit l'équipement en latrines scolaires et la promotion de l'hygiène en milieu scolaire au niveau des 6 nouvelles salles de classe et de 3 écoles situées en zones péri-urbaines et rurales. Plus de 3 000 écoliers et enseignants des écoles ciblées bénéficient directement de ces investissements, avec un impact élargi sur l'ensemble de la population. Les écoles ont été inaugurées pour la rentrée scolaire 2021, en présence notamment du Secrétaire Permanent de l'AIMF. Le volet « soft » du projet a été finalisé avec la finalisation avec la mise en place de clubs « wash » dans les nouvelles écoles. Budget global : 403 000 € (AIMF, Ville de Banfora, Wallonie, Agence de l'eau Rhin Meuse). Mise en œuvre : 2019-2021.

I.2.5. – Finalisation des études pour la structuration de la filière des boues de vidanges dans 7 villes d'Afrique et d'Asie

Dans le cadre de l'Initiative pour la Santé et la Salubrité en ville (ISSV), l'année 2021 a vu la finalisation de l'ensemble des études sur le développement de filières économiques locales dans le domaine de l'assainissement liquide, ainsi que le démarrage de la mise en œuvre des recommandations dans un certain nombre de villes.

- ***CAMBODGE, Phnom Penh***

La stratégie de la Ville pour le secteur de l'assainissement autonome 2021-2035, a été finalisée au printemps 2021, approuvée par le Comité de pilotage national le 12 juillet 2021 et définitivement officialisée par la signature de Son excellence M. le Gouverneur de Phnom Penh. La mise en œuvre d'un nouveau projet pilote, prenant la suite de l'ISSV en s'inscrivant dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de Phnom Penh, a déjà démarré sous financement de la Ville, de l'AIMF, du SIAAP et de l'AESN.

- ***CAMEROUN, Dschang et Sycome (département de la Ménoua)***

Suite à la finalisation des études et de la stratégie de la Ménoua sur l'assainissement autonome, un projet opérationnel a été élaboré sous le titre de « Économie circulaire et Salubrité de la Ménoua (EcoSaMe) :

amélioration de l'accès aux services essentiels et du cadre de vie ». Le Bureau de l'AIMF réuni à Bordeaux le 22 mars 2021, a donné son accord pour soutenir ce projet à hauteur de 320 000 euros et, suite à la mission d'expertise, a sollicité Nantes métropole pour continuer à accompagner ce partenariat.

Il permettra l'amélioration de l'accès aux services essentiels et du cadre de vie ». Le tour de table financier a été finalisé en 2021, avec notamment l'engagement de Nantes métropole et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. La convention de partenariat a été signée en octobre 2021 à Yaoundé et le démarrage effectif est prévu pour février 2022. Le budget du projet est de 665 000 €.

- **BURKINA FASO, Ouagadougou**

Pour assurer l'assistance technique auprès de la Ville de Ouagadougou deux experts ont été recrutés depuis avril 2021 et mis à disposition de la Mairie, sous la direction des conseillers techniques du Maire de Ouagadougou. Ils ont permis à la ville d'aboutir à l'adoption de la « feuille de route pour la mise en place d'une gestion durable des boues de vidange à Ouagadougou », accompagnée d'un plan d'action chiffré et d'un outil de priorisation des sites d'implantation des stations de traitement.

Parmi les réalisations nous pouvons également noter le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gestion des boues de vidanges et des permis de construire, et l'étude pour la reprise en main du service de toilettes publiques. Les résultats présentés ont permis de mieux appréhender les difficultés liées à la gestion, les acteurs intervenants, les contrats, l'entretien et les perspectives en matière de gestion des toilettes publiques. Un projet opérationnel pour démarrer la prise en main de la filière par la ville est en cours de rédaction.

- **MAURITANIE, Nouakchott**

Après la réalisation du diagnostic situationnel et de l'atelier national de concertation du 6 avril 2021, qui a marqué le lancement du volet « assainissement » du programme PCE2A, mis en œuvre par la Région de Nouakchott et appuyé par Lausanne et l'AIMF, les études socio-économiques, de zonage et cartographie ont été finalisées.

Il a notamment été mis en exergue dans ces études que 100 % des boues produites dans la ville sont gérées de manière inadéquate, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas traitées et se retrouvent sans aucun traitement dans le milieu récepteur. Les services de vidange, mécanisés ou manuels, ne sont pas réglementés, ce qui limite les possibilités de développement et d'organisation. La vision nationale du secteur, qui préconise de se focaliser majoritairement sur le développement de l'assainissement collectif, n'a pas permis de répondre aux véritables défis posés à Nouakchott.

L'établissement d'une feuille de route commune, Etat / Région, a comme objectif de guider la Région de Nouakchott et ses partenaires institutionnels pour le développement de services de GBV durables dans la ville.

Un travail institutionnel a également démarré depuis septembre 2021 : pour l'établissement d'un cadre de concertation multi-acteurs sur le thème de la GBV pour une gestion efficace et optimale de la filière. Ce cadre, présenté et discuté avec l'ensemble des acteurs de l'assainissement, à Nouakchott le 9 et 10 novembre 2021, constitue une structure opérationnelle de coopération et de coordination pour

développer la filière de la gestion des boues de vidange à Nouakchott. Les résultats attendus du cadre de concertation sont une définition claire des rôles et champs d'action de chaque institution en termes de GBV et gestion des eaux usées, un renforcement du cadre réglementaire de Nouakchott en termes de GBV ainsi que son application effective, et la mise en place d'un mode de gouvernance participatif.

- **REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Bukavu**

Sous la coordination de la cellule en charge du suivi au niveau de la Ville de Bukavu, les études socio-économiques, confiées à la Faculté des Sciences de l'Université Officielle de Bukavu, et les études sur les services de vidange à Bukavu ont été réalisées. Ils comprennent dans le détail un zonage de la ville, basé sur une enquête ménages, la quantification des besoins des habitants en latrines et en vidange, et la quantification des boues, une analyse des services de vidange mécanisée et manuelle ainsi que du marché de la vidange, l'étude du service des toilettes publiques, et les synthèses cartographiques de ces éléments.

Les études confirment les enjeux auxquels la ville est confrontée. Les ouvrages d'assainissement sont dans la majorité des cas inadaptés, et les services de vidange mécanisés, pourtant publics, ne permettent de faire face ni à la demande ni à la capacité financière des ménages. La majorité des ménages a recours, lorsque nécessaire, à un service de vidange informel et manuel qui ne répond pas aux exigences sanitaires. Un accompagnement pour le développement progressif de services améliorés et durables d'assainissement est essentiel, afin de réduire l'exposition de la population et des professionnels du secteur à une contamination, et de préserver l'écosystème lacustre fragile de Bukavu.

Sur la base des études finalisées et des résultats du premier atelier, un plan communal GBV pour la ville de Bukavu a été élaboré.

- **GUINEE, Kindia**

Sous la coordination de la cellule de suivi mise en place au niveau de la commune de Kindia, les enquêtes de terrain ont été réalisées et ont permis de produire l'étude socio-économique. Ce travail a comme objectif l'identification et l'engagement de la Ville de Kindia sur une feuille de route de développement de la filière à moyen terme.

La coopération Sud-Sud a également été mise à l'honneur lors du processus de travail à Kindia, en particulier avec la ville de Dschang, avec une mission du directeur de l'Agence Municipale de la gestion des déchets (AMGED) concernant la réutilisation des boues hygiénisées dans l'agriculture locale et les opportunités de co-compostage.

- **VIETNAM, Hué**

L'ensemble des études, y compris l'Avant-Projet Sommaire (APS) d'une station de traitement, la première de la Ville de Hué, a été livré et discuté avec les autorités au premier trimestre 2021.

Un projet opérationnel, estimé à 1,5 million d'euros, a été formalisé ainsi qu'une demande conjointe auprès de l'AIMF et du SIAAP, historiquement en coopération décentralisée avec la Ville de Hué. Approuvé par le

Bureau de l'AIMF en juillet 2021, à Kigali, le projet a fait l'objet d'un tour de table financier, qui est aujourd'hui arrêté, notamment avec la participation du SIAAP, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Ville de Hué. Le démarrage effectif est prévu en 2022, après la signature de la convention.

I.2.6. - Finalisation et mise en œuvre avancée de projets dans le domaine de l'assainissement, liquide comme solide

○ CAMEROUN, Yaoundé : finalisation du projet de gestion des boues de vidange

Les travaux de la Station de Traitement des Boues de Vidange sont achevés et la période d'essai pour la mise au point de la station a été lancée à la rentrée 2021. Elle permet de traiter environ 260 m³ de boues par jour, couvrant les besoins de 200 000 habitants environ. Pour pouvoir assurer pleinement son rôle, le groupement des opérateurs des vidange ROCOBY – GIE, exploitant de la station, a été accompagné de près par l'équipe technique de la Ville de Yaoundé et par le BE Delvic / Era. Le dispositif de renforcement et formation de ROCOBY va se poursuivre jusqu'à la finalisation du projet, en février 2022, via des missions de terrain de Delvic et un suivi à distance.

Les travaux pour la construction des blocs sanitaires innovants à biogaz aux marchés de Nkol-Ewoué et Mbankolo ont été réceptionnés, après avoir reçu des propositions d'amélioration, notamment le système de traitement des eaux usées pour améliorer la production du biogaz, avec introduction de certains équipements dont le dispositif de mise en inoculation du bio digesteur de l'ABR, l'agitateur manuel de déchet, la pompe à déchet, bêche à biogaz et la pompe à gaz solaire.

En ce qui concerne l'accompagnement de la filière, les GPS nécessaires au tracking des camions de vidange ont été installés sur 15 camions. Les efforts pour la généralisation du système seront appuyés par les équipes de Yaoundé sur le long terme. L'outil de géolocalisation permet à la Ville et aux entreprises d'avoir une vision en temps réel des déplacements des camions, ainsi que de l'historique ; cet outil, avec le décompte du kilométrage parcouru, des opérations de vidange et des déversements dans la STBV, a pour but un monitoring de la filière et de ses évolutions par les pouvoirs publics et par le secteur privé.

Des campagnes de sensibilisation ont également été conduites, avec notamment un volet « campagne de masse », un volet de « plaidoyer à l'attention de différents acteurs », et un volet « campagne de proximité », adressées prioritairement aux ménages, afin de les encourager à pratiquer la vidange mécanique.

Enfin un effort constant a été porté sur la question du renouvellement des camions : deux des quatre entreprises de vidange éligibles aux aides ont renouvelé leurs camions par leurs propres moyens. Les deux autres entreprises (Sainte Emmanuel et Ange Express) ont transmis leur demande à la Banque des PME et un suivi est assuré par le BE Delvic-Era. Budget : 3.9 M € (AIMF-FDC, Agence de l'Eau Seine Normandie, SIAAP, AFD, ISSV, Ville de Yaoundé). Mise en œuvre : 2019-2021, 4 ans.

○ **MADAGASCAR, Mahajanga : extension de la filière assainissement**

Le projet vise à améliorer la filière d'assainissement de la ville, avec une intervention intégrée couvrant l'accès (latrines familiales et publiques), l'évacuation (service de vidange et étude de faisabilité sur l'évacuation des eaux usées) et traitement (extension de la station et mise en place de la valorisation). Après 42 mois de projet, avant une finalisation mi-2022, les résultats suivants ont été atteints :

- Sur le volet accès, 375 latrines ont pu être installées auprès de 866 ménages, soit environ 5 175 bénéficiaires directs (activité finalisée). Les latrines familiales ont permis d'améliorer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène des ménages, pour un coût réduit du fait de leur conception et de la participation des ménages aux travaux, et soutiennent également le développement du marché de la vidange des fosses installées chez les particuliers. 13 latrines publiques sont fonctionnelles, pour une fréquentation estimée de 3 175 personnes par jour, couvrant les besoins de près de 45 000 habitants. Les marchés de 14 autres, incluant des innovations techniques, ont démarré pour réception et mise en service avant la fin du projet.
- Sur le volet évacuation, les études relatives au dispositif marketing, au plan d'affaire et au développement des solutions de vidange pour les quartiers difficiles d'accès ont été réalisées, et l'application mobile pour le service de vidange est effective. Suite au changement du délégataire, le service est désormais opéré par Clean Impact, entreprise spécialisée opérant jusqu'à présent à Tamatave, permettant d'atteindre l'objectif du cahier des charges d'environ 720 m3 vidangés par année. Le service de vidange de proximité, avec équipements de petite capacité et accédant facilement aux domiciles, est opérationnel. Le camion existant a été réparé et tropicalisé, et un camion supplémentaire sera acquis pour renforcer la durabilité. Les ateliers municipaux sont également renforcés pour améliorer la maintenance des équipements.
- Sur le volet traitement, les études relatives au test de recyclage des boues de vidange (co-compostage et carbonisation) ont été réalisées. L'APD pour l'extension de la STBV a été effectuée et les travaux lancés pour assurer : la couverture du site, nécessaire à la saison des pluies pour conserver de hautes performances de traitement ; l'amélioration de la voirie ; la clôture du site et l'installation d'un petit bâtiment de gardiennage pour améliorer la sécurité des équipements. Ces travaux seront réceptionnés avant la fin du projet. Budget : 1 360 000 € (dont 302 000€ de subvention AIMF-FDC, 600 000€ apportés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 384 000€ du SIAAP). Mise en œuvre : 2018-2022, 4,5 ans.

○ **TOGO, Aného-Lacs 1 : Programme de Gestion durable des déchets ménagers, phase 2**

Le projet vise à développer et pérenniser le service municipal de gestion des déchets de la commune d'Aného-Lacs 1 (28 000 habitants), en intégrant des approches environnementales exemplaires pour le Togo. Mise en œuvre de 2017 à 2019, avec l'appui du Sycotom, une première phase du projet a permis de tester un service complet de pré-collecte, collecte, tri et recyclage des déchets géré en régie par la Municipalité. La seconde phase, démarrée en 2020 et qui sera finalisée mi-2022, vise à couvrir l'intégralité de la ville en étendant le service vers la « rive nord » et de pérenniser le recyclage des déchets, via l'opérationnalisation d'une stratégie commerciale orientée vers les maraîchers et les recycleurs professionnels. Malgré le contexte pandémique au démarrage du projet, la mise en œuvre a pu continuer sur un rythme soutenu, atteignant fin 2021, les résultats suivants :

- Pré collecte/collecte et propreté : augmentation des abonnements à près de 2 700, pour un taux de recouvrement moyen de 75 % sur la période, permettant d'équilibrer le fonctionnement du service municipal de voirie. L'équipe de précollecte a été renforcée et des matériels roulants complémentaires (camion-benne, tricycles, chargeuse sur pneus) acquis. En parallèle, la Ville a conduit une large campagne d'élimination et transformation des dépotoirs sauvages, avec l'aide des 10 agents Eco Gardes recrutés par la Mairie. Après destruction des dépotoirs sauvages, les sites sont aménagés via le reboisement et avec des bancs publics et des lampadaires solaires. La ville a également organisé plusieurs sensibilisations grand public à la propreté, au tri et au recyclage, avec notamment : des campagnes d'information dans les nouveaux cantons de la localité ; des interventions en milieu scolaire avec le jeu « moi jeu tri » et l'installation de bacs à ordures différenciés pour le tri ; l'organisation de campagnes de grand nettoyage et concours entre quartiers ; l'information régulière sur le service de déchets par radio.
- Développement du tri et recyclage : le site principal de tri/compostage (Habitat) a continué ses activités pendant toute la période ; le site du marché de Logbanou a été aménagé pour accueillir le rachat des déchets recyclables, conduit en partenariat avec l'entreprise Africa Global Recycling (rachat de déchets recyclables aux particuliers, avec paiement en crédit de communication téléphonique). Le 3e et dernier site de tri a fait l'objet d'études d'avant-projet détaillé et les travaux de construction démarreront début 2022. En ce qui concerne la valorisation, des biodigesteurs ont été installés à proximité de l'abattoir municipal pour traiter ces déchets polluants et les valoriser en énergie au marché de Logbanou, récemment réhabilité. Une expérience de valorisation artisanale des déchets recyclables vient d'être lancée.
 - Depuis le début du projet, une quantité de 42,65 T de compost a été produit, dont : 11,5 T utilisées par la Commune pour l'entretien des espaces verts et les expérimentations avec les maraîchers ; 6,2 T actuellement en stock ; 24,95 T vendues.
 - Depuis le début du projet, la quantité totale de recyclables triés est de 31,8 T, dont 3,7 T sont actuellement en stock et 28,1 T ont été revendues dans le cadre du partenariat avec deux partenaires, l'ONG STADD et l'entreprise Africa Global Recycling.

Le service de voirie a pu collecter depuis le début du projet 16 806,82€ de recettes, partagées entre l'abonnement (14 361,76 €, 85 %) et la revente (compost et recyclage compris, 2 445,05 €, 15 %). Ces recettes forment un fond de réserve, mobilisé dès la fin de l'appui de l'AIMF au fonctionnement du service pour appuyer sa pérennité (stratégie de sortie). L'expérience de la ville d'Aného sera capitalisée et diffusée au niveau du Togo, en partenariat avec la Fatière des Communes du Togo. Budget : 416 000 € (dont 75 000€ du Sycotm, 60 000€ de l'ADEME, 81 000€ de la Mairie d'Aného-Lacs 1 et 200 000 du Fonds de Coopération).
Durée : 2 ans, 2020-2022.

○ **CAMBODGE, Siem Reap : projet Profertil**

La Province de Siem Reap au Cambodge, s'est engagée dans le développement d'une filière de transformation de boues de vidange en fertilisant agricole, avec le double objectif d'amélioration de l'hygiène publique d'une part et de développement d'une filière agricole naturelle d'autre part. Au-delà de cet impact direct, cette démarche contribuera à l'atténuation des effets du changement climatique, via le travail sur la régénération des sols, le développement d'une filière de production et distribution locale.

Le projet PROFERTIL, mené sur 4 ans et dont l'investissement est estimé à plus de 1,7 Million d'euros, s'inscrit dans le prolongement d'un travail mené depuis plusieurs années par la Province de Siem Reap et ses partenaires internationaux (AIMF, SIAAP, AESN et Agrisud International).

La phase opérationnelle a démarré en 2020 et a subi des retards importants à cause de la pandémie de Covid19, ce qui a également entraîné des conséquences sur les prévisions budgétaires d'investissement.

En 2021, deux comités de pilotage internationaux, à distance, se sont réunis le 31 mai et le 3 septembre : ce dernier a fait une large part à la question de l'augmentation des prix de matières de construction, notamment du béton, qui enregistre un taux d'inflation de 30-35 % en raison de la situation sanitaire et des difficultés d'approvisionnement au niveau de la Province. Pour la première fois, au-delà des délais allongés dans la conduite des activités, les impacts de la pandémie sur les prévisions financières du projet sont avérés.

Dans ces conditions, les partenaires ont réitéré leur attachement à la qualité des ouvrages et un accord a été trouvé pour redimensionner les études techniques afin de rester dans l'enveloppe budgétaire disponible. Une diminution de la capacité de traitement de la station d'environ 20 % est attendue, mais elle ne devrait pas avoir un impact majeur sur les comptes de la future exploitation.

Un nouvel APD et un Dossier d'Appel d'offre révisé ont été rédigés ; le DAP publié en novembre 2021 prévoit un démarrage de travaux en février 2022.

L'accompagnement de la structuration de la filière sur les aspects réglementaires et juridiques, pour mettre en place un environnement favorable au processus se poursuit : 2021 a vu la création de l'entreprise Green Profertil et la signature du contrat d'exploitation entre Green Profertil et la Province, pour l'exploitation de la future station. Enfin le travail d'Agrisud international, qui assure la supervision de la filière agricole et la structuration de la chaîne de réutilisation de l'humus, via notamment un appui aux coopératives d'agriculteurs dont elle est partenaire technique depuis plusieurs années, à Siem Reap, se poursuit aussi avec la création des pépinières et la phase des tests pour la future station. Budget global : 1,7 million d'euros hors valeur du terrain et valorisations (dont 400 000€ de subvention AIMF-FDC, 900 000€ apportés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 400 000€ du SIAAP). Mise en œuvre : 2020-2024.

- **CAMBODGE, Phnom Penh**

La stratégie globale de la Ville pour le secteur de l'assainissement autonome 2021-2035, a été finalisée au printemps et approuvée par le Comité de pilotage national, le 12 juillet 2021 ; elle également été approuvée officiellement par Son excellence M. le Gouverneur de Phnom Penh en novembre 2021. Ce document, diffusé largement auprès des acteurs du secteur à Phnom Penh et au Cambodge, est d'une extrême importance, car il marque l'entrée de l'assainissement autonome comme préoccupation à part entière au niveau de la stratégie municipale. Il est également un outil important pour d'autres villes francophones, et particulièrement au Cambodge.

La mise en œuvre du projet de structuration de la filière des boues de vidange de la Ville a démarré en 2020, sous financement de la Ville de Phnom Penh, de l'AIMF, du SIAAP et de l'AESN. Le comité de pilotage international annuel s'est réuni en distanciel, le 8 septembre 2021.

L'organisation interne de la mairie pour la gestion du projet et pour le suivi de la filière sur les prochaines années a été mise en place, une assistance technique internationale a été sélectionnée par la Ville, ainsi qu'un bureau d'étude local qui sera chargé du suivi technique des travaux. En dépit des difficultés et

contraintes liées à la pandémie de covid 19, une première mission de l'Assistance technique a pu s'effectuer sur le terrain en octobre 2021.

Cette mission a permis de travailler avec les services techniques pour ajuster la conception de la STBV à l'augmentation des coûts, pour l'élaboration de l'APD et des documents d'Appel d'Offres. Les travaux de la future station démarreront à partir d'avril 2022.

Parallèlement le renforcement du dialogue et de la relation PPCA/vidangeurs a démarré, ainsi que les réflexions sur les modalités de d'exploitation de la future STBV. Budget global : 1.770.000 d'euros hors valeur du terrain et valorisations (dont 400 000 € de subvention AIMF-FDC, 870 000 € apportés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, 400 000 € du SIAAP et 100 000 € en numéraire de la Ville de Phnom Penh). Mise en œuvre : 2020-2024.

I.2.7. - Mise en œuvre avancée de projets culturels

- **CONGO, Brazzaville : « Transformation du Cercle culturel de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen »**

Avec une population d'environ 2 millions d'habitants dont la moitié a moins de 17 ans, Brazzaville est confrontée aux défis de son extension, de sa croissance démographique, de la cohésion sociale, du vivre ensemble et de l'insertion socioprofessionnelle et culturelle de ses jeunes.

Conscient du potentiel créatif de ses habitants et de sa jeunesse, le Conseil municipal et départemental (CMD) de Brazzaville a adopté, en 2012, une stratégie de développement du secteur culturel et touristique, ainsi que de leurs économies. Il a élaboré un plan d'action qui lui a permis d'obtenir, en 2014, le label UNESCO « ville créative » dans le domaine de la musique. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action, le CMD de Brazzaville a engagé un programme de maillage de la métropole en infrastructures culturelles pour répondre aux aspirations des habitants et à leurs besoins d'espaces dédiés à la vie sociale et culturelle ainsi qu'à la professionnalisation des filières créatives.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la collaboration technique et financière du CMD de Brazzaville avec la mairie de l'arrondissement de Poto-Poto et sa sollicitation auprès de l'AIMF : en capitalisant sur le rôle majeur dans l'épanouissement artistique de Brazzaville qu'a joué le Cercle Culturel de Poto Poto dans les années 1940-50-60, le CMD et la mairie de Poto-Poto, souhaitent faire de ce centre, un pôle culturel et artistique dédié au renforcement du vivre ensemble et au développement des métiers du spectacle.

Après la réalisation des études topographiques et le recrutement du maître d'œuvre pour les travaux, la rédaction de l'Avant-projet détaillé (APD) a été réalisé, pour le lancement de l'appel d'offres en début d'année 2022. Le plan d'accompagnement à la programmation de l'établissement et au renforcement des capacités des services de la culture de la Ville, est également réalisé et une première mission programmée début 2022. Budget global : 772 000 € (Commune de Brazzaville / AIMF/ Ville de Genève). Mise en œuvre : 2020-2023.

- **GEORGIE, Tbilissi : « Restauration et appui à la programmation du Musée National de la Soie de Tbilissi »**

Depuis 2010, la municipalité de la Tbilissi a créé le Fonds de Développement de Tbilissi, pour la mise en place d'un vaste programme de rénovation urbaine, afin de mettre en valeur le patrimoine de la ville, de favoriser le développement du tourisme et de positionner la ville comme un jalon important des parcours touristiques dans le Caucase.

En 2016, le FDT avait établi une liste de monuments historiques à restaurer en priorité, dont faisait partie le Musée National de la Soie, unique musée de la fin du 19^{ème} siècle dans la région du Caucase et lieu d'aboutissement d'une grande avenue récemment restaurée. Le projet consiste à restaurer ce bâtiment historique, appuyer la modernisation de la muséographie et le développement des programmes éducatifs et artistiques, repositionner le Musée dans les parcours touristiques du pays et de la zone et renforcer l'échange d'expériences entre les villes francophones de la région. Symboliquement, cette intervention constitue le premier partenariat international de la Ville de Tbilissi, sur un monument majeur du patrimoine national et régional. Les travaux ont démarré au premier semestre 2021 et ont atteint aujourd'hui 50 % de réalisation. Budget global : 1 030 000 € (Tbilissi et ses partenaires 780 000 € / AIMF 250 000 €). Mise en œuvre : 2019-2023.

- **BENIN, Ouidah : « Appui à l'élargissement et à la programmation du Centre Culturel de rencontre international John Smith »**

Fruit d'une collaboration entre l'Etat, le Ministère de la Culture, la société civile, les entrepreneurs culturels et artistes et la Mairie, le projet vise à doter la ville d'un centre culturel dédié à son histoire. Lieu de mémoire, d'information et de réflexion, mais aussi d'expression de la culture, le centre accueillera la sépulture de John Smith, petit-fils d'esclave embarqué sur le dernier navire négrier et devenu maire de la ville de Prichard (Alabama).

Les activités de préfiguration sont en cours depuis 2020, avec notamment des résidences d'artistes, un travail avec les écoliers de Ouidah, la conception d'une exposition sur les femmes et l'esclavage. Les travaux, ont également été exécutés entre fin 2020 et juin 2021.

L'inauguration du Centre rénové a eu lieu le 15 juin, en présence des partenaires.

A cette occasion, un voyage d'étude a été organisé par l'AIMF pour la Ville de Cap Haïtien. En effet, dans le cadre du partenariat entre Cap Haïtien et la Ville de la Nouvelle Orléans, Madame la Mairesse de Cap-Haïtien a mis la priorité sur la nécessité de travailler sur la mémoire de la ville et de son histoire, via un établissement polyvalent. La visite de la Ville de Ouidah et la prise de connaissance de sa démarche, aide la ville du Cap dans la conception de son projet et permet, d'ores et déjà, de tisser des liens entre villes francophones sur la thématique de la mémoire. Budget global : 375 000 € (Commune de Ouidah et Etat du Bénin / AIMF / Ville de Genève). Mise en œuvre : 2020-2022.

I.2.8. - Finalisation de deux projets pilotes dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence

○ CAMEROUN, Yaoundé

La Ville de Yaoundé a finalisé son projet pilote avec le lancement de son plan d'action municipal dédié à la préparation aux situations d'urgence. Le projet a fait l'objet d'un film illustratif et d'un guide pour les villes du Cameroun. Ce guide vise à capitaliser le processus de Yaoundé et à conseiller les acteurs locaux dans la mise en œuvre de politiques municipales de préparation aux situations d'urgence.

Il se présente ainsi : les principaux acteurs et dispositifs du Cameroun ; les compétences dévolues aux municipalités en la matière ; les principes directeurs, outils et méthodologies mises en œuvre à Yaoundé, ainsi que les résultats atteints. Des échanges sont en cours avec les villes et réseaux de villes du Cameroun pour assurer une diffusion large du guide.

Ce travail est actuellement complété par un appui à la Ville de Yaoundé dans l'officialisation du plan d'action au sein du « Plan communautaire de prévention des risques et d'intervention d'urgence de la Ville de Yaoundé », en vue de son approbation par arrêté du Maire et validation du Préfet.

○ CAMBODGE, Phnom Penh

Le projet a été officiellement lancé en octobre 2020, lors d'une cérémonie publique présidée par Son Excellence Monsieur le Gouverneur Khuong Sreng. L'événement, suivi d'un séminaire de formation des équipes municipales en charge de l'urgence, a été l'occasion de livrer les équipements de protection aux 358 membres des équipes d'intervention rapide de la Ville. Ces équipes, positionnés à l'aéroport international et auprès des centres de quarantaine, ont la charge d'informer les populations et d'appuyer le suivi des cas contacts Covid, en lien avec les établissements sanitaires.

Le démarrage de la campagne de vaccination au premier trimestre 2021 et l'augmentation du nombre de cas à partir d'avril ont conduit à un nouvel appui auprès des équipes d'intervention rapide et des centres de vaccination. En parallèle la Ville a développé une campagne d'information grand public, par affichage et réseaux sociaux. Ces expériences de coordination accrue en préparation et riposte à la pandémie ont fait l'objet de capitalisations pour en tirer des apprentissages en matière de préparation des inondations et incendies (risques les plus récurrents à Phnom Penh).

Sur ces deux derniers volets, les plans de contingence ont été approuvés par le Comité National de Gestion des Crises et situations d'urgence et la Ville de Phnom Penh, en comité de pilotage international. Ils concernent l'ensemble du territoire communal et plus spécifiquement 3 khans prioritaires, sélectionnés compte-tenu de leur vulnérabilité aux inondations, de leur population et des types d'équipements qu'ils abritent. Ces documents présentent : une actualisation des données démographiques et relatives aux situations d'urgence localement ; des ressources pratiques, standardisées et à jour sur les procédures à mettre en œuvre en situation d'urgence ; les axes stratégiques prioritaires et recommandations pour renforcer la préparation aux inondations et aux incendies, aux niveaux centraux comme locaux. A partir de cette expérience, un guide à destination des villes du Cambodge et du Sud-Est asiatique a été réalisé et diffusé en fin d'année aux villes du réseau.

Mobilisation d'un appui d'Urgence en faveur des Villes de la Grand' Anse, Haïti

Dans le cadre des relations entre l'AIMF et les villes d'Haïti, une mobilisation d'urgence a été sollicitée par les Villes de la région de la Grand' Anse en 2021, pour faire face aux conséquences du séisme intervenu dans le sud de Haïti, le 14 août 2021. En coordination avec la coopération décentralisée francophone et en capitalisant sur les liens déjà établis dans son réseau, l'AIMF a pu intervenir en réponse à cette sollicitation. L'AIMF soutient depuis plusieurs années la coopération décentralisée entre Nantes métropole et l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA), dans le champ de la formation des personnels et des élus communaux.

Suite au séisme du 14 août dernier dans le sud d'Haïti et à la volonté de Nantes Ville et Métropole de contribuer à l'effort de relèvement du département de la Grand' Anse - son territoire partenaire -, des échanges techniques ont permis de définir des actions prioritaires à mettre en œuvre dans le champ de la santé, en récoltant les besoins exprimés par les Maires de l'AMAGA et en les appuyant dans la priorisation et le recherche de financements complémentaires. Des contacts ont également été pris avec la Ville de Montréal (partenaire de Nantes et membre de l'AIMF), qui souhaite participer à la mobilisation en faveur des élus haïtiens. Contribution AIMF : 71 000 €.

I.2.9. Missions et appuis aux villes dans la conception et maturation de projets

Plusieurs expertises et échanges sud-sud ont eu lieu en 2021, pour accompagner les villes dans la conception et la conduite de leurs projets, notamment :

- ✓ Mali : missions d'appui technique et conceptuel pour l'implantation du projet Kabakoo
- ✓ Mauritanie : mission d'appui technique et conceptuel, projet de la Ville d'Atar
- ✓ Bénin : appui technique et conceptuel du projet d'électrification durable des communes du Zou
- ✓ Bénin : appui technique et conceptuel pour le projet de « construction du pôle numérique de Cotonou ».
- ✓ Haïti / Nouvelle Orléans / Ouidah : voyage d'étude et de conception du projet par la mairesse du Cap haïtien se rendant à Ouidah dans le cadre de la conception d'un projet d'équipement mémoriel à Cap Haïtien
- ✓ RDC : mission d'appui technique et diagnostique à Bukavu
- ✓ Togo / Bénin : voyage d'étude des techniciens municipaux à Paris dans le cadre des projets de santé sexuelle et reproductive
- ✓ Guinée, Kindia : appui technique, mobilisation de l'expertise de la Ville de Dschang à Kindia pour l'assainissement
- ✓ Bénin : Appui technique à la ville de Lokossa pour un projet d'électrification solaire d'équipements publics
- ✓ Bénin : Appui technique pour la structuration du secteur touristique en lien avec le renforcement de la fête de la Gaani, Nikki
- ✓ Cameroun : études et diagnostic sur 5 villes pilotes pour l'intégration de la thématique des forêts communales

I.3. – Des projets de territoires qui animent le réseau

I.3.1. - Animation par la capitalisation des expériences dans le domaine de la santé et de la salubrité en ville

La mise en œuvre des projets avec les mouvements d'experts qu'ils impliquent, sont la première source d'animation du réseau. Mais l'année 2021 a aussi été caractérisée par un effort important dans la mise en place des processus / outils de capitalisation et évaluation, et notamment :

- ✓ La conduite des capitalisations et évaluations finales de 6 projets pilotes (planification familiale - Abidjan, Antananarivo, Association Nationale des Communes du Bénin, Bobo-Dioulasso, Fatière des Communes du Togo, et gestion des boues de vidange de Yaoundé).
- ✓ La parution de 2 guides méthodologiques sur la préparation aux situations d'urgence, à l'attention des villes du Cameroun et du Sud-Est asiatique.
- ✓ La publication de la stratégie d'assainissement autonome 2035 de la Ville de Phnom Penh
- ✓ Les études sur la décentralisation des politiques de santé dans 4 pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo. L'analyse croisée des résultats fera l'objet d'un partage de recommandations de plaidoyer en début 2022, pour améliorer la mise en œuvre locale des engagements nationaux et internationaux en la matière ;
- ✓ La parution du Raisonance sur genre et santé, qui diffuse et rend compte des résultats de l'ISSV dans son volet « planification familiale » ;
- ✓ Le lancement de l'évaluation finale du programme ISSV : un cabinet spécialisé dans la suivi évaluation des projets de développement a été recruté en juin 2021, pour conduire l'évaluation finale du programme ISSV. Il s'agit d'une démarche complexe qui doit analyser les résultats et les premiers impacts des projets pilotes sur les territoires, ainsi que les résultats et les impacts au niveau du réseau AIMF et des villes francophones en général. Le tout dans l'objectif d'obtenir une vision d'ensemble de la démarche, d'en tirer des leçons et d'en appuyer la capitalisation.
- ✓ Le démarrage du travail sur l'ouvrage de capitalisation de l'ISSV, sous la forme de cahier de réflexions des maires francophones.

Ce processus de capitalisation et diffusion dans le réseau, a été également soutenu par des événements et des partenariats, qui ont permis de croiser davantage les pratiques et expériences des villes francophones et d'en tirer les leçons.

- Séminaire international Planification Familiale à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF, juillet 2021

Plus de 130 délégations de Maires et de partenaires internationaux venant de 30 pays ont participé, du 18 au 22 juillet 2021, en présentiel et en visio-conférence, au 41ème Congrès des Maires francophones, accueilli par la Ville de Kigali.

Le Congrès a été ouvert par le colloque international sur la Planification Familiale et l'Egalité Femmes-Hommes, qui a permis de partager à l'ensemble du réseau les apprentissages du volet PF de l'ISSV après 4 années de partenariat, et de mettre en valeur l'expérience spécifique du Rwanda, pays hôte de l'événement.

A cette occasion l'AIMF a publié un numéro spécial de son magazine Raisonance, partageant les avancées et réflexions du réseau sur le renforcement de la PF et l'égalité. Il a notamment permis de présenter un premier bilan, à mi-2021, du volet PF au niveau des 5 pays d'intervention : plus de 1 200 professionnels locaux et partenaires formés, 41 centres de santé de proximité renforcés, 50 établissements scolaires ciblés par des campagnes d'informations complètes à la sexualité, 13 villes mettant en œuvre des plans d'action PF intégrés. L'évolution totale du nombre d'utilisatrices additionnelles de moyens modernes de contraception au niveau des structures sanitaires soutenues, et le nombre total de personnes ciblées par les activités de communication pour le changement de comportement, sont actuellement étudiées dans le cadre des évaluations externes finales, des projets pilotes. Un film illustrant les interventions locales a également été partagé.

La journée, riche en débats entre Maires des villes pilotes ISSV, partenaires de la société civile et du Rwanda, s'est conclue par la présentation de la Déclaration des Maires francophones en faveur de l'égalité femmes-hommes et des droits et santé sexuels et reproductifs, formellement approuvé par le Bureau de l'AIMF. Plusieurs Maires pionniers du réseau ont souhaité marquer leur engagement par vidéo. Cette rencontre a été un moment fort d'échange et de plaidoyer pour soutenir l'implication politique et concrète des élus francophones, en faveur des droits et santé sexuels et reproductifs, contribuant à diffuser les apprentissages des projets et les recommandations internationales, notamment suite au Forum Génération Egalités.

- Voyage d'étude à Paris pour les partenaires du Bénin et du Togo

Le deuxième voyage d'étude à Paris pour les techniciens des associations de villes pilotes du Bénin et du Togo a été organisé par la Mairie de Paris du 22 au 26 novembre 2021. Organisé sur le modèle du voyage d'étude de 2019 (avec les équipes d'Abidjan et de Bobo-Dioulasso), il a permis un partage d'expérience entre équipes autour des innovations dans la fourniture de services de santé sexuelle intégrés et, nouveauté de cette édition, des stratégies municipales de lutte contre les violences faites aux femmes.

- Séminaire international des villes francophones sur le thème de l'assainissement autonome

Organisé par la Ville de Yaoundé et l'AIMF du 6 au 8 décembre 2021 et après plus de 4 ans de mise en œuvre, le séminaire, conçu également comme un voyage d'étude, s'est adressé aux villes pilotes de l'ISSV, aux villes du Cameroun et, plus largement, aux villes de l'AIMF intéressées à la problématique de l'assainissement autonome. Son objectif était la mise en exergue de l'expérience de Yaoundé, le partage des expériences et le bilan des activités entre villes pilotes de l'ISSV. Mais il avait également comme ambition d'élargir la réflexion à d'autres villes francophones, et en particulier aux villes du Cameroun.

La première journée de travail, le 6 décembre, était consacrée à l'ouverture officielle et à la présentation et analyse du cas de Yaoundé. La seconde journée, dédiée au partage d'expériences entre villes francophones, à partir des présentations des membres de l'ISSV et aux visites de terrain. Ces deux premiers temps ont alimenté les travaux en groupe de la journée 3, ciblés sur l'identification des besoins et perspectives communes des villes francophones dans le secteur de l'assainissement autonome.

- Atelier de travail et présentation aux collectivités locales du Cameroun du guide méthodologique sur la préparation aux situations d'urgence, Yaoundé, 4 décembre 2021

Dans le cadre des Journées économiques internationales des communes du Cameroun (JEIC), organisées les 3-5 décembre 2021 par le réseau des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) sous le Haut Patronage de la présidence du Cameroun, l'AIMF a organisé une session sur la thématique de la préparation aux situations d'urgence.

L'actualité et la pertinence de traiter de cette question au Cameroun à niveau local, en lien avec l'ensemble des acteurs du secteur, est confirmée par le tout récent décret ministériel qui confère aux communes du Cameroun la charge d'élaborer des Plans de contingence communaux, en coordination avec la Direction de la Protection Civile (DPC).

A partir de l'expériences et des témoignages de villes et partenaires francophones - Ville de Yaoundé, Ville de Phnom Penh, Ville de Ouagadougou, Ecole Senghor d'Alexandrie, Fédération Wallonie-Bruxelles – l'atelier, organisé en séance pépinière, le 4 décembre 2021, a permis notamment :

- de sensibiliser l'ensemble des élus locaux camerounais à cette thématique
- de présenter le « Guide méthodologique de préparation aux situations d'urgence à l'attention des autorités locales camerounaises », produit par l'AIMF dans le cadre de son Initiative pour la Santé et Salubrité en Ville.

I.3.2. - Nouveaux projets d'appui aux territoires en matière économique et sociale votés en 2021

RÉUNION DE BUREAU DE BORDEAUX – 22 MARS 2021				
Poursuite de projets				
Villes	Pays	Thèmes	Titres	Subvention
Mahajanga	Madagascar	Assainissement liquide	Extension de la filière assainissement à travers sa structuration, l'innovation et le développement des compétences locales	100.000 €
Ouidah	Bénin	Culture / Vivre ensemble / Tourisme	Appui à l'élargissement et à la programmation du Centre culturel de rencontre international John Smith	70.000 €
Banfora	Burkina Faso	Services essentiels / Éducation	Construction d'infrastructures scolaires dans la commune	20.000 €
Gitega	Burundi	Santé / Planning familial	Promotion du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive	40.000 €
Yaoundé	Cameroun	Assainissement / Développement économique durable	Gestion et structuration de la filière des boues de vidange	100.000 €
Siem Reap	Cambodge	Services essentiels / Assainissement / Agriculture	Structuration et gestion de la filière des boues de vidange, amélioration de la salubrité urbaine	100.000 €
Toutes villes	Tous pays	Assainissement, réponse aux situations d'urgence, santé reproductive		100.000 €
RÉUNION DE BUREAU DE BORDEAUX – 22 MARS 2021				
Nouveaux projets				
Villes	Pays	Thèmes	Titres	Subvention
Sharkeya	Égypte	Assainissement / Économie circulaire	Promotion du développement durable dans les communautés rurales	50.000 €
Mopti	Mali	Construction durable / Éducation	Aménagement durable et agrandissement du Groupe scolaire Abdoul Niang à Toguel	100.000 €
Atar	Mauritanie	Assainissement / Économie circulaire	Gestion des déchets solides dans la ville	50.000 €
Dschang / Sycome	Cameroun	Eau et assainissement / Économie circulaire	Économie circulaire et Salubrité de la Menoua (EcoSaMe) : amélioration de l'accès aux services essentiels et du cadre de vie	120.000 €
Toutes villes	Tous pays	Faisabilité		50.000 €
Toutes villes	Tous pays	Expertise		120.000 €
RÉUNION DE BUREAU DE KIGALI – 20 JUILLET 2021				
Poursuite de projets				
Villes	Pays	Thèmes	Titres	Subvention
Kigali	Rwanda	Services essentiels / Santé	Santé	50.000 €
Aného	Togo	Services essentiels / déchets solides	Gestion durable des déchets solides ménagers (PG2DS), phase 2	57.000 €
Brazzaville	Congo	Culture	Transformation du Cercle culturel de Poto-Poto en pôle culturel, artistique et citoyen	100.000 €
Tbilissi	Géorgie	Culture / Tourisme	Restauration et appui à la programmation du Musée National de la Soie de la ville	30.000 €
Rubavu	Rwanda	Services essentiels / Santé	Prévention réponse aux grossesses précoces	165.000 €
Toutes villes	Tous pays	Culture	Appui aux festivals de cinéma	30.000 €
RÉUNION DE BUREAU DE KIGALI – 20 JUILLET 2021				
Nouveaux projets				
Villes	Pays	Thèmes	Titres	Subvention
CCZ (Communauté de Communes du Zou)	Bénin	Électrification durable / Lutte contre le changement climatique	Amélioration des Services énergétiques durables dans le Zou (PASED-Zou)	100.000 €

Cotonou	Bénin	Développement économique / Soutien aux start-ups du territoire / Construction durable	Construction durable et mise en route du « Pôle numérique des services » de la ville	100.000 €
Ouagadougou	Burkina Faso	Économie circulaire / Agriculture urbaine / Agroforesterie	Appui à la revalorisation de la ceinture verte de la ville	120.000 €
Cap-Haïtien	Haïti	Culture / Vivre ensemble	Création d'un centre mémoriel polyvalent (phase 1)	50.000 €
Refela / Remcess	Cameroun	Développement économique durable / Appui au leadership féminin / Economie sociale et solidaire	FEDA-Cam : Femmes et énergie durable	100.000 €
Hué	Vietnam	Développement durable / Assainissement urbain	Structuration et gestion de la filière de boues de vidange, amélioration de la salubrité urbaine	100.000 €

1.3.3- Projets terminés en 2021

Villes	Pays	Thème	Projet	Total projet
Gi-Mono	Bénin	Équipement urbain / Développement économique	Amélioration des ressources financières propres	843.000 €
Ebolowa	Cameroun	Équipement urbain / Développement économique	Éclairage public solaire	300.000 €
Abidjan / Brofodoumé	Côte d'Ivoire	Eau / Assainissement / Déchets	Réhabilitation système d'eau potable	368.000 €
Rosso	Mauritanie	Eau / Assainissement / Déchets	Accès à l'eau	300.000 €
Casablanca	Maroc	Eau / Assainissement / Déchets	Alimentation en eau potable et en assainissement de la commune de Bouskoura	1.200.000 €
Association nationale des communes du Bénin (ANCB)	Bénin	Santé	Promotion du Planning familial	200.400 €
Bobo-Dioulasso	Burkina Faso	Santé	Projet pilote ISSV : renforcement de la planification familiale	240.500 €
Phnom Penh	Cambodge	Eau / Assainissement	Projet pilote ISSV : études pour la structuration de la GBV	169.539 €
Yaoundé	Cameroun	Urgence	Projet pilote ISSV, volet Covid rajouté : résilience et inondations	317.600 €
Tsévié / UCT	Togo	Santé	Projet pilote ISSV : renforcement de la planification familiale	225.083 €
Hué	Vietnam	Eau / Assainissement / Déchets	Projet pilote ISSV : études pour la structuration GBV	86.500 €

II – L’AIMF et les Universités, un partenariat renforcé

Le lien entre les instituts universitaires de recherche se sont considérablement renforcés durant l’année 2021.

Avec le réseau de l’Association pour l’Enseignement et la Recherche en Aménagement urbain, avec l’Institut de Géoarchitecture de Brest, avec l’Université de Columbia, avec Science Po, avec l’Université de Montréal et l’Observatoire de la Francophonie Economique, l’EPFL de Lausanne, l’Université Senghor d’Alexandrie, avec l’ENAP du Québec.

L’objectif est de rapprocher les villes des instituts de recherche en s’appuyant sur des exemples concrets de partenariat réussis notamment avec Lausanne et l’EPFL ou l’ENAP et les villes québécoises. Il est aussi d’offrir aux étudiants la possibilité d’effectuer leurs stages de fin de cycle dans une ville de réseau notamment ceux de Brest ou de l’Université d’Alexandrie.

II.1. – L’appui à la réflexion au service de l’action

L’AIMF édite une revue, Raisonance, destinée à apporter aux élus locaux, aux cadres et aux acteurs de la ville, des informations sur un thème de gouvernance locale.

En 2021, trois numéros de Raisonance ont été publiés.

① Une économie sociale et solidaire pour des villes inclusives

Cette revue portée par Nantes et le réseau APERAU, témoigne de l’importance de l’ESS dans le renforcement des démarches inclusives et des liens sociaux. Elle apporte des engagements pris par des villes pour développer une économie durable dans les territoires. Enfin, elle présente une solution pour répondre aux défis environnementaux.

Gatineau, Québec, Magog, Genève, Bamako, Tbilissi, Rennes, Dakar, Nantes, Liège, Lyon, Namur, Yaoundé et les villes du Cameroun ont contribué à cette édition.

② La Cité Bleue, réalisée avec l’Institut de Géoarchitecture de Brest et Sciences Po

Le but de cette revue est d’expliquer que les « Cités bleues » sont celles qui sont assez agiles pour pouvoir penser leur avenir, en rêver les implications et prévoir leurs limites.

Le génie des villes étant de toujours savoir se réinventer sans se créer des conflits intérieurs avec les groupes sociaux culturels qui les composent, ni des conflits extérieurs, avec d’autres villes proches ou lointaines, au nom d’une concurrence dépassée.

③ Genre et santé, avec des universitaires, notamment le Docteur Denis MUKWEGE, Prix Nobel et le Professeur José Luis CASTRO, Président et Directeur général de Vital Stratégies. Former des coalitions pour l’égalité femmes-hommes, porter cet enjeu d’avenir qu’est la santé sexuelle des jeunes, expliquer les enjeux

de genre dans la lutte contre les pandémies et pour la salubrité, revenir sur les services de santé de proximité.

II.2. – La ville, espace d'études

II.2.1. - Partenariat entre l'AIMF et l'Université Senghor d'Alexandrie

La mise en place de stratégies locales pour mieux faire face aux risques et aux situations d'urgence est au cœur des préoccupations des autorités locales. L'AIMF est engagée depuis plusieurs années pour appuyer les villes dans ces démarches, dans le cadre de son partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates.

Dans ce contexte, l'AIMF et l'Université Senghor ont signé le 28 janvier 2021, une convention de partenariat pour permettre aux villes de s'appuyer sur des ressources humaines supplémentaires. Des étudiants du Master 2 en Développement "Gestion Globale des risques et des Crises", nouvellement créé par l'Université Senghor, ont réalisé en 2021, leur stage auprès d'administrations territoriales membres de l'AIMF : à Cap Haïtien (Haïti), Ouagadougou (Burkina Faso) et Aného-Lacs 1 (Togo).

A Cap Haïtien, la mission a permis de réaliser un diagnostic des stratégies territoriales de gestion des risques et des dispositifs mis en œuvre pour la gestion des urgences et des crises. Les résultats du diagnostic, traduits sous forme d'analyse Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces, ont permis de relever les enjeux prioritaires rencontrés par le système de réponse aux catastrophes, avec recommandations. Un canevas type pour l'élaboration du plan opérationnel a été conçu pour permettre à terme, la mise en place d'une cellule de crise municipale.

A Ouagadougou, l'évaluation de la mise en œuvre du plan de réduction des risques a été conduite, notamment en lien avec l'opérationnalisation de la plateforme Ouaga'lerte, une plateforme de veille citoyenne mise en place par la commune permettant de signaler tout trouble de salubrité, de sécurité ou de tranquillité urbaine. Le stagiaire, rattaché à la conseillère technique chargée des questions environnementales au Cabinet du Maire, a également pu appuyer la conception et la mise en œuvre des collaborations en cours entre la Commune et l'AIMF, en particulier le projet GBV et la préparation du projet de Ceinture verte de la ville de Ouagadougou.

A Aného-Lacs 1, le stage s'est concentré sur la vulnérabilité liée aux risques côtiers. La ville d'Aného-Lacs 1 est en effet sujette à une érosion côtière très prononcée. La mise en place d'une banque de données pour construire une mémoire du risque, sous forme bibliographique avec des images et des textes retraçant les aléas, l'ampleur des dégâts, les réponses apportées, les succès, les échecs, permettra une meilleure connaissance du risque et le retour d'expériences. Les éléments constitutifs d'une stratégie de repli, incluant la préparation des riverains aux mesures de sauvegarde, ou encore la réinstallation des riverains à l'intérieur des territoires, ont été proposés à la ville.

II.2.2. - Partenariat entre l'AIMF et Sciences Po

Dans le cadre de sa stratégie Villes et Universités, l'Association Internationale des Maires Francophones a développé depuis 2018 un partenariat avec le master Governing the Large Metropolis de l'École Urbaine de Sciences Po. Cette collaboration entre les deux structures a pris la forme de projets collectifs.

Pendant cinq mois, une équipe de quatre à cinq étudiants du master travaille sur un sujet déterminé par l'AIMF. Ce format pédagogique encadré par l'École urbaine et des tuteurs expérimentés permet aux étudiants de se professionnaliser et à l'AIMF de bénéficier d'un regard extérieur sur une problématique complexe.

Cinq études ont jusqu'à présent été menées sur les thématiques suivantes :

- 2018 : Villes et résilience : la reconstruction à la suite des tremblements de terre de 1985 et 2017 à Mexico
- 2019 : L'inclusion des personnes LGBTQI+ dans la ville
- 2019 : Valoriser ses données ; valoriser sa ville
- 2020 : Les villes dans la gouvernance des plateformes du numérique
- 2021 : Sobriété et frugalité numériques

La stratégie vise à renforcer la collaboration et le dialogue entre le monde académique et l'AIMF, dans le cadre du partenariat avec l'Union européenne entre autres.

Cette collaboration cherche notamment à intensifier un échange plus profond des connaissances entre le monde académique et les villes du réseau. Les études peuvent servir à renforcer les actions de l'AIMF à travers la production de données, de cadres conceptuels et d'analyses produites dans le domaine scientifique, et à alimenter les travaux de ce dernier avec des informations pratiques issues des projets du partenariat.

Ce format pédagogique permet aussi d'apporter un regard neuf sur des problématiques complexes, y compris celles sur des questions sensibles telles que les droits des minorités ou la violence urbaine, et d'alimenter ainsi la réflexion des Maires de l'AIMF.

La finalité du projet consiste en un rapport d'analyse sur la question, avec une approche scientifique solide et des conclusions pratiques qui peuvent inspirer l'action des Maires de l'AIMF. Le rapport peut être présenté lors d'une conférence ou table ronde élargie à d'autres experts dans le domaine en question. Les auteurs du rapport peuvent également être appelés à contribuer à la réflexion générale de l'AIMF en rédigeant un article pour Raisonance.

En 2021, une équipe de cinq étudiants ont réalisé un guide pratique à l'attention des Maires du réseau accompagné sur la thématique sobriété et frugalité numériques, deux démarches qui tentent de fournir aux autorités municipales des clés pour comprendre comment tirer des bénéfices environnementaux des dispositifs numériques et éviter que ces derniers n'aggravent finalement leur impact.

La sobriété numérique vise à limiter le recours au numérique. Pour cela, elle recommande d'intégrer à chaque choix une vision systémique des implications qui se répercutent à tous les stades de vie des

équipements. La frugalité numérique quant à elle, correspond à la recherche d'une utilisation raisonnée et vertueuse des objets et services numériques afin d'améliorer son bilan environnemental.

L'École urbaine souhaite poursuivre les réflexions, toujours actuelles, engagées en 2021 autour de la résilience territoriale en temps de crises, ainsi que développer la thématique des coopérations entre villes et entre territoires, levier indispensable pour accompagner durablement les transitions en cours.

Ces orientations ne sont bien entendu que des suggestions. Sciences Po reste à l'écoute des préoccupations de l'AIMF et de ses initiatives afin d'engager de véritables démarches de réflexion/action mobilisant les savoirs, le savoir-faire et surtout l'énergie et l'engagement de nos étudiantes et étudiants, sous l'encadrement exigeant de l'École urbaine.

II.2.3. - Partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

En mobilisant les ateliers et écoles d'urbanismes et les partenaires universitaires dont l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), l'Association Internationale des Maires Francophones prépare depuis plus d'un an une initiative d'échange et de construction collective de mémoire et de savoir sur l'urbanisme en Francophonie. Cette initiative s'appuie à la fois sur une plateforme numérique et sur des ateliers internationaux qui animeront la vie de la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts.

L'AIMF souhaite rassembler les expériences et les témoignages qui alimenterait un récit original. Pour ce faire, elle travaille en partenariat avec le comité éditorial tant sur l'alimentation du contenu du site internet « Urbanisme en Francophonie » que sur l'organisation de temps réguliers de débats et d'échanges en invitant élus, praticiens, agences d'urbanisme, intellectuels, universitaires...

En 2021, en partenariat avec l'UBO, l'AIMF a travaillé notamment sur le contenu du futur site internet sur l'Urbanisme en Francophonie qui recouvrira un centre de ressources (base documentaire et historique autour de l'urbanisme francophone) et un espace collaboratif (espace d'interaction en lien à différents contenus : entretiens, tables-rondes, cartes postales...).

Les entretiens sont réalisés avec différentes personnalités francophones (intellectuels, acteurs de la fabrique de la ville, artistes...), ces entretiens interrogent le lien entre urbanisme et Francophonie pour faire ressortir les spécificités des villes francophones et leur apport pour construire la cité de demain. Au-delà des entretiens individuels, il est important de mettre en débat cette réflexion autour des concepts de l'urbanisme francophone par le biais des tables rondes, organisées en visio-conférences, autour de grandes thématiques, l'urbanisme de proximité, le travail de mémoire, les spécificités de l'architecture francophone..., déclinées dans plusieurs webinaires.

Des cartes postales, d'archives ou d'actualité, permettront d'imager les espaces ou œuvres francophones vus par des personnalités, des jeunes étudiants/actifs dans l'urbanisme mais aussi de toute personne désireuse de transmettre leur carte postale en y accolant une description explicitant leur choix.

II.3. – L'École Nationale d'Administration Publique au Québec (ENAP), l'Unité permanente Anticorruption du Québec (UPAC) et la Norme ISO 37001

II.3.1. - L'ENAP et l'UPAC

L'ENAP est un partenaire de choix pour la formation de gestionnaires publics que ce soit au niveau local, régional ou national, de même que pour l'accompagnement des acteurs et institutions publiques.

Convaincue que le développement des habiletés des gestionnaires publics passe par l'amélioration de leurs compétences, l'ENAP a déjà formé, par le biais de ses programmes de nombreux cadres de divers pays francophones.

L'UPAC, quant à elle, a été créée par le gouvernement du Québec en février 2011. Elle est l'organisation chargée de coordonner, de diriger les forces et expertises au sein du gouvernement pour lutter contre la corruption. Dans cette perspective, la Loi concernant la lutte contre la corruption (LCLCC) a confié au commissaire un rôle de prévention et d'éducation en matière de lutte contre la corruption. En vertu de ce mandat, l'équipe de conseillers en prévention va à la rencontre des organismes publics assujettis à la LCLCC pour former leur personnel en lien avec l'adjudication de contrats publics.

Dans le cadre du programme d'identification et d'évaluation du patrimoine de la ville de Tunis qu'elle finance, l'AIMF a fait appel à l'ENAP et à l'UPAC pour former les personnels en charge de la gestion du patrimoine.

En effet, pour être un dépositaire fiable de la confiance des citoyens et contribuer au développement de son administration locale, l'élu tout comme le gestionnaire municipal, doit s'assurer d'une gestion saine des deniers publics, adopter un comportement éthique exemplaire et veiller à ce que les membres de son équipe de projet agissent avec intégrité.

Cette formation démontre comment la bonne gestion des affaires publiques et des organisations est fondée sur un comportement éthique et sur des principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité. De plus, cette formation s'intéresse aux moyens de redonner un sens à l'éthique organisationnelle dans le contexte de la bonne gouvernance. Dans le même ordre d'idées, elle aborde les différents aspects de la mise en place d'une infrastructure de gestion de l'intégrité. Elle analyse les risques éthiques, en mesure les impacts et explore les divers moyens pour les limiter et les contrôler.

II.3.2. - La norme ISO 37001

Pour développer la norme ISO 37001 dans son réseau, l'AIMF s'appuie sur un expert de l'Agence Deloitte, expert qui a une connaissance approfondie de la norme ISO 37001, des audits de certification et qui a participé à la rédaction de la norme ISO 37001.

La lutte contre la corruption est une tendance internationale, qui s'inscrit pleinement dans une volonté de développement, ainsi que dans l'objectif de promotion de la démocratie au travers du renforcement de

l'Etat de droit visé par les statuts de l'AIMF. Plusieurs instruments et standards internationaux se sont développés en la matière, dont la norme ISO 37001.

La municipalité est le premier guichet en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, et constitue un acteur incontournable pour redonner confiance au Gouvernement et aux institutions qu'elle contribue à représenter.

Les enjeux du programme concernent la sécurisation accrue des investissements, l'amélioration continue des processus internes, l'approche pérenne du projet, la création d'un cercle vertueux. En effet, les villes peuvent durablement influencer les gouvernements et les institutions auxquelles elles sont liées, d'où leur importance stratégique en matière de lutte contre la corruption.

Les municipalités pourront servir d'exemples à l'échelle régionale, voire étatique et inspirer la gouvernance de ces Etats.

Cette volonté est dès lors susceptible de rejaillir et d'influer sur les sociétés dans lesquelles elles interagissent. Dans ce cadre, Tunis a été retenue comme ville test, un audit des services a été effectué, avec des préconisations.

II.4. – Mise en œuvre du site « Urbanisme en Francophonie »

Dans le cadre de l'initiative « Villers-Cotterêts » souhaitée par S. Exc. Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie, l'AIMF s'est engagées à mettre en lumière l'urbanisme comme élément identifiant les francophonies.

Le site présentera la ville francophone comme elle se vit, comme elle se fait et comme elle nous parle. Une équipe d'universitaires urbanistes accompagne l'AIMF pour mettre en œuvre ce site.

La ville francophone comme elle se vit

Il s'agit d'envisager la ville des proximités telle qu'elle est vécue et perçue par ses habitants. En urbanisme, l'échelle humaine traduirait ainsi la caractéristique d'un environnement physique que les individus peuvent percevoir favorablement et s'approprier. Elle ne repose pas seulement sur la mesure des formes bâties, mais aussi sur un parti pris qui donne priorité aux personnes dans l'aménagement.

Cette entrée porte donc sur le quotidien des citoyens et permet de recueillir des témoignages sur les problématiques et les solutions portées par la société civile en matière d'urbanisme de transition : réemploi de matériaux, expérimentations urbaines, urbanisme temporaire... Seront ainsi mobilisés ou présentés tous les acteurs qui mobilisent les ressources et les fonctions de la ville, qui créent des liens et des usages : habitants, entrepreneurs, associations, municipalité... C'est aussi l'entrée par laquelle nous pourrions parler des savoirs nécessaires pour l'urbanisme, en particulier des formations francophones ou de l'approche linguistique de l'urbanisme en francophonie.

La ville francophone comme elle se fait

Cette entrée porte sur la ville telle qu'elle est pensée et telle qu'elle se conçoit par les acteurs de la fabrique de la ville : municipalités, agences d'urbanisme, architectes, bureau d'études, promoteurs... Il peut s'agir de réponses portées par les pouvoirs locaux aux problématiques des citoyens mais aussi de formes urbaines, de projets urbains, d'outils ou d'expériences qui sont partagés par les villes de l'espace francophone. Ces contenus nous permettront de dresser les contours de ce que pourrait être un mode de réflexion francophone de la fabrication des villes qui se différencierait des autres approches : anglo-saxonne, hispanophone, sinophones... mais aussi d'aborder les collaborations existantes ou naissantes entre les villes de l'espace francophone en matière d'urbanisme, d'architecture, de mobilité, de transition écologique...

Il s'agit aussi d'introduire le sujet des villes résilientes telles qu'elles sont pensées aujourd'hui par les différents acteurs de la fabrique de la ville. On y introduirait les aspirations communes aux villes francophones, les normes qui les contraignent et les projections sur le devenir urbain de cet espace.

La ville francophone comme elle nous parle

Cette dernière rubrique pose les questions d'identités des villes et du message qu'elles portent. Par leur forme, par les modes d'habiter et l'organisation des services, par leur diversité, les villes qui composent l'espace francophone sont une source de richesse. Leurs actions sur le plan culturel et artistique, les mises en valeur en matière de mémoire et de patrimoine trouvent des échos sur leur territoire et sur les manières dont leurs habitants mais aussi les visiteurs observent et vivent les espaces. Il sera ici autant question de leur passé, de leur présent que de leur avenir, pour nous permettre d'identifier dans quel domaine les villes francophones ont un message spécifique et original à apporter.

Le site disposera d'un **centre de ressources** qui sera une base documentaire et historique autour de l'urbanisme en francophonie, qui est représentatif de la diversité des territoires qui compose l'espace francophone, de l'ampleur des défis que doivent relever les villes. Il a donc pour mission de rassembler des écrits, des vidéos, podcasts ou encore des images qui pourraient faciliter les prises de décision et l'accès à l'information de toutes et tous. Il disposera aussi d'un espace collaboratif qui permettra aux internautes d'échanger sous différentes formes et en réaction à différents contenus : cartes postales, entretiens, tables-ronde...

Une série de vidéos ont déjà été enregistrées avec :

- Mme Michèle GENDREAU-MASSALOUX, Rectrice de l'Agence Universitaire de la Francophonie de 1999 à 2007
- Mme Ariella MASBOUNGI, Architecte-Urbaniste, ancien Inspectrice générale, chargée du « Projet urbain » pour le Ministère français en charge de l'Urbanisme
- M. Mohamed MESGHANI, Secrétaire général de l'Union Internationale des Transports Publics
- M. Philippe MADEC, Architecte, Urbaniste, Professeur en architecture et Ecrivain
- Mme Héloïse CONESA, Docteur en Histoire de l'art, Conservatrice du Patrimoine, Chargée de collections en photographie
- M. Jérôme CHENAL, Architecte-Urbaniste et spécialiste des villes africaines
- M. Gaëtan SIEW, Architecte-Urbaniste, Ancien Président de l'Union internationale des architectes et ancien Secrétaire général de l'Union africaine des architectes
- M. Patrick BOUCHERON, Historien français spécialiste du Moyen Âge et de la Renaissance

- M. Kouka NTADI, Artiste-peintre franco-congolais

Des extraits de films datant d'avant 1930 seront identifiés à l'INA.

Les quatre premiers thèmes des tables rondes qui ont été retenus pour 2022 sont l'urbanisme de proximité ; le travail de mémoire/patrimoine/identité ; l'art et la ville un destin intimement lié et la préservation du patrimoine des années de l'Afrique du Nord.

III – Une vie institutionnelle soutenue

En dépit de la crise sanitaire, le rythme des réunions a été maintenu. Réunions du Bureau, Assemblée générale, tenue des Commissions permanentes et pour soutenir cette vie institutionnelle, l'évolution du site internet pour que celui-ci devienne toujours plus le journal électronique des villes francophones.

III.1. – Les décisions des Bureaux de Bordeaux et de Kigali et les colloques associés

III.1.1. - Décisions du Bureau de Bordeaux et élargissement de la Commission permanente

Pour préparer ces deux journées de colloque consacrées aux villes en économie circulaire, quatre ateliers préparatoires ont été organisés qui ont donné lieu aux restitutions devant le Bureau. Des dizaines d'entrepreneurs, de responsables associatifs, d'habitants, d'élus, quelques centaines d'auditeurs ont suivi ces travaux. Ils étaient plus de 400 inscrits pour suivre les débats qui ont permis d'éclairer la nouvelle ambition de l'AIMF de promouvoir un mieux vivre ensemble dans les villes grâce à l'économie circulaire :

- en toutes les ressources...
- en mobilisant les territoires, avec l'illustration des villes du Grand Maghreb après la tenue de la COP 22 à Marrakech
- en mobilisant les moyens indispensables, en particulier les ressources financières ;
- enfin, en mobilisant tous les acteurs, grâce à de nouvelles formes de gouvernance.

Quatre présidents de séance et 4 rapporteurs ont présenté leurs résultats :

- Mme Céline PAPIN, Adjointe au Maire de Bordeaux et Maxime SCHIRRER, universitaire, au Conservatoire national des Arts et Métiers ;
- Mme Souad BEN ABDERRAHIM, Maire de Tunis et M. Samir MEDDEB, Fondateur et ancien Directeur de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement
- M. Kamel BEN AMARA : Maire de Bizerte, Rapporteur : M. Frédéric PETIT, Président d'Actes
- Président : M. Kouaoh Vincent N'CHO, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan
- Rapporteur : M. Gouganou KOPIEU, Directeur Général de l'Institut de l'Économie Circulaire d'Abidjan

a) Observer, analyser, définir et comprendre

Peser les mots, redonner sens et cohérence aux actions et aux idées, de l'économie linéaire à l'économie circulaire, de l'intérêt particulier à la responsabilité collective... Bifurcation, changement de modèles... Mobilisation, participation de l'obsolescence au réemploi...

Des biens privés aux biens communs, d'Elinor OSTROM, politiste et économiste, a montré qu'il était possible de sortir de la tragédie des Communs autrement que par les 2 voies ordinairement retenues : ni l'intervention de l'État qui impose une solution uniforme ; ni le recours au gestionnaire privé, qui reçoit les droits de propriété et maximise ses profits. Au contraire, elle observe les effets d'une bonne gestion par les groupes locaux qui s'autogouverne autour de deux principes : la réciprocité et la confiance !

L'Observatoire montrera combien les initiatives sont diverses, nombreuses, et qu'il permettra de définir un référentiel, à partir d'une base de données thématique.

b) Retisser le maillage territorial : défaire les concurrences territoriales

S'adapter aux conditions locales, aux contextes institutionnels et administratifs, inventer de nouvelles collaborations entre les territoires, revisiter les relations de coopérations intercommunales, décentralisées voire internationales, rapprocher les lieux de production et de consommation, réduire les déchets.

Les villes peuvent porter des idées essentielles, et par leur démarche commune, elles participent à développer des pratiques communes sobres, résilientes.

Mais c'est aussi à l'intérieur même des territoires qu'il faut faire maillage, entre les personnes, les initiatives, les structures.

Refaire maillage, c'est engager une lutte contre les inégalités, car c'est dans les villes que l'on trouve de la pauvreté... et des inégalités.

Lutter contre ces inégalités est un projet politique d'actions permanentes.

Esther DUFLO et Bahijit V. BANERJEE nous encouragent à ne pas rester désarmés contre la pauvreté. Face aux illusions de la croissance mal partagée et des tenants de la théorie du ruissellement qui soutiennent qu'il faut protéger les riches pour nourrir les pauvres, ces deux universitaires et praticiens prônent une action publique au plus près des acteurs, plus modeste, mais plus engagée aussi. Ils suggèrent une économie utile pour des temps difficiles.

Nous avons donc besoin de partager les initiatives. Les villes en économie circulaire, ce sont des villes augmentées, non pas par la technologie seule, mais par les liens, les gouvernances renouvelées, les dialogues permis...

L'Observatoire et son centre de ressources partagera les bonnes pratiques, les expériences menées au sein des territoires, mais aussi pour mutualiser les moyens et les ingénieries.

c) Repenser localement la ville productive

Pour une économie ancrée dans son territoire, dans son environnement, mais aussi plus inclusive, il s'agit de mobiliser les énergies de toutes et de tous, quelle que soit leur condition.

Il faut donc repenser l'emploi... Il ne s'agit plus de se contenter d'emplois précaires, d'emplois faiblement qualifiés mais bien de porter l'idée d'emplois qualifiés, porteurs non seulement d'innovations mais aussi d'inclusion.

Repenser la ville productive, celui des financements, sous toutes leurs formes possibles : si le soutien public est incontournable, il passe aussi par le consentement à l'impôt, la certitude du bon usage des dépenses publiques. Mais il y a une diversité des soutiens financiers possibles...Il faut pouvoir hybrider les formes de financement :

- commande publique responsable (achat inclusif),
- micro finance,
- implications des ONG, banques,
- finance solidaire
- enfin, les collectivités doivent nécessairement porter une logique d'investissement social et non de dépense publique pour couvrir très rapidement l'économie circulaire

Plus largement, il faut développer la coopération entre les acteurs publics et privés

Ce sont les achats inclusifs privés ou publics, maillage du territoire par des projets collectifs, la relocalisation d'activité industrielle au service de l'environnement...

Pour aller dans ce sens, l'AIMF animera des incubateurs d'expérimentations locales, en assurant le développement pour leur permettre d'exister et de rendre pleinement les services attendus...

d) La sensibilisation et la formation

L'acculturation est indispensable pour faire naître une économie circulaire à grande échelle. Il faut donc des lieux et des initiatives : des tiers lieux, des lieux culturels, des épiceries, des marchés, des coopératives, mais aussi par les ateliers qui impliquent tous les participants à la vie des villes. Ces participants, ce sont les habitants, les associations, les entreprises de toutes natures, l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs, coopératifs.

Enfin, la société civile, depuis les habitants jusqu'aux associations, a aussi des compétences à acquérir, car elle peut faire évoluer la gouvernance et instiller de nouveaux sujets à développer en relation étroite avec les élus locaux.

Les transitions en cours dans les territoires nécessitent que tous, responsables des collectivités locales acteurs socio-économiques, aient accès à de nouvelles compétences, pour mener à bien la transformation des services publics de proximité et l'économie bas carbone.

La formation est essentielle pour acquérir de nouvelles pratiques. Elle accompagne la sensibilisation.

Elle pourra mettre en avant de nouvelles filières, à l'exemple des réparateurs pour allonger la durée de vie des appareils. Des moyens existent. Il faut donc les porter, à travers, par exemple les coopérations avec les centres de formation sont donc à envisager, tous cycles confondus.

L'AIMF organisera et de soutiendra les conditions de cette sensibilisation de la communication et de l'information.

Le Maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, a, en conclusion, donné un aperçu des actions envisagées dans le cadre de la commission permanente qui va porter les initiatives d'économie circulaire pour les villes.

Pour une économie plus proche du local et des petites entreprises, pour des activités humaines plus décarbonées, pour une diminution des déchets et un raccourcissement des circuits de distribution... Nul doute que les initiatives seront nombreuses pour poursuivre les travaux en faveur de l'économie circulaire.

L'économie circulaire, ce n'est pas tourner en rond. C'est emprunter un nouveau chemin, le suivre sobrement, profitant avec attention et respect de tout l'environnement qu'il nous offre. C'est emprunter un chemin mais c'est aussi ne laisser personne sur le bord du chemin.

C'est enfin une philosophie qui peut être résumée ainsi : le besoin de s'aider engendre la bienveillance, une indulgence mutuelle, l'absence de rivalité...

III.1.2. - 41^{ème} Congrès tenu à Kigali du 19 au 21 juillet 2021

Le 41^{ème} Congrès de l'AIMF portait sur le thème ***Quelle urbanité pour les villes francophones ? Le Maire et la société civile***. Les échanges autour du thème se sont déroulés au travers des présentations de 4 panels suivies de discussions ouvertes.

Le Maire de Kigali, Mr Pudence Rubingisa, a rappelé que le thème est au cœur de l'engagement et du quotidien de toutes les villes. Il est impératif, pour les équipes des villes, de s'assurer que les services offerts par les municipalités atteignent tous les citoyens sans exclusion aucune et il s'agit là du point de départ de toutes les décisions qui sont prises. Les Mairies ne peuvent atteindre cet objectif sans le soutien de la société civile, qui travaille à la base et toujours en proximité des citoyens. La société civile doit alors être associée au développement de politiques publiques ; de leur conception à leur mise en œuvre pour éviter les pertes qui en découleraient.

Le Professeur Slim KHALBOUS, Recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie, quant à lui, a partagé son expérience sur le rôle actif que l'Université doit jouer dans le développement des villes. Il a rappelé que la mobilisation de l'expertise au profit des la ville n'est pas difficile mais il y a des prérequis à savoir la prise de conscience collective, la volonté politique des Maires, mais aussi la volonté d'ouverture des responsables universitaires.

Mais encore faut-il s'assurer que les relations de partenariats créées aillent au-delà des individus et deviennent institutionnelles, structurées et surtout formelles. L'université, véritable acteur de développement territorial, doit s'ouvrir, s'intéresser aux questions spécifiques aux villes et répondre aux besoins locaux.

Les villes, d'autre part, doivent mettre tout en place pour intégrer l'université dans les activités quotidiennes des villes.

L'Honorable GATABAZI Jean Marie Vianney, Ministre de l'Administration locale du Rwanda et Invité d'honneur de la journée, a reconnu que la société civile joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques publiques et partagé l'expérience du Rwanda où les autorités locales sont ouvertes à la coopération, au partenariat et au jumelage. Cette ouverture est portée par l'existence d'un cadre légal favorable et une volonté publique. Il a reconnu le partenariat entre les villes rwandaises et l'AIMF dont les résultats sont visibles et fructueux et renouève son engagement à faire avancer les recommandations qui sortiront de la journée.

III.1.2.1. - Les politiques de gouvernance locale en phase avec la société civile

M. Armand Roland Pierre BEOUINDE, Maire de Ouagadougou et Président de ce panel a rappelé que la définition de priorités en début de mandat nécessite des piliers forts de soutien dont le principal est la participation citoyenne. Le développement urbain exige que tous les acteurs territoriaux : les élus, l'administration, leaders d'opinion, opposition, la société civile et les citoyens communiquent pour définir ensemble des concepts et outils nécessaires pour trouver des solutions à leurs problèmes. De bonnes relations entre ces acteurs influencent la dynamique de développement participatif pour un meilleur vivre-ensemble.

Pour catalyser les discussions, Dr Eric Ndushabandi rappelle que dans certains cas, même si les relations entre les municipalités et la société civile existent, il peut y avoir confrontation, cooptation, collaboration à la recherche d'un partenariat adéquat et efficace. Le thème du panel se trouve au cœur du débat autour de la démocratie participative. C'est un impératif absolu, mais à condition qu'il soit adapté et applicable aux contextes locaux. Cela étant dit, la « société civile » regroupe des citoyens qui sont réunis autour d'une cause, une conviction, un intérêt partagé.

Aussi, quelles conditions pour aboutir à un partenariat effectif ? Quels cadres existent-ils pour faire de ces relations une réalité ?

La démocratie participative n'est pas une idéologie mais une méthode de résolution de problèmes complexes qui prévoit que la solution aux problèmes sociétaux. Cette méthode est une opportunité pour un changement de paradigme pour faire des bénéficiaires de vrais acteurs ; des partenaires véritables et non plus de simples destinataires.

Les cadres principaux pour la valorisation du potentiel et l'autonomisation de la société civile sont la décentralisation et le cadre législatif. Concernant la mise en pratique de cette méthode, la démocratie citoyenne existe et elle est du ressort des maires de la gouverner. La participation citoyenne permet d'identifier les ressources dans le territoire : humaines, secteur privé. Elle permet aussi de désamorcer le conflit que vivent les citoyens au quotidien.

La concertation et la consultation sont une obligation pour les autorités locales mais pour que le partenariat soit d'égal à égal, il faudrait une bonne structuration de la société civile et qu'elle ait une capacité institutionnelle et humaines à émettre des idées informées et constructives. Il faut pouvoir arriver à une co-construction, une gestion participative ou encore une auto-gestion.

Pour un processus participatif effectif et inclusif il faut avoir une communication claire et systématique, une volonté politique d'identifier et utiliser les espaces de dialogue, développer des capacités et les ressources financières. À ce niveau, il faut apprendre les méthodes de dialogue ; montrer la valeur ajoutée du processus participatif.

L'expérience rwandaise.

La « Bonne Gouvernance » est reconnue au Rwanda comme un pilier à part entière du développement économique et le partenariat entre la société civile et l'État est un des indicateurs des principes de bonne gouvernance promus au Rwanda. Cela se traduit à plusieurs niveaux :

- (i) l'inclusion des principes de bonne gouvernance dans la constitution et dans les cadres légaux au niveau sectoriel
- (ii) l'intégration des principes de bonne gouvernance dans des documents stratégiques au niveau national,
- (iii) l'existence et le fonctionnement du forum d'Action conjointe pour le développement (JADF) qui réunit tous les partenaires au développement au niveau local autour du plan de développement des villes.

III.1.2.2.- Société civile, vivre-ensemble et cohésion sociale

En ouverture de travaux, la Présidente de ce panel, Madame Souad ABDERRAHIM, est revenue sur l'importance de créer et maintenir des relations pacifiques entre les élus et les citoyens pour avoir un développement durable. Elle a également souligné le soutien que reçoit sa ville de l'AIMF sur des dossiers qui font appel au "vivre-ensemble" tels que le développement de la gouvernance associative, la création de programmes parascolaires ou alors l'employabilité des jeunes ; collaborations qui visent à dégager une vision commune pour les territoires et créer une identité actuelle.

À l'ère où les crises sociales sont de plus en plus fréquentes, les élus locaux doivent inspirer confiance aux citoyens mais aussi aux partenaires y compris les bailleurs de fonds pour amorcer un vivre-ensemble concret. Il faut pour cela respecter les différences, promouvoir l'égalité des genres et en somme être soi-même au milieu des autres ; en ligne avec le logo de l'AIMF « Réunir les destins, respecter les diversités ».

Le vivre ensemble passe par l'implication des toutes sortes d'acteurs et la société civile, conduit un plaidoyer auprès des autorités pour trouver des solutions aux problèmes sociétaux. Les échanges du panel ont porté sur des exemples concrets du comment vivre-ensemble.

Avec l'appui de l'AIMF, la ville de Ouidah a transformé un ancien tribunal colonial en un Centre culturel de rencontres internationales pour permettre aux acteurs de la société civile de pouvoir s'épanouir. Le centre constitue un lieu de rencontre et de dialogue et fédère différentes couches de la population pour faire rayonner leurs talents.

Le vivre-ensemble avait perdu tout son sens dans le Rwanda post-génocide où les massacres avaient mené à une situation de méfiance. Le Gouvernement rwandais a choisi de reconstruire l'unité des rwandais en réinstaurant le dialogue et le tissu social dans le pays. Les 'discussions du village Urugwiro' ont réuni pendant un an des représentants de la société rwandaise (Gouvernement, Société civile, Église, Media,

Partis politiques, Académiques, Associations de femmes etc.) pour définir le futur d'un Rwanda uni. Il a résulté de ces échanges 3 priorités : l'unité des Rwandais au centre, la démocratie participative (inclusion) ainsi que le développement économique. Une fois les priorités définies ensemble, il s'agissait alors de déterminer des mécanismes à mettre en place pour une mise en œuvre effective. S'en est donc suivi l'écriture d'une constitution sur base de participation collective mais aussi la création des institutions.

A Liège, la ville joue un rôle de facilitateur pour les réseaux de la société civile en multipliant les processus participatifs de co-construction et consultation.

Elle constitue un contre-pouvoir pour dénoncer les problèmes mais aussi elle attire l'attention sur les problèmes des citoyens et leurs besoins non satisfaits.

- Complémentarité avec les services publics car la société civile est souvent plus souple et moins bureaucratique et constitue un foyer d'innovation sociale important ;
- La société civile a joué un grand rôle en créant des espaces de dialogue, mettant en place des réseaux associatifs qui sont fondamentaux dans la reconstruction du tissu social. Nous pouvons noter le rôle des jeunes volontaires et autres organisations de la société civile qui ont joué un rôle très actif dans la prévention de la propagation de la pandémie du covid19, surtout dans la mise en œuvre des mesures barrières et ports des masques dans l'espace public.
- La Société civile joue un rôle dans la mobilisation de ressources humaines, cognitives, financières, culturelles économiques et sociales pour construire les projets pour les villes et les collectivités.

L'expérience de Paris montre que le chercheur peut aussi contribuer à l'amélioration du vivre-ensemble en se confrontant à la réalité des territoires. Comment vivre-ensemble autrement en diminuant les gaspillages et l'émission de CO₂ ? A l'heure actuelle ou l'hyper connectivité technologique conduit à une déconnexion sociale (éloignement des gens mais aussi des lieux : écoles, centres culturels etc.), il faut créer de nouvelles proximités qui permettent un vivre-ensemble dans lequel on pourrait créer de la valeur économique, écologique. Ceci demande une meilleure utilisation de ressources locales, une désaturation des espaces et leur diversification. La pandémie Covid devient donc une opportunité pour changer le paradigme, relocaliser les emplois, avoir des circuits courts et créer des liens sociaux.

Le vivre ensemble et la cohésion sociale renvoient à tout ce qui fabrique du lien social en se dotant des compétences interculturelles : se décentrer, s'ouvrir vers l'autre, négocier avec l'autre pour trouver un compromis.

Il faut rappeler que la définition du vivre ensemble est spécifique au contexte de chacun et de ce fait, le Rwanda a fait des choix singuliers après le génocide contre les Tutsis pour recréer même l'idée du "vivre-ensemble" rwandais. Il a fallu d'abord institutionnaliser les actions mais aussi mettre en place des mécanismes pratiques de mise en œuvre. La création de la Commission Nationale d'Unité et Réconciliation qui a, entre autres choses, identifié les « justes », Abarinzi b'igihango, qui servent de modèles pour la génération actuelle ; la mise en place d'organismes d'assistance aux rescapés du génocide (FARG).

En décembre 2016, le Gouvernement nigérien a accordé le pardon aux combattants de Boko Haram qui déposent les armes. Exercice difficile car le pardon est accordé par l'État mais est-il efficace s'il n'est pas adopté par la communauté ?

Il incombe au Gouvernement de créer un espace de dialogue entre les bourreaux et les victimes. Il doit assurer la réparation en actes après le jugement auprès de la communauté mais aussi de l'Etat.

Les valeurs fondamentales du vivre-ensemble dans ces contextes, surtout africains, ou la société civile est en désaccord avec les municipalités ; on entend alors « On est ensemble mais on ne vit pas ensemble ». Il faut des projets communs qui unissent qui permettent une action conjointe. Si les plateformes d'échanges existent, c'est que la communication est possible.

III.1.2.3. - Diplomatie des Maires et échanges entre citoyens

M. Darius MUKUNDA SUMUNI, Maire de Bukavu, rappelle l'importance que joue l'AIMF dans la création et le renforcement de synergies durables entre les Maires francophones. La diplomatie se définit comme une pratique visant à influencer les décisions et la conduite de gouvernements étrangers à travers le dialogue, la négociation et d'autres moyens non violents.

La coopération décentralisée relève de la responsabilité des maires au profit de citoyens et appelle à la diplomatie sociale et économique qui vise à promouvoir le bien-être de la population et ceci exige des approches innovantes constantes. Notamment, il faut aux maires avoir un sens élevé de créativité afin d'assurer les ressources matérielles, humaines, économiques et financières en vue de valoriser tout ce dont la ville possède pour mieux vendre son image de marque. Ainsi, le monde actuel privilégie la diplomatie économique comme moyen de prévention de conflit et de développement durable et les citoyens doivent faire leur, tous les enjeux de cette diplomatie qui se joue entre citoyens sous l'égide de leur Maire.

Dans son allocution sur le réseau des villes créatives et plateforme des villes de l'UNESCO, Mr Ernesto Ottone RAMIREZ, Sous-Directeur Général pour la culture de l'UNESCO, a rappelé l'opportunité que représente la convergence existante entre les missions du réseau des villes créatives ainsi que l'AIMF.

Les échanges qui ont suivi ont principalement porté sur le rôle du maire dans la diplomatie transfrontalière compte tenu du contexte des Grands Lacs en donnant un exemple de cas concrets.

La plateforme des Autorités Locales des Pays de Grands Lacs est un modèle réussi de l'intégration régionale à travers la coopération transfrontalière entre villes. Les maires des villes transfrontalières sont tous les jours à côté des acteurs économiques à la base : commerçants transfrontaliers, pêcheurs, sportifs, artistes. Tous les jours ces maires consolident le vivre ensemble dans cette région en facilitant des cadres d'échange.

Le binôme Maire-Citoyen permet à la diplomatie du Maire de fonctionner durablement. La place du Maire est complexe car il est appelé à relier le local à l'international tout en gardant une cohérence à tout moment.

La diplomatie des maires est très importante en vue de la promotion de la cohésion sociale et de la prévention et résolution de conflits. La gouvernance locale implique que les autorités municipales élaborent des stratégies de coopération en alliance avec les autres acteurs, y compris la société civile qui apporte ses ressources, son expertise ainsi que sa légitimité auprès de la population. Concrètement, dans le Sud du Rwanda, les autorités locales du Rwanda et du Burundi travaillent à créer des environnements

de bon voisinage mais aussi à faciliter la circulation des personnes et des biens à travers la frontière a guichet unique entre autres initiatives.

Mais alors si les maires sont des facilitateurs, qu'en est-il des citoyens ?

La différence entre la diplomatie nationale et celle des citoyens est la participation même du citoyen. L'institution municipale étant la plus proche du citoyen, la proximité citoyen/élu fait qu'il est plus facile de créer un dialogue entre eux. La coopération décentralisée a d'emblée un aspect d'internationalisation et les citoyens deviennent alors des alliés du Maire. Il faut alors dessiner une action internationale taillée sur les spécificités locales.

Dans la plupart des cas, les citoyens précèdent les Maires dans leur démarche de recherche d'ouverture et d'opportunité et ces derniers seront alors force de proposition pour amener les Maires à adhérer. Un cas d'étude concerne l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui a vu le jour sur demande de citoyens alors qu'eux-mêmes avaient déjà développé, depuis un long moment, des relations de collaboration.

La diplomatie citoyenne est beaucoup plus durable quand elle est portée par le bénéficiaire ultime de toutes les initiatives.

En clôturant le panel, les intervenants ont proposé une série de recommandations portant sur les réformes visant à promouvoir la diplomatie des Maires et des citoyens.

- Les autorités centrales devraient accompagner les maires pour qu'ils puissent apporter des solutions adéquates aux problèmes quotidiens des citoyens ;
- Développer des stratégies qui impliquent les maires entre eux et impliquent les maires et les citoyens. Cela augmentera le capital « confiance » en créant des cadres de concertation qui rallient les autorités gouvernementales et locales, société civile et acteurs privés ;
- Impulser l'autonomie politique locale. Mettre en place des actions de co-développement, lier les migrants aux autres citoyens ;

III.1.2.4. - Innovations technologiques et services rendus aux populations

M. Luc Sétondji ATROKPO, Maire de Cotonou, et Président de ce panel, a rappelé l'importance capitale que revêt le recours à la technologie pour améliorer la gouvernance. Le rôle des acteurs de la gouvernance locale est de fournir aux populations les services qui leur sont indispensables aujourd'hui et d'anticiper les besoins de demain. La participation citoyenne sert de trait d'union entre les besoins et les services. La société civile doit être intégrée à cette dynamique numérique qui se veut au service des citoyens. Les maires, de leur côté, doivent offrir un climat d'expansion favorable.

Le voyage de la numérisation du Rwanda a commencé il y a 20 ans avec l'émergence du besoin d'améliorer la prestation de services aux citoyens. L'installation de l'infrastructure, la mise en place de politiques et stratégies, le renforcement des institutions universitaires pour développer les compétences adéquates et l'autonomisation de jeunes et création de centres d'innovation constituent le gros des initiatives mises en place. Les initiatives profitent à tous les secteurs : santé, gouvernance locale ou encore l'éducation. La couverture technologique nationale qui est élevée (99% du territoire) facilite l'accès aux services, et en plus de cela, il a été déployé de jeunes ambassadeurs TIC au niveau des cellules (entité administrative) qui

disposent d'ordinateurs et smartphones et forment la population à l'utilisation de services numériques proposés par le portail d'accès aux services publics (www.irembo.gov.rw).

De plus, le registre national de la population et le système national d'identification ont été digitalisés en 2007 et il est accessible à toutes les municipalités pour une mise à jour en temps réel. La carte nationale d'identité est un outil d'identification, certes, mais le système d'identification a été intégrée à plus de 50 autres systèmes de sorte que la carte d'identité nationale est utilisée à d'autres fins telle que pour l'immigration ou encore la sécurité sociale, enregistrement de titres fonciers ou encore accès aux services bancaires.

Au Niger, le projet Justice et Sécurité de proximité mis en place par le RAIL (Réseau d'Appui aux Initiatives Locales) mobilise les acteurs locaux autour d'une problématique et crée des cadres de concertation de quartier qui regroupent des représentants de toutes les couches sociales. Les acteurs créent des groupes WhatsApp de discussions autour de problématiques spécifiques et des modérateurs aident à prioriser.

Au Bénin, la participation citoyenne se fait fondamentalement en présentiel mais il y a de plus en plus une dynamique d'accompagnement des communes vers une digitalisation de services rendus aux populations. Avec un financement de l'Agence Française de Développement. Quatre communes ont entamé un travail de digitalisation de leurs services : état des lieux, création d'un poste de charge de missions numériques, identification de développeurs proposer des solutions numériques visant à renforcer les interactions des élus avec les citoyens et une consultation plus étendue. Grâce à ces innovations, le citoyen a la possibilité de suivre de près la mise en œuvre de plans communaux. En plus de la création d'applications, les municipalités identifient les outils Open source et les adaptent aux besoins des citoyens.

Au Cameroun, l'AIMF a financé un outil cartographique pour aider les communes à mieux s'organiser, à mieux faire de la prospective et à mieux gérer leurs territoires. Cet outil peut être utilisé hors connexion à l'aide d'un système de web-mapping. Il a été proposé que l'outil soit vulgarisé à toutes les communes représentées au congrès et qu'il soit directement intégré à tous les systèmes communaux. Une fois que les communes se dotent de l'outil, les cartes sont accessibles dans les maisons de quartiers.

III.1.3. - Colloque international sur la planification familiale et l'égalité femmes/hommes

Le colloque international organisé par l'AIMF à l'occasion de son congrès annuel aborde la question de la planification familiale sous le prisme de l'égalité femmes - hommes.

Aujourd'hui encore, 214 millions de femmes dans les pays en développement qui souhaitent éviter une grossesse n'ont pas accès aux moyens de contraception modernes. Devant l'ampleur de cette situation, ***développer l'accès au planning familial est un enjeu crucial pour le renforcement de l'égalité femmes-hommes.***

La planification familiale volontaire, qui vise à permettre aux femmes et aux hommes de choisir le nombre et le moment des naissances, est l'un des investissements les plus significatifs qu'il soit, en matière de développement du capital humain et de renforcement des droits des femmes.

Les bénéfices directs de la planification familiale sont connus : soutiens à l'autonomisation des femmes, à leurs choix d'avenir, à leur intégration économique et sociale. Le planning familial a également un impact durable sur la santé et le bien être des femmes et de leurs enfants. L'âge de la mère, l'espacement et le nombre des naissances sont des déterminants majeurs de la santé maternelle et infantile.

Ces bénéfices sont connus, et les États sont engagés à différents niveaux sur ces questions, notamment dans le cadre du programme global « Family Planning 2020 » piloté par les Nations Unies, mais aussi du « Partenariat de Ouagadougou », qui réunit dans 9 pays d'Afrique de l'Ouest francophone, société civile, partenaires techniques et financiers. Depuis 2011, ce partenariat a contribué à augmenter de 3,8 millions le nombre de femmes utilisatrices de moyens de contraception, permettant d'éviter 2 millions de grossesses non-désirées et plus de 700 000 avortements à risque. Pour aller dans ce sens, la stratégie post-2020 du Partenariat vise à doubler le nombre d'utilisatrices d'ici à 2030, ce qui implique la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics, associatifs et privés.

Dans ce contexte, il est également connu que **les villes sont des espaces d'intervention prioritaires** pour développer l'accès au planning familial : elles sont des espaces où s'expriment des changements de société profonds. Aussi et raison des migrations intérieures et extérieures, il est nécessaire de leur apporter un accompagnement afin, d'une part, d'intégrer les familles les plus vulnérables. Les populations pauvres concentrent en effet des niveaux élevés de risques liés à l'absence de maîtrise de la fécondité. Aussi, les services sociaux doivent leur apporter des informations.

Dans le même temps, les villes sont également les lieux de toutes les opportunités pour exploiter le potentiel de l'innovation sociale : espace favorable au développement de nouvelles activités économiques, accès facilité à la formation, croisement des flux de capitaux et de personnes. Ces potentialités doivent être au cœur de la politique des villes et le renforcement de l'accès au planning familial est un des leviers pour permettre aux jeunes adultes, et en particulier aux jeunes femmes, de mieux maîtriser leur avenir pour s'emparer de ces opportunités.

Le leadership local est un rouage essentiel pour la réussite des politiques de planification familiale et en faveur de l'égalité femmes-hommes. Le Maire, par les liens privilégiés qu'il entretient avec la population, est le plus à même d'appréhender la diversité des questions culturelles et sociétales susceptibles d'exercer une influence sur la politique de planification familiale. Il est légitime pour accompagner les débats de société liés au planning familial, en impliquant la société civile dans toute sa diversité. Il est porteur d'un projet politique, d'une vision de développement de son territoire, qui prend nécessairement en compte et anticipe les dynamiques démographiques à l'œuvre. Enfin il peut engager la population locale dans cette vision et mettre en œuvre une politique de planification familiale qui garantisse à chacun la possibilité d'élever sa famille comme il le souhaite.

De nombreux maires du réseau francophone se sont engagés dans des politiques de promotion du planning familial. Des leçons ont été apprises sur le terrain en termes de gouvernance, de gestion de services, de politique sociale. Partager ces expériences, susciter les échanges dans le réseau et proposer des pistes d'engagement des maires francophones sont les objectifs du colloque.

Depuis 2017, sous l'impulsion de l'Initiative pour la santé et la salubrité en Ville (ISSV), menée par l'AIMF en partenariat avec la Ville Paris et la Fondation Bill et Melinda Gates, plusieurs villes du réseau sont

engagées dans la mise en œuvre de projets intégrés de santé urbaine. La planification familiale en est un des éléments.

Neuf projets sont en cours. Ils concernent 18 villes et associations de villes soutenues directement par l'AIMF (dans le cadre de l'ISSV ou sur fonds propres). Et le nombre des requêtes transmises au Secrétariat Permanent est en très forte augmentation.

Les résultats obtenus permettent aujourd'hui de dégager des enseignements, dont le partage et la capitalisation au profit du réseau sont essentielles.

Les expériences présentées lors du colloque ont vocation à faire connaître des projets pionniers, à en faire émerger d'autres et à susciter un effet d'entraînement auprès des maires francophones. Elles permettront également d'ouvrir un débat sur les suites à donner à cet engagement au sein du réseau.

En séance inaugurale, sont intervenus, Monsieur Pudence RUBINGISA, Maire de Kigali, Monsieur Kouaoh N'CHO, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan, représentant du Secrétaire général de l'AIMF, Monsieur José Luis CASTRO, PDG de Vital Stratégies, le Docteur Daniel NGAMIJE, Ministre de la Santé du Rwanda, Monsieur Fodé SIMAGA, Directeur de Fast track Cities – ONU Sida.

Les travaux ont été organisés selon 3 panels.

PANEL N° 1 : « Planification familiale et santé des jeunes »

La moitié de la population du continent africain a moins de 19 ans. Si elles ne constituent pas une catégorie homogène, les besoins de ces populations en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive sont importants. Chaque année dans les pays en développement, 21 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans sont enceintes et environ 12 millions d'entre elles mettent au monde des enfants (dont 777 000 ont moins de 15 ans). Plusieurs facteurs contribuent à cette situation, tels que les pressions pour les mariages précoces et forcés, le manque d'information et d'accès à la planification familiale, les violences sexuelles.

Ces grossesses précoces ont de graves conséquences sur la santé des mères et de leurs enfants, les complications liées étant les premières causes de décès des adolescentes. A ces risques élevés se conjuguent souvent la stigmatisation et les violences dont ces jeunes mères sont victimes. La maternité les pousse à abandonner leur scolarité malgré les efforts des systèmes éducatifs pour les aider.

Face à ces enjeux de santé, de droits et de bien être des habitant.e.s les municipalités s'engagent, en complémentarité avec l'État, pour atteindre tout particulièrement le public des jeunes, qui demande une approche spécifique et adaptée. Partenariats avec la société civile et les établissements scolaires pour assurer l'éducation à la sexualité, création de services dédiés, campagnes d'information et appuiaux réseaux de jeunes sont autant d'initiatives de terrain qui prennent place dans des politiques de jeunesse inclusives et durables.

L'animatrice du panel était Madame Lydie HAKIZIMANA, PDG de Drakkar Ltd et fondatrice de Happy Hearts Preschools, Lauréate 2021 du Prix AIMF de la Femme Francophone.

Sont intervenus :

- Mme Nadine UMUTONI GATSINZI, Vice-Maire de Kigali : la ville s'est engagée dans la promotion de la Planification Familiale au niveau de 3 de ses centres jeunes les plus fréquentés, avec l'appui de l'AIMF. L'enjeu est d'y disposer d'espaces dédiés aux consultations médicales, avec des éducateurs et des pairs jeunes formés sur la question, pour assurer l'orientation et informer en assurant la discrétion et le non-jugement. Les résultats sont déjà palpables, avec 71% des jeunes fréquentant ces centres qui utilisent au moins 1 méthode. Le projet permet également de partager des informations connexes, sur la prévention des pratiques à risque et des comportements destructeurs, les VBG et les grossesses non désirées. Les activités socio-culturelles des centres, jeux, théâtre, danse, sont investies pour transmettre ces messages.
Est aussi développé le dispositif de « soirées parents » pour que parents et adolescents rejoignent des forums de discussion sur la santé sexuelle et reproductive. Nous collaborons également avec la société civile, en particulier avec l'association rwandaise des guides qui a notamment permis de développer une application internet où les jeunes peuvent poser leurs questions sur la SSR.
- M. Kouaoh Vincent N'CHO, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan : la planification familiale est un enjeu important pour tout gestionnaire de cité, car l'avenir du territoire passe par la formation de sa jeunesse. Le gouvernement de Côte d'Ivoire a pris des mesures fortes face à l'ampleur du phénomène des grossesses précoces avec l'opération 0 grossesse en milieu scolaire. Le Gouverneur du District d'Abidjan, avec ses 6 millions d'habitants majoritairement jeunes, s'est engagé dans ce mouvement avec le projet de promotion de la PF et SSR conduit avec le soutien de l'AIMF, de la Mairie de Paris et de la Fondation Bill & Melinda Gates dans les établissements scolaires des communes d'Attécoubé et de Yopougon. Entre 15 et 20 000 jeunes ont déjà été formés, ainsi que 200 techniciens du District, agents de santé et personnels des établissements scolaires, pour porter cet enjeu auprès des jeunes. Le District est également en développement d'un service PF dédié au sein de son Hôpital.
- M. Bourahima SANOU, Maire de Bobo-Dioulasso : le projet conduit récemment a permis d'obtenir la confiance des leaders d'opinion, des services de santé de l'État, des leaders religieux et coutumiers, et de la société civile sur laquelle nous nous appuyons. Il a permis de former des pairs éducateurs dans les établissements scolaires, et d'y organiser des prestations. Nous avons également constaté que les jeunes rencontrent souvent des difficultés à aller directement se renseigner dans les centres de santé, c'est pourquoi nous avons développé des services dans les centres jeunes municipaux. En s'y rendant pour les activités socio-culturelles, cela leur donne accès à des informations et services de PF. Aujourd'hui, la question est ainsi de moins en moins tabou.
Le projet a également bénéficié des coopérations Sud-Sud, notamment avec Abidjan où nous avons beaucoup appris de l'expérience du Lycée de jeunes filles de Yopougon. Beaucoup d'actions ont ainsi été apprises au cours de nos rencontres et échanges menés entre villes.
- Mme Fatim T-DIALLO, Chargée d'Innovation et Accompagnement, OING Équilibres et Populations : Equipop œuvre à ramener les DSSR sur le devant de la scène et au cœur des politiques de développement, en tant que levier stratégique pour adresser les questions de pauvreté. Malgré les engagements pris par les États nous constatons que l'opérationnalisation tarde par manque de ressources. En particulier pendant cette période de pandémie, alors même que cette question est centrale en temps de crise, avec une hausse des atteintes aux droits, des VBG, et une baisse du recours à la contraception. Les interventions d'Equipop peuvent être résumées autour de 3 thématiques : mobiliser, impulser et empouvoier.
- Mme Sandrine UMUTONI, Directrice Générale de la Fondation Imbutu : au cours des 20 dernières années et sous la Présidence de la Première Dame du Rwanda, la Fondation Imbutu est intervenue pour

répondre aux besoins de la famille en s'alignant sur les priorités nationales. Initialement orientée sur la lutte contre la transmission du VIH de la mère à l'enfant, nous avons progressivement investi la santé sexuelle et reproductive des jeunes. Nous travaillons avec des milliers de jeunes pour se positionner directement dans les communautés, auprès des habitants et des centres de santé pour former les prestataires et assurer des services appropriés. On identifie ainsi les lacunes dans les services rendus localement, pour comprendre pourquoi certaines jeunes filles n'ont pas pu avoir accès à l'ECS et à des services de PF alors que les programmes existent au niveau national.

PANEL N° 2 : « Offres de services municipaux »

Le mouvement mondial de décentralisation, en faveur de plus de subsidiarité, conduit de façon croissante à ce que les villes s'impliquent directement dans la santé publique. Au-delà des actions en matière de salubrité urbaine, déjà anciennes, les enjeux de prévention sanitaire et de fourniture de services de proximité prennent de plus en plus de place dans la politique locale.

Premiers interlocuteurs des populations, les Maires et les agents municipaux sont en première ligne pour faire face à ces enjeux, tel que cela s'illustre avec force en cette période de pandémie mondiale. Pour répondre aux besoins non satisfaits, pour améliorer l'offre de services, pour aller à la rencontre des populations les plus vulnérables, les villes innovent. Elles développent dans les quartiers des services de proximité, adaptés en partenariat avec des réseaux d'intervenants publics, associatifs et privés. Elles financent des campagnes de prévention et des équipements publics accessibles au plus grand nombre.

L'animatrice du panel était Aude NYADANU, Fondatrice de Lowpital, Lauréate 2020 du Prix AIMF de la Femme Francophone.

Sont intervenus :

- M. Naïna ANDRIANTSITOHAINA, Maire d'Antananarivo : « la commune doit avoir l'ambition d'une vraie politique de santé publique, à la fois en termes d'infrastructures et de services de proximité envers les femmes et les plus fragiles en particulier. Sur notre territoire municipal le Ministère de la Santé genre 18 centres de santé de base et la Commune Urbaine d'Antananarivo 4, avec en charge propre leur entretien, les matériels et personnels, sur budget communal. Un travail de plaidoyer auprès des partenaires a déjà permis la réhabilitation de 2 d'entre eux, et de prochaines opérations nous permettront d'augmenter le nombre de CSB pour couvrir les 6 arrondissements de la ville. Depuis la pandémie de Covid-19 nous avons également recruté 12 médecins et 5 paramédicaux supplémentaires pour contribuer aux efforts nationaux.

Les communes doivent innover dans leurs méthodes et politiques de proximité pour améliorer la qualité des prestations sur leur territoire. Nous identifions que malgré une tarification réduite, les populations pauvres ont encore des réticences à se rendre dans les locaux administratifs. Face à cette situation et avec l'AIMF nous avons lancé l'opération « santé pour tous », une stratégie « hors les murs » pour rendre accessible à tous, deux fois par mois sous chapiteau, les services de santé. Nous sommes à la 11^e édition, avec en moyenne 1500 prestations réalisées par édition, couvrant la santé sexuelle et la PF, mais aussi les consultations générales et les dépistages essentiels. Cela permet de couvrir les principaux besoins de santé des habitants, mais également de nouer un lien et d'orienter les habitants vers les services qui assureront leur suivi ».

- M. Bonaventure UWAMAHORO, Maire du District de Nyamagabe : « dans la hiérarchie du système de santé du Rwanda les Districts, dirigés par des Maires, jouent un rôle essentiel. A la base, au niveau du village, les agents de santé communautaires ont la charge de la prévention et de la santé reproductive

de proximité. À l'échelle de la cellule, les postes de santé sont dotés d'infirmiers et de laboratoires. À l'échelle du secteur, les centres de santé sont bien équipés en capacités d'hospitalisation et au besoin de transfert vers les Hôpitaux de District, niveau le plus élevé à l'échelle locale. Les Maires des Districts doivent assurer la qualité des services, des locaux et des équipements de santé sous leur responsabilité à chacun de ces échelons territoriaux.

Le système de santé repose sur une assurance médicale permettant de couvrir l'intégralité de la population. Les mutuelles de santé, gérées dans une approche communautaire, assurent que chaque citoyen est assuré en prenant en compte les capacités de chaque famille.

Dans ce système, un élément essentiel d'innovation et de qualité des services est l'intégration des services et des assurances publiques et privées ».

- Dr Valérie LEDOUR, Médecin, Responsable en Santé Sexuelle et Reproductive à la Direction de la Famille et de la Petite Enfance, Ville de Paris : « au-delà des compétences légales à développer, nous pouvons nous attarder sur les compétences volontaires, avec l'exemple de la ville de Paris qui a répondu au problème spécifique du prix de l'immobilier en développant une aide à l'installation des médecins libéraux. Elle s'est également intéressée à des champs peu couverts par l'État, comme la santé environnementale qui est un engagement très fort de la campagne de la Maire de Paris Anne Hidalgo. Cela sera prochainement traduit par la mise en place d'une Direction santé propre, qui n'existait pas encore et permettra à la ville de rassembler tous les services.

En matière d'innovations nous pouvons également mettre en avant le centre de Protection Maternelle et Infantile de l'Hôtel Dieu, conduit en partenariat avec l'AP-HP et exclusivement orienté vers les femmes enceintes vivant à Paris en hébergement très précaire. Ce lieu unique en France a accueilli depuis 2019 plus de 1100 femmes, avec d'excellents résultats sanitaires.

Finalement, la Mairie de Paris a créé son premier centre de santé sexuelle, qui regroupe la PF, orientée sur la contraception, l'avortement et les luttes contre les VBG, et un centre de dépistage des IST. Ces deux types de professionnels, réunis en un même lieu, peuvent partager leurs expertises, et les usagers se voir offrir les différents services en même temps, un enjeu particulièrement important pour les jeunes et les personnes discriminées pour leur orientation sexuelle ou leur genre et qui ne se reconnaissent pas dans l'appellation « planning familial ».

- Dr Sélom Komlan NOUSSUKPOE, Association Togolaise du Bien-Être Familial (ATBEF) : « le Togo est engagé officiellement pour la PF depuis 1990 avec l'adoption par le Gouvernement de sa déclaration générale, puis le 10 janvier 2007 avec la promulgation de la loi sur la santé de la reproduction, qui cadre et oriente les activités de l'ATBEF. Depuis 2010 l'ECS est introduite par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, la distribution des contraceptifs effectuée à base communautaire depuis 2011 et depuis 2012 des programmes de vasectomie.

Le Togo intervient, en lien avec les communes pour promouvoir la planification familiale, en suscitant l'engagement de tous les acteurs via le plaidoyer communautaire pour la mise en œuvre des textes nationaux, pas toujours traduits localement. Il renforce également la capacité des acteurs locaux à promouvoir la PF comme outil de développement réel des villes, en facilitant l'accès aux services fixes et mobiles, et en opération porte ouverte au sein des Mairies.

Parmi les innovations à partager est mise en avant la recherche de multisectorialité pour résoudre les questions de santé de la reproduction, avec par exemple un projet de recherche-action ciblé sur 10 collèges du Togo. Il vise à mettre ensemble les acteurs judiciaires, sanitaires, éducatifs et les collectivités locales pour une action collégiale en réponse au problème des grossesses des adolescents en milieu scolaire. Ce projet a eu des résultats probants : entre son démarrage en 2018 et l'année 2020, le nombre de grossesses par établissement et par an est passé de 10,13 à 1,75 ».

- Dr. Sabin NSANZIMANA, Directeur Général du Centre Biomédical du Rwanda : « il y a 27 ans le système de santé du Rwanda s'est effondré, et il a dû être reconstruit en repartant quasiment de zéro. Pour reconstruire la pyramide sanitaire, la base, où se trouvent les communautés, a été le socle le plus important, car les enjeux d'accès sont primordiaux
Face aux contraintes d'accès économiques, les mutuelles de santé offrent une couverture depuis une dizaine d'année sur une base de proximité. En termes d'accès géographique, le lien avec les autorités locales est très important pour rendre accessible des services à chaque échelon. La connexion et l'intégration entre secteur public et privé est également un enjeu central pour l'accès, avec des situations différentes entre Kigali où la majorité des services sont rendus par le secteur privé, et le reste du pays où le secteur public prédomine.
En termes d'innovations, nous savons que les habitudes des habitants changent très rapidement du fait du numérique, nous devons donc adapter nos interventions. Nous développons ainsi l'usage des drones dans les services de santé, pour la distribution de sang entre structures de santé éloignées ou difficiles d'accès, ou la pulvérisation de produits de lutte contre la prolifération de moustiques et de la malaria. Autre innovation, nous avons développé avec la Mairie de Kigali les dépistages massifs du Covid-19, et développé des nouvelles technologies pour faciliter l'accès aux résultats, notamment avec les autotests. Déjà développés avec le VIH, cela sera progressivement développé pour les hépatites et le Covid-19. La réduction des délais pour les tests PCR, passés de plusieurs jours à des tests rapide en une quinzaine de minutes, est déjà mise en œuvre et est aussi un enjeu de simplification de l'accès à la santé ».

PANEL N° 3 : « Pour des actions concertées et un plaidoyer commun, planification familiale et égalité femmes/hommes »

Les enjeux de la planification familiale sont intimement liés aux droits des femmes. Il s'agit d'assurer à chacune la possibilité de choisir les conditions d'une maternité. Mais ces enjeux ont des implications directes sur l'égalité femmes-hommes. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part de susciter une évolution du rôle et de la place des femmes dans la société, d'autre part d'agir fermement contre les pressions et violences qu'elles peuvent subir. Au contact avec les populations, les responsables locaux ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre des avancées tangibles en la matière et contribuer concrètement à améliorer les conditions de vie des femmes. En s'engageant, via la mise en place de services de lutte contre les violences faites aux femmes, de promotion de l'égalité femmes-hommes et en participant à la construction d'un plaidoyer, en direction des décideurs publics et avec les réseaux de villes, ils peuvent faire la différence.

L'animatrice était Cyrine BEN MLOUKA, Experte-Comptable, Présidente du Réseau des Femmes Leaders du Maghreb, Lauréate 2017 du Prix AIMF de la Femme Francophone.

Les intervenant.e.s :

- Luc Sétondji ATROKPO, Maire de Cotonou, Président de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) : « La question de l'égalité homme femme ne doit pas être un vain mot. J'aime souvent dire qu'il serait illusoire de parler de l'égalité homme-femmes sans parler de l'autonomisation. La planification familiale en est pour beaucoup pour l'égalité homme-femmes. Au niveau, de l'ANCB nous avons commencé au niveau de la communauté de communes du Zou avec la Fondation Bill & Melinda Gates, puis en partenariat avec l'AIMF au niveau de l'ANCB dans son ensemble, avec des actions très concrètes pour rendre accessibles les services de PF. L'enjeu est que les élus locaux du Bénin intègrent cette notion

dans leurs documents de planification, leurs lignes au budget municipale, et dans leurs organes de travail, comme la Commission Genre de l'ANCB ».

- Mme Mireille BATAMULIZA, Directrice Générale chargée de la Promotion de la Famille, Ministère Rwandais du Genre et de la Promotion de la Famille : « le Rwanda construit une collaboration étroite entre partenaires, notamment entre le Ministère et la société civile dans un partenariat gagnant-gagnant. Je peux citer en particulier 2 projets innovants pour illustrer ces partenariats, l'un sur l'autonomisation des femmes qui effectuent le commerce transfrontalier à Rusizi et Rubavu [*avec la République Démocratique du Congo et le Burundi*]), accompagnées et regroupées en coopérative avec des ONG pour soutenir la gestion de leurs micro-projets, avec mise en place de centres pour assurer la garde de leurs enfants pendant leur activité professionnelle. L'autre et la mise en place des ISANGE One Stop Center dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences en un lieu unique regroupant différents professionnels, permettant d'assurer des soins holistiques. Depuis 2015, plus de 100 000 femmes victimes ont été reçus dans ces centres ».
- Mme Yawa Ahofa KOUIGAN, Maire d'Ogou 1, Présidente de la Fautière des Communes du Togo : « jusqu'ici ces politiques étaient essentiellement conduites par le gouvernement central avec l'accompagnement d'OSC et de partenaires. Depuis 2018 nous mettons en œuvre avec 5 communes chef-lieu de régions le Programme de Promotion de la Planification Familiales dans les Villes du Togo, qui vise à diffuser largement l'information et à impliquer les leaders communautaires et religieux en faveur de la PF. Les progrès enregistrés à partir de ces 5 villes, bien outillées et appuyées par le projet, permettent de se projeter au niveau des 117 Communes du Togo, créées depuis la loi de décentralisation de 2019 et membres de la Fautière. Nous avons très rapidement décidé d'engager ces Communes avec en particulier la célébration du 8 mars dernier avec l'organisation du Réseau des Femmes Élues Locales – section Togo, pour apporter des réponses aux élues du pays et faire en particulier des 12 femmes Maires des ambassadrices de la PF. Nous souhaitons élargir le portage politique auprès de nos 105 Maires et 1000 élus locaux masculins, pour en faire des « he for she » porteurs de valeurs de « masculinité positive » comme défendu par l'Association Togolaise du Bien Être Familial, notre partenaire ».
- Mme Christine MAUGET, Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) : « en France les Communes ont une compétence sur les écoles primaires, et dans ce cadre nous avons développé dans le sud-est le PRODAS, renforcement psychosocial des enfants pour développer une dynamique égalitaire et réduire les violences, en particulier en pacifiant les cours de récréation. À Bordeaux nous avons également travaillé sur ce sujet à partir des travaux d'Yves Rebault, qui montre comment l'occupation de l'espace des cours est différente entre filles et garçons, et comment les fonds orientés vers les activités sportives et culturelles ciblent majoritairement les garçons. Le niveau communal est privilégié pour travailler sur ces enjeux. Toujours à Bordeaux nous avons travaillé avec la Mairie à l'occasion de la semaine de l'égalité sur les questions du numérique et des réseaux sociaux, en présentant une capitalisation référençant les sites qui permettent d'avoir des informations justes, contrant certaines influences néfastes des réseaux qui partagent des images perturbantes ou incitant à des violences. Car dès qu'on parle de sexualité, de contraception, la question des violences arrive. Peu de personnes osent aborder ces questions au quotidien, mais en abordant la contraception on peut créer une proximité qui permet d'aborder ces choses.

La question de la contraception n'est pas que l'affaire des femmes ; les hommes sont féconds toute leur vie. La responsabilité pèse donc sur les deux personnes. Plutôt que de parler de nombre d'enfants par femmes, nous devrions également voir le nombre d'enfants par homme pour comprendre ce qu'il se passe réellement sur le terrain, dans la vraie vie ».

- Mme Latoya CANTRELL, Maire de la Nouvelle d'Orléans : « s'engager dans l'éducation complète à la santé sexuelle est essentiel, car quand les femmes ont le pouvoir dans le processus de prise de décision elles ont plus de chance de pratiquer des relations sexuelles protégées. Pour améliorer l'accès aux traitements et à la prévention du VIH/SIDA, la Ville de la Nouvelle Orléans a rejoint le fast track city d'ONU Sida, en ciblant en particulier la lutte contre les stigmatisations pour permettre à nos habitant.e.s de bénéficier de soins de qualité, de vivre une vie saine ».

Conclusions et recommandations

- *Mme Céline PAPIN, Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée des coopérations territoriales, européennes et internationales ; la Ville de Bordeaux Préside la Commission permanente de l'AIMF sur le Genre*
« En tant que représentante de la Ville de Bordeaux qui Préside la Commission genre je me réjouis de voir que l'égalité est au cœur des valeurs du réseau AIMF porté par sa Présidente Mme Anne Hidalgo. Avec l'augmentation croissante du nombre d'élues locales engagées dans la gouvernance des villes, la question de la représentation politique des femmes est un enjeu majeur. L'entrée santé développé ce jour, dans toutes ses dimensions, est un enjeu majeur d'égalité, en permettant l'autonomisation des femmes et le renforcement de leurs droits. Aussi il s'agit d'un investissement déterminant pour permettre aux femmes de prendre leur part dans le développement local de nos territoires. Pour cela, les villes constituent un échelon de proximité indispensable et essentiel. Les villes sont des lieux d'opportunité, en première ligne dans l'innovation sociale pour offrir des services de santé publique de qualité. La question de l'accès de proximité est centrale à ce niveau, dans un monde de plus en plus urbanisé. Quant à l'innovation, nous avons vu ce jour que les expériences locales peuvent inspirer jusqu'à des évolutions législatives au niveau national, et le rôle que jouent les coopérations notamment sud-sud pour faire essayer des projets. Les villes ont un rôle majeur à jouer pour entraîner la société civile et les acteurs du territoire dans la réduction des inégalités, mais également pour assurer le partenariat entre les hommes et les femmes, car il est évident que l'atteinte de ces objectifs suppose l'inclusion des hommes, qui ont un rôle capital à jouer dans la progression de nos droits.

Dans ces questions la santé est un sujet plus que jamais d'actualité, avec plus de 800 femmes qui meurent chaque jour de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, une réalité que nous pouvons plus accepter aujourd'hui. Et comme à chaque crise le contexte actuel de pandémie est venu révéler et accroître les vulnérabilités auxquelles les femmes font face au quotidien. L'ONU parle de pandémie fantôme au sujet du drame des violences domestiques, évoquées aujourd'hui, une question malheureuse dans toutes les sociétés comme en France où elles ont augmenté de 30% pendant le premier confinement. Les féminicides sont une triste réalité. Nous devons prévenir la violence à l'égard des femmes en s'attaquant aux inégalités systémiques, en assurant l'accès à l'éducation et à des emplois sûrs, et en faisant évoluer les normes discriminatoires.

Alors que le Forum Génération Égalités vient de se clore à Paris, le réseau de l'AIMF souhaite renouveler son engagement sur cette question, en vous proposant d'affirmer collectivement un certain nombre d'engagements. Il s'agit de formaliser notre engagement en faveur de la levée des obstacles qui empêchent une pleine et égale participation des femmes à la vie publique. Accès aux services de santé, soutien à la participation et au leadership des femmes dans tous les domaines de la vie, autonomisation et mise en œuvre des politiques locales afin d'endiguer les violences sexistes ».

**« DÉCLARATION DES MAIRES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
ET DES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS »**

Nous nous engageons, dans une logique de complémentarité entre acteurs et dans le respect des différentes réalités locales, à contribuer à l'effort international en faveur de l'égalité femmes-hommes et des DSSR, et notamment à :

- *Augmenter de manière significative la participation, le leadership et le pouvoir de prise de décision des filles et des femmes, en s'efforçant de faire progresser la parité des genres dans tous les aspects de la prise de décision publique, dans les institutions politiques et gouvernementales, y compris les postes exécutifs et législatifs, dans les organisations internationales et dans la société civile.*
- *Accroître la responsabilité, la participation et le soutien aux organisations de femmes autonomes, femmes défenseuses des droits humains et artisanes de la paix, renforcer les organisations, les réseaux et les mouvements œuvrant pour promouvoir et protéger l'autonomie corporelle et les DSSR.*
- *Contribuer à l'autonomisation des filles et femmes pour prendre des décisions autonomes sur leur corps, leur sexualité et reproduction, grâce à la connaissance des droits et aux changements de normes de genre.*
- *Promouvoir un meilleur accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour les populations urbaines, notamment l'accès volontaire à la contraception pour contribuer à l'objectif des Nations Unies de 50 millions de femmes et de filles utilisatrices supplémentaires d'ici à 2026.*
- *Faire de la prise en compte des adolescents et des adolescentes, des jeunes et des populations marginalisées une priorité afin de répondre à leurs besoins pour des villes et territoires inclusifs, et soutenir la diffusion des programmes d'éducation complète à la sexualité, notamment via le numérique, pour contribuer à l'objectif mondial de 50 millions d'enfants, adolescent(e)s et jeunes supplémentaires informés d'ici à 2026.*
- *Promouvoir une masculinité positive et mettre en œuvre des stratégies multisectorielles de prévention, afin d'éradiquer les violences sexistes à l'égard des femmes et des filles et toute autre forme d'abus physique ou moral visant à limiter leur pleine participation à la vie des communautés.*
- *Partager les meilleures pratiques et les progrès accomplis avec les membres de l'Association Internationale des Maires Francophones pour diffuser et encourager le changement, en particulier en développant un système de monitoring de nos actions dans ce domaine via des plateformes multi-acteurs, la production de méthodes et des données nécessaires à la mesure des progrès accomplis, fournissant une aide à la décision publique basée sur des preuves. »*

À ce jour 70 villes et 6 associations de villes, représentant plus de 28 millions d'habitants, ont été les premières signataires.

Nous souhaitons, au sein de la Commission Genre de l'AIMF, accompagner les villes francophones dans la mise en œuvre et le suivi de ces engagements.

III.2. – Les Commissions permanentes et les séminaires régionaux

III.2.1. - L'activité des Commissions permanentes

III.2.1.1. - Commission permanente « Villes et développement durable », présidée par la ville de Lausanne : Sousse, 1er au 3 décembre 2021

Plusieurs villes nord-africaines étaient présentes : Annaba, Constantine, Tunis, Nouakchott, Sfax, Le Kef, Bizerte, Béja, Nouakchott. Elles entouraient le Secrétaire général de l'Union du Maghreb Arabe, UMA, Monsieur Taïeb BACCOUCHE. Ouagadougou, Abomey, Liège, Dakar, Lausanne étaient elles aussi présentes ainsi que des représentants d'ateliers d'urbanisme qui travaillent pour Sousse (Urbaplan, Urbasmart, Acte et Revacte, Facilia, Transitec, Wattnow, Geomatics...).

La ville de Sousse est caractérisée par sa diversité, sa richesse et sa complexité. C'est une ville à multiple facette, c'est en effet un lieu touristique, industriel et de recherche. La médina de Sousse est par ailleurs classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Avec une superficie de 4 500 hectares et avait 265 000 habitants en 2020. Depuis plusieurs années, la ville a connu des changements d'un point de vue économique, sociale et technologique.

La stratégie de développement de la ville se caractérise par une vision globale et stratégique, impliquant une politique participative de la société civile et une approche multisectorielle ainsi que transversale.

Le plan stratégique de développement se base sur 5 axes : la cohésion sociale ; la compétitivité économique ; l'aménagement du territoire ; la gestion environnementale ; la gouvernance.

Durant ces deux jours d'atelier, plusieurs présentations sur les plans d'action prises par la ville en faveur du développement durable et notamment sur le programme de développement urbain intégré (PDU) seront présentées. Il s'agit d'un programme financé par le Secrétariat d'État à l'économie Suisse (SECO), pour une période de 2018 à 2022 pour un coût de 2,4 millions d'euro. Ce programme a pour objectif de permettre à la population de profiter pleinement de l'agglomération de Sousse d'un point de vue économique, environnementale et sociale. La singularité du programme se caractérise par le lancement simultané sur des études d'envergure portant sur des enjeux stratégiques et d'actions concrètes, fédératrices, à forte visibilité et à impacts rapides.

Le programme est composé de quatre grands axes à savoir l'urbanisme ; la mobilité ; l'énergie durable ; le système d'information géographique (SIG).

La ville de Sousse participe également à d'autres projets comme ville méditerranéenne durable et la Plateforme Africaine des villes propres (Waste Wise Cities). La transition numérique représente aussi un enjeu majeur de la ville. Elle est dans une phase de transition numérique pour devenir une Smart City (ville intelligente), afin de gérer les ressources de manière plus efficiente. Elle possède aussi des projets liés à la jeunesse, la migration, la société civile, les personnes vulnérables et la création d'emploi dans des filières vertes.

Ainsi, depuis quelques années, la ville de Sousse s'engage pour une politique de développement durable basé sur le principe d'équité.

LA VILLE DE SOUSSE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- M. Hammadi KHESSIBI, Directeur de la propreté et de l'environnement, commune de Sousse
Sousse est la troisième municipalité de la Tunisie et 85% de son territoire est urbanisé. La gestion des déchets est un réel enjeu pour la ville de Sousse. La collecte, le transport et le traitement des déchets sont organisés conjointement par la Municipalité et des acteurs privés. Les habitants produisent 80 000 tonnes de déchet par an et 75 % est collecté par des entreprises du domaine privé. La participation de ces derniers permet une amélioration de la propreté sur le territoire et une réduction des coûts budgétaires pour la ville.

Les années précédentes, plusieurs investissements ont été faits dans divers domaines pour une meilleure gestion des déchets comme la rénovation des engins motorisés et l'installation de GPS ou l'ouverture d'une décharge contrôlée et de trois centres de transfert.

En 2008, des études ont été menées dans la composition des ordures ménagères. Cet échantillonnage relève que 30% des déchets sont valorisables. Il s'agit principalement de plastique, de papier, de verre et l'aluminium. Plusieurs projets ont été menés par la ville pour accroître le pourcentage de déchets valorisables comme le tri « sélectif », la récupération des déchets de cartons et des plastiques des établissements commerciaux, des programmes de généralisation de tri ou la valorisation des déchets verts pour en faire du compost.

Sousse fait également partie de la Plateforme Africaine des villes propres (Waste Wise City). Le but de ce programme est l'amélioration de la propreté des villes africaines par le partage des connaissances et des bonnes pratiques, ainsi que le développement de projets relatifs à la gestion des déchets. Cette plateforme offre un outil de planification rapide et intelligent basé sur cinq étapes essentielles :

1. préparation : signature de convention, logistique et des volontaires ;
2. calcul des quantités produites de déchets et l'identification de la composition ;
3. collecte et transport des déchets produits ;
4. quantité des déchets mis à la décharge et contrôle de traitement ;
5. quantités des déchets non traités et impact sur l'environnement.

La ville a aussi établi des domaines d'intervention prioritaire tels que le renforcement des activités de valorisation et de recyclage des déchets, la formation des jeunes promoteurs dans la valorisation des déchets, l'amélioration des investissements dans l'économie circulaire ou l'élaboration des programmes de sensibilisation sur la réduction de déchets.

La ville de Sousse est impliquée dans l'aménagement des zones vertes. Plusieurs projets sont en cours notamment dans le réaménagement des parcs afin de les rendre plus attractifs pour la population. La planification participative est une stratégie souvent utilisée par la Municipalité afin de mieux impliquer les citoyens dans l'aménagement urbain comme dans la végétalisation de l'espace public. Cette stratégie permet également d'influencer les comportements de la population locale envers ces lieux et une meilleure sensibilisation.

Les enjeux liés au traitement de déchets et la protection de l'environnement est au cœur de la politique de la Municipalité de la ville de Sousse. Malgré un avancement certain dans ce domaine, le constat partagé est qu'il reste encore énormément à faire.

LA VILLE DE SOUSSE ET LA TRANSITION NUMÉRIQUE : le Géoportail de la ville de Sousse et ses différentes applications SIG

- M. Ali KHESSIBI, Responsable technique du SIG

La ville travaille actuellement sur le projet Smart City. Plusieurs investissements ont été faits dans l'aménagement numérique, comme l'installation de la fibre optique pour interconnecter les services municipaux et les espaces urbains, ainsi que l'installation de caméra et de WIFI dans la ville. La médina de Sousse et les parcs publics en sont les parfaits exemples. Ces lieux possèdent désormais une connexion WIFI gratuite, des éclairages LED et des caméras de surveillance.

Le système d'information géographique (SIG) est un élément supplémentaire de cette transition numérique. Le SIG est un axe du projet du PDUI. Il s'agit d'un outil informatique permettant de créer des cartes, des applications et des tableaux de bord pour faciliter l'analyse des données, la planification et la prise de décision de la part de la ville. Cet outil peut être utilisé dans plusieurs domaines, tels que l'environnement, l'énergie, l'urbanisme ou la mobilité.

L'identification du positionnement géographique des poubelles publiques a permis une meilleure gestion des déchets, tant d'un point de vue de la collecte, du traitement et de contrôle. Il en résulte une optimisation des circuits des camions de ramassage, une réduction de la consommation de carburant et une amélioration de la qualité de service. Le SIG a aussi permis de faire l'inventaire de tout le réseau d'éclairage public ce qui a permis une gestion plus efficace de l'énergie et une réduction des coûts. D'un point de vue de l'urbanisme, le SIG a permis de faire l'inventaire de 60 % l'état de la chaussée, qui a permis une meilleure planification des interventions et des budgets par la Municipalité. Cet outil a aussi permis de cartographier la ville afin d'améliorer le plan de déplacement urbain des transports publics de la ville.

Plusieurs d'autres projets de transitions numériques sont en cours dans la ville de Sousse afin de devenir une Smart City.

LES MÉCANISMES DE L'AGENCE NATIONALE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ANME) AU PROFIT DES COMMUNES TUNISIENNES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Mme Hichem NAGGATTI, Cheffe de projets ACTE et REVACTE – ANME

L'ANME a été créé en 1985 dans le but d'œuvrer au niveau national dans le domaine de la maîtrise énergétique, par l'étude, la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'énergie renouvelable et de la substitution de l'énergie. Il s'agit d'une institution nationale, présente dans tout le pays. ANME sert d'appui à la Municipalité de Sousse dans sa politique de transition énergétique.

D'un point de vue national, les dernières années ont vu une croissance de la consommation énergétique du pays. Il s'agit du secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre en Tunisie. Ce domaine est responsable de 58% des émissions au niveau national. Pour l'horizon 2030, la Tunisie s'est fixée comme objectif de réduire la consommation d'énergie primaire de 30 %, d'augmenter la part des énergies renouvelables et de réduire l'intensité carbone de 41 %.

La politique nationale de transition énergétique (PNTE) se base sur trois principes : le développement de l'utilisation rationnelle de l'Énergie ; la promotion des énergies renouvelables et le développement de la substitution énergétique.

Plusieurs instruments sont mis en place pour faciliter la transition énergétique : la communication (sensibilisation des populations) ; des avantages fiscaux et des subventions ; une assistance technique et la création d'organisme institutionnel pour catalyser, coordonner et mettre en place la politique de l'État.

La PNTE intervient dans plusieurs domaines tant sur des programmes institutionnels que nationaux pour la transition énergétique.

Plusieurs communes tunisiennes font partie du projet Alliance des communes pour la transition énergétique (ACTE). Ce programme a été soutenu par le SECO (Suisse) et par d'autres bailleurs de fonds locaux. Il s'agit d'un programme d'appui pour les communes dans leur politique de transition énergétique.

Il existe plusieurs axes d'intervention tels que l'aménagement urbain et construction ; les bâtiments et infrastructures communaux ; les diversifications des sources énergétiques ; la mobilité urbaine ; l'organisation interne et gouvernance et la coopération et communication.

Il s'agit d'une vision de gouvernance énergétique au niveau local, qui permet une approche transversale entre plusieurs domaines basés sur le principe d'amélioration continue pour les communes.

Les communes tunisiennes engagées en matière de gestion durable des énergies voient leurs efforts reconnus par le label ACTE, la déclinaison tunisienne du label European Energy Award®. Se référant à un catalogue de mesures concrètes et prenant en compte tous les leviers à disposition d'une commune pour poursuivre une politique énergie-climat ambitieuse.

Au-delà de sa portée nationale, le label ACTE ambitionne de stimuler la création d'un Middle East & Africa Energy Award (MEA), une plateforme régionale destinée à favoriser l'échange entre plusieurs pays du Maghreb et d'Afrique engagés dans la même démarche.

LES ENJEUX DE SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE LA MÉDINA DE SOUSSE

- M. Naija MOEZ, Coordinateur Technique du PDUI et Mme Manel MAKHLOUF, Architecte

La médina a une place importante auprès des Soussiens. Elle est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle doit cette distinction son héritage issu de la civilisation arabo- musulmane. Elle est en bordure de rivage et couvre une superficie de 32 hectares et a la particularité d'être en pente. La partie supérieure abrite des quartiers résidentiels et les activités commerciales se trouvent dans la partie basse. La médina possède plusieurs bâtiments emblématiques de différentes époques conservés à traverser le temps.

Aujourd'hui, la médina doit faire face à plusieurs défis qu'ils soient sociaux, culturels ou urbains. Il y a une volonté de la Municipalité de Sousse de conserver, rénover et revaloriser la médina. Plusieurs projets de mise en valeur de la médina sont en cours, comme le réaménagement des façades, des ruelles ou des monuments. L'un des projets en cours porte sur la re-végétalisation la place de la grande

mosquée, afin de lui redonner les couleurs d'autrefois. L'objectif est de faire de la médina un lieu moderne, ouvert et accessible pour la population de Sousse tout en respectant l'histoire des lieux.

PRÉSENTATION DU VOLET URBANISME DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ (PDUI)

- M. Kais EL JENZRI, Architecte directeur - Urbasmart Consulting et Maher ZAOUÏ, Expert en Infrastructures et en Développement Urbain - Urbasmart Consulting

Le plan d'aménagement urbain de la ville se décline en trois grandes phases.

Phase 1 : Inventaire et diagnostic

Les quartiers ont une importance centrale dans la vie des Sousseiennes et des Soussiens. L'approche consiste à travailler – lorsque qu'il était possible – à l'échelle des quartiers. La ville de Sousse a été découpée en 55 quartiers et un atlas des quartiers visant à faire l'inventaire et le diagnostic de l'aire urbaine de la ville a été créé. Il s'agit d'un outil d'analyse et d'aide à la décision destiné aux acteurs locaux en relation avec l'aménagement du territoire. L'atlas se présente comme un recueil ordonné de cartes et de données thématiques accessibles à un large public. Cela permet d'avoir une vision globale de chaque quartier, de faire des comparaisons entre ceux-ci et de comprendre de manière générale les différentes caractéristiques de la ville. Depuis l'entrée en vigueur du PAU la Municipalité a accordé 8 572 permis de bâtir. D'ici la fin de la prochaine décennie, la ville devrait accorder des permis de bâtir pour un total d'environ 7 000 000 m² afin de satisfaire la demande croissante de la population soussienne. Le diagnostic de cette analyse a relevé plusieurs disparités et certains manques au niveau de la ville, tel que le montre le niveau de densité humaine par quartier. Les habitants du Sud sont concentrés dans des quartiers denses, malgré l'existence de grands terrains inoccupés. La répartition des écoles dans la ville est également à repenser. Certains quartiers possèdent 20 écoles pour une population de 19 117 tandis que d'autres ne possèdent que cinq écoles pour une population de 28 971. De manière générale, le nord de la ville est mieux équipé que le sud.

Phase 2 : Approche participative

La consultation et la participation de la société civile font partie intégrante du mode de fonctionnement de la ville. Il y a eu plusieurs phases pour l'approche participative.

1. Atelier (focus group) : plusieurs ateliers avec des professionnels du domaine public et privé de l'urbanisme et de l'aménagement territoriale.
2. Questionnaire en ligne : publication sur la page Facebook de la Commune de Sousse en langue arabe et française.
3. Réunion publique : plusieurs réunions ont été organisées dont l'une d'elles avec des jeunes entre 12 et 18 ans.

À travers les données qui ont été récoltées, un tableau des propositions a pu être créé.

Phase 3 : Élaboration du plan d'aménagement

Un plan d'aménagement a été établi. Il y a une volonté d'aménager la ville de Sousse une ville de quart d'heure. En d'autres termes, le but est que chaque habitant puisse accéder à ses besoins essentiels de vie en 15 minutes de marche, à vélo ou en transport public à partir de son lieu d'habitation. Plusieurs projets sont en cours pour atteindre ces objectifs.

PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS (PDEP)

- M. Adel HIDAR, Architecte /Urbaniste – Atelier Facila et Pascal BUISSON, expert espaces publics –

Urbaplan (Suisse)

Un plan directeur des espaces publics permet de renforcer les connaissances du territoire urbain, d'identifier ses qualités, mais aussi les enjeux qui y pèsent. Il définit les transformations et donne des esquisses de ces changements. Un plan directeur permet aussi de prioriser, de planifier et d'estimer ces interventions. C'est un document central pour la planification de l'espace urbain. Le plan directeur est composé de trois phases, à savoir la phase de diagnostic et orientation, la phase stratégique de planification et de programme des espaces publics et puis la phase d'action développée sous forme de fiches du plan directeur.

Lors de la première phase, il a été constaté que la ville ne possède que peu d'espace vert. Sousse est une ville très minérale. Il s'agit d'une ville balnéaire, mais l'accès au littoral est très limité, la ville tournant le dos à la mer avec peu d'axes transversaux pour y accéder et avec une prédominance des déplacements motorisés.

Plusieurs stratégies sont mises en place pour pallier ces problèmes. La première stratégie est la promotion de la mobilité douce. La seconde stratégie est la création de plus d'espaces verts au sein de la ville. La troisième stratégie est l'intégration du littoral et du réseau hydrographique au maillage de l'espace public. Plusieurs projets sont menés au sein de la municipalité de Sousse afin d'atteindre ces objectifs comme la piétonisation de la ville, la création de piste cyclable, la végétalisation ou l'amélioration de l'accès au littoral.

PRÉSENTATION DU VOLET MOBILITÉ DU PDUI

- Mme Hanen FERTANI, experte mobilité - Transitec

Dans le domaine de la mobilité, plusieurs projets sont en cours afin de réduire l'impact environnemental des habitants de la ville de Sousse. La Municipalité de Sousse veut promouvoir la marche à pied, le vélo et les transports publics comme moyen de transport principaux pour se déplacer à Sousse. La Tunisie s'est engagée à réduire 45 % de ses émissions de carbone d'ici 2030. Le défi actuellement consiste à concilier la mobilité de plus de 550 000 métropolitains sur le territoire du Grand Sousse tout en respectant les engagements pris par le pays.

L'axe privilégié est de diminuer les distances de déplacements au quotidien et de faciliter l'usage des modes de transport plus durable. Le but est de créer une ville du quart d'heure et de développer un réseau de mobilité performant en limitant l'impact environnemental.

Pour les enjeux de mobilité, la conception des déplacements en termes temporels est plus pertinente qu'en termes de distances. Cela permet d'avoir une meilleure vision des déplacements. Une stratégie sous la forme de 10 axes stratégiques et 25 actions a été définie par le plan de développement urbain du Grand Sousse

Un travail de collectes des données et d'analyse a été mené à Sousse afin d'avoir des éléments tangibles sur la mobilité à Sousse. Plusieurs éléments ont été mis en exergue par cette étude, notamment que le réseau de bus était peu performant, que l'aménagement pour les piétons étaient très variable et que la mobilité cyclable était insuffisamment exploitée pour le potentiel qu'elle représente.

Plusieurs actions sont prises pour pallier ces faiblesses, telles que restructurer le réseau de transport public, réaménager les trottoirs et de nouvelles pistes cyclables. La stratégie étant de rendre la mobilité douce plus attractive et plus sûr pour la population soussienne.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT (ECS)

- Mme Célia CORNEIL, Urbaniste spécialisée des mobilités durables - Kandeel
L'objectif de l'étude est d'établir des plans de circulation et de stationnement de la ville de Sousse. Lors de la première phase de l'étude, diagnostic et orientation, des analyses quantitatives et qualitatives ont été menées afin d'avoir des données objectives et les plus complètes possibles. Il y avait également une volonté de connaître les défis auxquels les différents moyens de transport faisaient face. Il ressort de l'analyse que les infrastructures de la ville n'étaient pas adéquates pour la mobilité douce, telle que la marche et le vélo.

La meilleure stratégie pour limiter les voitures du centre et favoriser les modes de déplacement alternatif. Il faut repenser la ville afin de mettre en avant la mobilité douce. Dix des vingt mesures à mettre en place d'ici cinq ans concernent les piétons et les vélos. Il est important de réaménager l'espace urbain afin de rendre les routes et les trottoirs plus sûrs pour les cyclistes et les piétons. La limitation de vitesse au centre-ville, l'installation de feux de signalisation ou l'aménagement de piste cyclable sont de nombreuses actions que va mettre en place la ville de Sousse vers une transition vers une mobilité plus responsable.

Actuellement, la ville de Sousse est en cours de piétonisation de l'avenue du littoral (corniche de Boujaâfar). L'objectif est de promouvoir l'usage de la marche avec la mise en place d'une signalétique piétonne à l'échelle du centre-ville de Sousse. Aujourd'hui, l'accès au littoral est très limité et n'est pas réellement exploité. Il y a une volonté de la part de la Municipalité de rendre ce lieu attractif et sûr pour la population soussienne et les visiteurs.

PRÉSENTATION DU VOLET ÉNERGIE DURABLE DU PDUI

La bonne gestion de l'énergie est un objectif central de la Municipalité pour ce faire une distinction est opérée entre le patrimoine communal et le territoire communal. Le premier représente les bâtiments, le parc roulant et la production solaire et présente l'avantage d'être de la compétence directe de la Municipalité ce qui permet d'implémenter le changement directement.

Comme pour les autres domaines, il était important dans une première phase d'avoir des données fiables pour l'analyse de la consommation d'énergie. Des audits ont été réalisés dans les différents secteurs et ces données ont été envoyées dans le SIG et des tableaux de bord. Deux outils d'aide à la gestion et la planification.

Présentation des audits éclairage public, bâtiments et parc roulant et de leurs plans d'actions respectifs :

- M. Baligh SOUILEM, Chef de projet local, Urbaplan (Suisse)
Un audit énergétique a été mené afin d'avoir une vue d'ensemble de la gestion d'énergie de la ville.

Audit éclairage public : L'étude a recensé 17 000 points lumineux dans la ville de Sousse. Ces données ont été envoyées au SIG afin de créer une carte géographique et un tableau de bord. Une fois le recensement terminé, un audit a été réalisé par un prestataire externe. Cela a permis de disposer de données précises pour les améliorations que la ville pouvait apporter. Actuellement, l'éclairage public est très énergivore et polluant, l'objectif du projet est de réduire de 55% les dépenses et la consommation d'énergie. Plusieurs projets sont en phase de lancement pour le remplacement de tous les points lumineux par des ampoules LED.

Audit parc auto : la Municipalité possède plusieurs véhicules motorisés (utilitaires, poids lourds, engins et motos). Plusieurs projets sont en cours pour réduire de 15% la consommation d'énergie dans ce domaine. Des projets de formations seront également menés, comme l'apprentissage de l'écoconduite, afin d'atteindre ces objectifs.

Audit bâtiments communaux : à la suite de l'audit, la consommation d'énergie des bâtiments municipaux a aussi été repensée. Il existe plusieurs projets dans ce domaine et l'objectif est de réduire de 50% la consommation d'énergie. Cela sera possible grâce à la volonté de la ville de passer à une énergie plus propre, comme l'énergie solaire, mais aussi par l'utilisation d'ampoule LED et une amélioration du conditionnement de l'air.

Compteurs intelligents pour suivre la consommation énergétique :

- M. Malek ATTALAH, Chef de Projet Marketing – Wattnow
Wattnow est une entreprise tunisienne spécialisée dans la gestion d'énergie. Elle est présente dans plusieurs pays à travers le monde. La réduction du gaspillage énergétique est au centre de leur activité. L'objectif de cette entreprise est d'optimiser la consommation et la production d'énergie de leur client afin de réduire leur coût et leur empreinte carbone.

La solution mise en place par Wattnow est l'utilisation de compteur intelligent directement relié à un tableau de bord accessible en ligne soit par ordinateur ou une application mobile. Cela permet d'avoir un suivi instantané sur sa consommation d'énergie et d'observer toutes les anomalies en temps réel. Il est également possible de mettre en place des alertes et de générer des rapports personnalisés.

La solution Wattnow a été déployée dans la ville de Sousse dans le cadre du projet « Sousse Smart City ». Cette technologie est utilisée dans les bâtiments municipaux et dans le contrôle de l'éclairage public. Elle permet de rapidement identifier n'importe quelle anomalie et intervenir très vite. Cette technologie offre une solution innovante pour la réduction de la consommation d'énergie.

Système d'Information Géographique au service de la gestion des énergies

- M. Afef GHALLABI, Chef de projet - Géomatics
Le SIG est un axe important du PDUI. Il permet de collecter les données et d'avoir une vision d'ensemble de la ville. Comme évoqué plus haut, les 17'000 points lumineux de la ville ont pu être identifiés avec des données précises comme leur caractéristique et leur type de câblage. Ces éléments permettent aux experts sur le terrain d'avoir des informations exactes et à jour lors de leurs interventions. Cette technologie a également permis d'établir un cadastre solaire afin d'identifier les bâtiments les mieux adaptés pour installer des panneaux photovoltaïques.

Présentation du tableau de bord de gestion énergétique de la commune de Sousse

- M. Selmen BENSALD, Directeur général – Whitecape

Le tableau de bord de gestion énergétique est une solution numérique et une solution de comptabilité énergétique. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et d'aide à la bonne gouvernance énergétique. Les tableaux de bord ont été utilisés lors de plusieurs audits de la ville de Sousse. L'objectif est l'optimisation de la consommation énergétique et cela amènera un impact positif d'un point de vue économique, écologique et sociale.

Les données présentes dans le tableau de bord proviennent de plusieurs sources, comme les données SIG, les compteurs connectés, les interfaces de saisie et de consultation ou des bases de données de la municipalité afin d'avoir des informations les plus exhaustives possibles.

Whitecape aimerait étendre son expertise dans les autres communes en Tunisie et à l'international. Il a pour ambition d'étendre cet objectif de gouvernance dans d'autres domaines comme celui de l'eau et de l'assainissement.

Présentation de l'audit de certification ACTE

- M. Baligh SOULEM, Chef de projet local - Urbaplan

Se référant au catalogue de mesures concrètes et prenant en compte tous les leviers à disposition d'une commune pour poursuivre une politique énergie-climat ambitieuse, le label ACTE engage la commune dans un cycle continu d'amélioration de la gestion énergétique sur son territoire.

Les champs d'intervention concernent le patrimoine communal et le territoire communal. Les 6 champs d'interventions communaux considérés sont l'aménagement urbain, les bâtiments communaux, la diversification des sources énergétiques, la mobilité urbaine, l'organisation interne et la gouvernance, et la coopération et la communication.

À travers l'évaluation de ces champs, il est possible d'avoir l'un des trois labels :

1. Politique énergétique extraordinaire (Or) ;
2. Gestion énergétique exemplaire du territoire (Argent) ;
3. Gestion énergétique exemplaire du patrimoine (Bronze).

En juin 2022, la ville ambitionne de recevoir le label argent pour sa transition énergétique.

PRÉSENTATION DE LA REQUALIFICATION DU PARC DE BOUJAÂFAR

Références historiques et intégration urbaine & Concept d'aménagement, choix des matériaux, mise en valeur lumineuse

- M. Pascal BUISSON, expert espaces publics – Urbaplan et Adel HIDAR, Architecte /Urbaniste – Atelier Facila

Le parc Boujaâfar est un parc représentatif de l'histoire urbaine et culturelle de Sousse. Il y a une réelle volonté de la Municipalité de Sousse de restaurer ce lieu en respectant les qualités spatiales originelles du parc et de l'inscrire dans l'histoire contemporaine de la ville.

Dès le début du projet, l'objectif était de préserver l'architecture et les dispositions du parc tel qu'il a été pensé et construit à l'époque. Un plan partiel a été trouvé dans les archives nationales, et grâce à la reconduction photographiques, il a été possible de préserver les dispositions d'autrefois. Il était néanmoins également important d'amener une touche de modernité et que le parc s'insère parfaitement dans l'aire urbaine. Le parc a été aménagé en lien avec ses abords avec une volonté de promouvoir la mobilité douce.

Les dispositifs lumineux du parc ont complètement été développés avec des ampoules LED, moins énergivores que les autres types d'ampoule.

III.1.2.2. - Commission permanente « Vivre ensemble » présidée par la ville de Montréal, en visioconférence le 21 octobre 2021

Présidente: Mme **Cathy Wong**, Membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable de la diversité, de l'inclusion en emploi, de la langue française et de la lutte au racisme et à la discrimination et représentante de Madame Valérie Plante, mairesse de Montréal.

Participant.e.s :

- Cotonou (Bénin) : M. Pierre d'Alcantara ZOCLI, Chargé de mission du maire
- Gatineau (Canada) : M. Maxime PEDNEAUD-Jobin, Maire
- Montréal (Canada) : Mme Cathy WONG, Membre du Comité exécutif
- Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM) : Mme Adrienne CAMPBELL, Commissaire aux relations avec les peuples autochtones et Mme Aurélie ARNAUD, Chargée de missions, Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Bureau des relations internationales (BRI) : Mme Véronique LAMONTAGNE, Directrice du Bureau des relations internationales (BRI) et M. Esteban BENAVIDES, Coordonnateur de l'Observatoire international des maires sur le vivre ensemble
- Namur (Belgique) : M. Frédéric LALOUX, Commissaire aux relations internationales
- Québec (Canada) : Mme Émilie VILLENEUVE, Membre du Comité exécutif de la Ville de Québec, Mme Isabelle DUBOIS, directrice générale adjointe à la qualité de vie urbaine et Mme Irena HARRIS, experte-conseil mandat vivre-ensemble
- Association internationale des maires francophones (AIMF) : M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent de l'AIMF
- Des représentant.e.s des villes de Genève, Lausanne, Porto-Novo, Strasbourg, ainsi que d'Affaires mondiales Canada, du Ministère des relations internationales et de la Francophonie du Québec (MRIF) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Les objectifs de cette réunion étaient de :

- Échanger sur nos défis en matière de cohésion sociale mis en lumière dans le contexte de la pandémie
- Identifier des interventions et des pratiques prometteuses
- Identifier des approches et des thématiques d'intérêt au sein de la Francophonie afin de les considérer dans le programme du Sommet à Izmir, Turquie.

Madame WONG, dans son introduction, a rappelé que le vivre-ensemble dans les villes a parfois été remis en question dans le contexte de pandémie et comment la pandémie de la COVID-19 a changé nos comportements et exposé les vulnérabilités au sein de nos collectivités, mettant en lumière - et exacerbant - les inégalités sociales et économiques de notre société. Toutefois, la pandémie a été aussi l'occasion de démontrer le rôle crucial des villes dans des situations d'urgence et ainsi mettre en évidence la mobilisation autour de valeurs de solidarité, de résilience et de vivre-ensemble.

Mme WONG a rappelé que la crise avait mis à l'épreuve notre tissu social et que sur plusieurs plans, les tensions sociales furent accrues. En parallèle, les villes à travers le monde ont assisté à une mobilisation et une solidarité contre le racisme (c'est dans ce contexte de mobilisation citoyenne que le conseil municipal de Montréal a reconnu l'existence du racisme systémique). Elle a aussi noté avec tristesse la découverte de fosses communes dans les pensionnats autochtones et encouragé, en rejoignant la réflexion de l'AIMF, de penser à l'héritage raciste dans l'espace public de nos villes et la cohésion sociale nécessaire dans celles-ci.

Présentation de la stratégie montréalaise de réconciliation avec les peuples autochtones par Mmes CAMPBELL et ARNAUD

- Adoptée en novembre 2020, la stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones est le résultat de consultations de la ville avec les citoyens.
- L'importance de cette stratégie est de valoriser l'histoire autochtone dans l'île de Montréal et la contribution de ces communautés dans la cohésion sociale. Cette valorisation culturelle-historique est importante en vue de développer et d'améliorer les pratiques d'intervention sur le vivre ensemble.
- Sur un plan pratique, une façon d'amorcer la réconciliation est d'inclure les peuples autochtones dans les instances consultatives au niveau municipal ; de les faire participer à des processus de collaboration et de promouvoir des rencontres entre les services municipaux et les peuples autochtones.
- Un autre aspect fondamental est de s'engager à rendre visible la présence autochtone dans l'espace urbain (par exemple, en ayant des projets communs ou par la toponymie, qui se traduit, entre autres, par le changement de nom de rues).
- Quelques exemples concrets pour accentuer la visibilité de la présence autochtone : le changement du nom de la rue Amherst par Atateken ; l'intégration du pin blanc dans le drapeau de la ville, un symbole autochtone qui évoque la présence des Premières Nations sur l'île de Montréal, etc.

Au cours d'un riche échange, les participants ont fait valoir les points suivants, en référence à la question de la cohésion sociale, de l'héritage raciste dans l'espace public, le vivre-ensemble et les initiatives mises en place dans les villes afin de trouver des solutions à des problèmes connexes :

- Le vivre-ensemble, ainsi que les changements climatiques, sont parmi les principaux enjeux contemporains.
- Un constat que l'on peut tirer des nombreux événements tragiques qui ont lieu dans nos villes : le vivre-ensemble, c'est favoriser le dialogue. Si le dialogue ne se fait pas, on rate l'essentiel.
- Les villes doivent favoriser la mise en place de conditions permettant aux citoyens de se rencontrer, de se parler et d'échanger.
- Pour ce faire, il serait important de concevoir la dynamique entre les citoyens et les nouveaux arrivants à l'échelle du quartier ou de la rue, qui sont le lieu par excellence de la présence et de l'activité des résidents. Par exemple, une personne immigrante arrive dans une ville, mais elle arrive surtout dans un quartier et dans une rue, et ces deux unités de l'espace urbain devraient être au cœur de notre engagement à vivre ensemble.
- Les villes peuvent notamment amener les membres de différentes communautés à s'engager étroitement : rendre possible et prendre part aux fêtes de quartiers créant par le fait même des occasions de rencontres entre les habitants.
- Très souvent, ce sont les communautés elles-mêmes qui initient ce processus de rencontres et elles ont besoin d'être soutenues (par exemple, une mosquée à Gatineau a organisé la célébration de la fête nationale, incitant ainsi les membres de la communauté d'accueil à s'y joindre et créant un espace d'échanges et de connaissance de l'autre).

- Les villes doivent travailler sur deux plans/directions en matière de diversité et de vivre ensemble : l'un qui s'adresse à l'intérieur de l'institution et l'autre, vers les citoyens.
- Une bonne approche est celle qui met l'accent sur la culture des nouveaux arrivants ainsi que sur l'explication de la culture d'accueil.
- Le vivre-ensemble se manifeste aussi au travers des questions linguistiques, par exemple, lorsque des parties de la population ne parlent pas la langue officielle. Les villes doivent réaliser des efforts pour rejoindre la population et résoudre leurs problèmes.
- Dans les villes qui ont un héritage colonial, une réflexion sur les représentations dans les espaces publics est à privilégier. Nous devons penser à refermer les cicatrices et les lésions du passé qui se retrouvent dans cet espace. En même temps, nous devons veiller à célébrer les aspects du passé qui contribuent au vivre-ensemble.
- En ce sens, la contribution des jeunes générations à cette conversation est très importante. La jeunesse a un rôle à jouer dans la prise de conscience, l'éducation et la recherche d'un vocabulaire commun pour nommer ces traumatismes et ces enjeux.
- Souvent, la mise en œuvre d'une politique ou d'une initiative par une ville, facilite la mise en œuvre et l'adoption de cette pratique ou politique par une autre ville (par exemple, en 2019, Gatineau a organisé un Sommet citoyen du vivre-ensemble, inspiré par celui de Montréal). D'où l'importance des relations bilatérales entre les villes et leur engagement au sein de divers réseaux.

III.1.2.3. - Commission permanente « Ville en économie circulaire » présidée par la ville de Bordeaux, les 24 et 25 novembre 2021 à Bordeaux

Dans le cadre de la Commission Permanente, « la ville en économie circulaire, présidée par Bordeaux au sein de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), deux journées de rencontres, ateliers et débats ont permis aux participants d'échanger et de construire les fondations d'un Observatoire. Les maires et leurs représentants étaient les invités d'honneur d'un évènement récurrent, l'évènement « Inventer Demain » mettant en lumière les projets existants dans un village des acteurs (14 acteurs locaux), des ateliers et tables rondes autour des thématiques suivantes.

« *Entreprendre et se financer dans l'ESS* » visait à informer les porteurs de projets des grandes étapes à penser pour devenir entrepreneur social. Des structures de la finance solidaire, du financement participatif, de l'incubation de projet ESS et de financement des petites entreprises intervenaient lors de cette table ronde : France Active Nouvelle Aquitaine (Audrey Jonas et Estelle Adrinikos), Jadoptunprojet.com (Camille Lenne), Bordeaux Mécènes Solidaires (Stéphanie Ioan), ATIS (Basile Boubert) et La Ruche Bordeaux (Elise Chenu).

Le second atelier « *Travailler et s'engager dans l'ESS* » visait à donner des clefs pour s'inscrire dans un engagement associatif et entrer dans la famille des salariés de l'ESS. Intervenait ici, différents représentants : Mélanie Thuillier, co-directrice de la CRESS Nouvelle Aquitaine ; Sylvain Lepointeur, professionnel fondateur de la Conciergerie solidaire et de Monkey monk ; Yoann Labe, responsable en développement de projets à Wejob ; Luc Bernard, animateur insertion à l'Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement (IFAID) et Jérôme Troquereau Directeur régional de l'association dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique (INAE) sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, est intervenu pour réaffirmer son engagement et celui de la ville pour déployer l'ESS à grande échelle dans une démarche transformative de la société.

La troisième table ronde « *Redirection écologique des entreprises* » est revenue sur les limites des concepts de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou de développement durable à l'ère de l'anthropocène et développait une nouvelle approche économique, conjuguant un renoncement conscient aux pratiques insoutenables et la réorientation des moyens vers les activités du futur. Alexandre Monnin (ESC Clermont-Ferrand), Yohann Didier (CRESS), Lucie Argeliès (La Table de Cana), Sophie Humbert et Guillaume Michel (Du vert dans les rouages) alimentaient les débats.

Les villes francophones, invitées d'honneur du forum des acteurs de l'économie sociale et solidaire *Bordeaux Inventer Demain* ont pu présenter des projets et bonnes pratiques locales sur leur territoire. Ainsi M. Lofti Ben Aïssa, conseiller municipal et Président de la commission du CIRIEC à Tunis (Tunisie), Mme Aminata Diop, Directrice du fond de Développement municipal de Dakar (Sénégal), M. Gouganou Kopieu, Directeur de l'institut d'économie circulaire d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et Mme Scarlett Zongo, Conseillère technique en charge du développement durable de Ouagadougou (Burkina Faso) ont apporté des éclairages importants sur les problématiques et enjeux locaux et les dispositifs mis en place pour y répondre. M. Jean-Baptiste Thony, conseiller municipal délégué à l'économie circulaire, au zéro déchet, à la propreté et la monnaie locale, auprès de Stéphane Pfeiffer, adjoint au Maire en charge de l'ESS et des formes d'économie innovante, est également intervenu pour alimenter les débats et insisté sur la nécessité de redonner une part d'informel à l'économie des pays du Nord.

La conférence « *Ressources naturelles et économie, l'impossible conciliation ?* » a permis d'échanger sur les alternatives, dont l'économie circulaire, pour construire des modèles économiques adaptés à un monde aux ressources limitées. Mme Soham Wardini, maire de Dakar est intervenue sur les initiatives de l'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire dans sa ville de Dakar. Les intervenants locaux, Stéphane Phieffer (Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire et des formes d'économie innovante), Marion Besse (IKOS) et Maud Caruhel (vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'ESS et de l'économie circulaire) ont débattu des concepts, actions réalisées et besoins auxquels répondre pour le déploiement de ces modèles économiques.

La question de l'échelle pertinente pour l'action a été un leitmotiv dans les échanges. Le besoin de développer et de consolider une économie de la proximité met en avant le rôle incontournable des villes et des métropoles dans le développement des économies sociales et circulaires. De plus, l'émergence de villes pilotes, accueillant des événements internationaux met en lumière les initiatives et contribue fortement à leur diffusion. Citons par exemple Dakar qui accueillera la 6^{ème} édition du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire, en 2023 et deviendra la capitale mondiale de l'ESS 2023 ou Bordeaux, élue à la présidence du GSEF, dont elle assurera le secrétariat pendant les 5 prochaines années. La ville apparaît donc un périmètre et une échelle pertinents pour l'action. Toutefois, face à la complexité des problèmes (exclusion sociale et lutte contre la pauvreté) ou leur échelle globale (réchauffement climatique ou raréfaction des ressources), il apparaît nécessaire d'agir en coordination avec les autres niveaux que sont les : quartiers, arrondissements, métropoles, départements, districts, régions, états et grandes institutions comme l'Union européenne, voire des acteurs globaux comme l'Organisation des Nations Unies (ONU), la banque mondiale ou le Fonds Monétaire International (FMI). Les approches transformatives de l'économie circulaire ou sociale et solidaire nécessitent donc cette approche globale, systémique et multi-niveaux. Les intervenants ont également souligné le besoin de changer d'échelle pour l'action et la tendance à l'internationalisation et à l'industrialisation de l'économie circulaire et de l'ESS.

Une question fondamentale a été soulevée tout au long des ateliers et particulièrement mise en avant dans le discours de M. Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux. Cette question est celle des finalités et du rôle des

acteurs politiques. En effet, les problématiques discutées, bien que fortement dépendantes des particularités territoriales, sont transversales et partagées par les acteurs. Il s'agit effectivement de trouver des modalités de gestion des communs, de lutter contre l'épuisement des ressources et contre les inégalités et l'exclusion, de favoriser l'équité sociale et environnementale, l'accès au mieux consommer et enfin l'accès à des emplois de qualité, porteurs de sens. Finalement, il s'agissait d'affirmer et de trouver les moyens pour atteindre l'objectif de développement Humain dans le respect des limites planétaires.

Le débat politique démocratique doit être mené à différentes échelles et adapté aux spécificités des territoires, qu'ils soient bassins de vie, quartier, ville ou métropole pour construire conjointement les orientations de développement et de projets structurants. La gouvernance de ces projets et les initiatives des porteurs de projets doivent aussi être démocratique et inclusive. L'ESS et l'économie circulaire sont des moyens pour réaliser les objectifs de développement durable des sociétés.

Une part des discussions a également porté sur les liens entre économie circulaire et économie sociale et solidaire. Les uns considérant l'une incluse dans l'autre, d'autre comme les faces d'une même pièce de puzzle, d'autres encore comme des approches complémentaires devant être menées conjointement. Tous ont convenu que les deux modèles se nourrissent mutuellement. L'économie circulaire s'intéressant plus particulièrement aux questions environnementales et à l'objectif de respect des limites planétaires quand l'économie sociale et solidaire défend plus directement les objectifs de développement Humain et aux questions de gouvernance. Un tel changement de paradigmes rend donc nécessaire le fait de désapprendre les modes d'actions de l'économie conventionnelle et de son modèle marchand favorisant la concurrence et la rentabilité économique. La dépendance au sentier contraint les modalités d'actions pour le changement par les choix réalisés antérieurement en termes d'infrastructures ou de modèles de développement. En effet, la question de dénaturation des modèles d'économie circulaire ou sociale et solidaire a été discuté et différentes stratégies ont pu être discutées entre hybridation, imprégnation, coexistence ou redirection écologique et remplacement du modèle dominant.

D'autres thèmes ont été abordés lors de la table ronde de l'AIMF et ont été soumis à discussion lors de la journée dédiée à l'animation de la commission permanente « la ville en économie circulaire » présidée par Bordeaux au sein de l'AIMF.

1. Ecosystème et mise en réseau

La question des conditions nécessaires pour faire réseau ou d'un écosystème a été discutée par les participants de la table ronde. Il a été réaffirmé la pertinence de l'échelle des villes et métropoles pour l'action car leurs élus, les techniciens et acteurs accompagnants partagent et construisent un socle de connaissance des acteurs, de leurs réseaux et des problématiques propres à leurs territoires. Un des rôles de la collectivité, sur la base de la connaissance des ressources matérielles et immatérielles de son territoire, serait de créer des conditions favorisant la coopération en instituant des temps et lieux d'interconnaissance des acteurs, hors des temps de projet à l'exemple de *Bordeaux inventer demain* ou des temps plus réguliers dédiés à un groupe d'acteurs intéressés par une même thématique (ex. gestion des déchets dans une ville circulaire). Ces temps moins formels peuvent favoriser l'émergence de projets nouveaux, construits entre acteurs, coopératifs et potentiellement moins soumis aux travers de la concurrence.

Il apparaît également important, pour les collectivités, d'être en capacité d'identifier certains acteurs reconnus et légitimes sur un territoire pour favoriser l'émergence de nouveaux projets. En effet,

ces « parrains », par leur ancrage socio-économique et politique peuvent servir de facilitateurs pour l'émergence de nouveaux projets et la mise en réseau des porteurs. Il est toutefois nécessaire, encore une fois, d'être vigilant vis-à-vis de la mise en concurrence des nouveaux arrivants avec les acteurs historiques. Si les conditions de la coopération sont réunies, l'agglomération des compétences et des ressources des acteurs peut faire émerger des offres intégrées répondant à de nombreuses problématiques. La ceinture verte à Ouagadougou illustre le potentiel de telles coopérations entre acteurs publics, privés et habitantes en créant un réservoir écologique nourricier aux portes de la ville, sortant les femmes de la précarité et de la pauvreté, et pouvant produire, à terme, une part de l'alimentation de la ville ou des supports pour l'éducation.

2. Professionnalisation et capacités

La question des écosystèmes coopératifs, du rôle des villes dans leur émergence et leur développement revient à poser un objectif d'amélioration des capacités collectives. Il a été également question des capacités individuelles des porteurs de projets ou des personnes vulnérables. En effet, l'économie sociale et solidaire a été décrite comme un moyen de capacitation, d'autonomisation des individus. Les dispositifs mis en place dans les villes témoin de l'AIMF couvrent l'identification des personnes, porteurs potentiels, leur formation et l'accompagnement de leur projet. Nous constatons ici, qu'au-delà des apports financiers et foncier, la collectivité peut apporter la somme de ces compétences et de celle de ses partenaires pour la réussite des projets. Il est apparu également que la professionnalisation est un élément essentiel pour le travail dans l'économie sociale et solidaire car le fort engagement peut être basé sur une vision idéalisée, un fantasme de ce que pourrait être ce travail et peut mener à un surinvestissement voire des situations de *burn out*. Il est apparu également indispensable, pour les pays du Nord d'apprendre, de réapprendre, se réapproprier, réinventer des gestes et pratiques que la société de la profusion a marginalisé. La réparation ou le réemploi impliquent des transformations majeures tant dans les systèmes de production que dans les pratiques d'achats et de consommation que dans les filières existantes de traitement. Le double mouvement de désapprentissage et de formation permettra de casser les dynamiques et dérives de l'économie conventionnelle. Pays du Nord et du Sud devront identifier et traiter conjointement des problématiques particulières pour apprendre les uns des autres.

3. Gouvernance et participation

La question de la gouvernance est un élément central des transformations attendues. En effet, les modes de coordination entre acteurs, de la collaboration à la coopération, les gouvernances démocratiques, participatives, les principes de transparence, de redevabilité... sont autant d'éléments appropriés par les acteurs des villes pour initier, accompagner ou maintenir des dynamiques collectives qui répondent aux enjeux communs. Le double mouvement d'intégration des acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire dans les processus de décision des collectivités pour la construction des orientations politiques d'une part et l'intégration des collectivités dans la gouvernance et les orientations des porteurs de projets d'autre part, est à consolider. Pour cela, différents dispositifs ont été évoqués, le statut de Société Coopérative Intérêt Collectif (SCIC) ou la constitution d'assemblées citoyennes.

4. Financements et financiarisation

L'une des problématiques liées au financement des économies alternatives, est liée à la nécessaire prise de risque des acteurs dans le secteur de l'ESS et de l'économie circulaire qui est moindre que dans le secteur classique, ce qui est à la fois une force par exemple en tant de crise (peu d'acteurs de l'ESS ont été impactés

nous expliquait Mélanie Thuilier co-directrice de la CRESS Nouvelle Aquitaine) mais qui peut représenter aussi une vulnérabilité face au modèle économique dominant.

Alors que les collectivités françaises font face à des restrictions budgétaires comme l'a évoqué M. Stéphane Phieffer, adjoint au Maire à la ville de Bordeaux en charge de l'ESS et des économies innovantes, cela n'est pas sans impact sur le subventionnement des projets alternatif. Marion Besse, Coordinatrice du projet Ikos à Bordeaux, nous a fait part de l'accroissement de la mise en concurrence des acteurs de l'ESS. Se pose par exemple, la question de l'éligibilité des uns par rapports aux autres face aux appels à projet et de la temporalité qui n'est pas toujours en adéquation avec les projets des économies alternatives. Comme tout modèle économique, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire ne peuvent se développer sans la sécurité et la régularité des apports financiers.

Il revient en effet aux créanciers de prendre leur part de risque, qu'il s'agisse du secteur public ou privé, en ayant recours aux innovations financières. Accompagner et soutenir l'ESS et l'économie circulaire est crucial, c'est pourquoi tous les soutiens financiers des acteurs publics, notamment les villes, sont nécessaires : appels à projets, bourses, aides aux crédits, adaptation des passations des marchés publics, etc. Les villes Sud, que ce soit Dakar, Tunis ou Abidjan ont montré leur expertise pour encourager les initiatives alternatives : budget spécifique dédié au secteur de l'ESS, fonds de garantie, fonds de dotation, monnaie locale, budget participatifs, fiscalité propre...

Quant à l'évolution de la sphère bancaire, elle est loin d'être suffisante et ne répond pas toujours à l'objectif majeur de ces économies alternatives qui est de s'adapter à un contexte économique et social d'un territoire. Pour M. Lofti Ben Aissa, Conseiller municipal et Président de la Commission ESS du CIRIEC à Tunis, les banques ont des difficultés pour trouver place dans cet environnement changeant. Elles peuvent sous-évaluer le potentiel économique de ces alternatives au modèle classique et reculer face à la complexité. Pourtant des alternatives existent comme nous l'a évoqué la ville de Nouakchott : banques coopératives, micro-crédits, recours à des financements internationaux, etc.

L'ESS permet aussi de penser autrement la financiarisation des acteurs de l'ESS comme l'a expliqué Madame Sophie Humbert, vice-présidente du cabinet de conseil en transition écologique « Du vert dans les rouages » sur la base d'une réciprocité et d'une redistribution plus équitable des richesses que dans le modèle marchand. Sylvain Lepointeur, président fondateur de la conciergerie solidaire parlait de fertilisation du modèle conventionnel.

5. Réglementation et exemplarité

Pour encourager ces financements, un environnement favorable est donc indispensable, tant économique que réglementaire et sanitaire. Face à l'accroissement des besoins sociétaux et à la raréfaction des ressources, l'effet ciseau impose d'inventer de nouveaux modèles socio-économiques. L'hybridation devient progressivement un choix stratégique. L'émergence de solutions pertinentes au travers de démarches apprenantes est de plus en plus reconnue. Par exemple, dans le cadre de l'économie circulaire, il est important que les réglementations obligent à prendre en compte tous les coûts de production, y compris les pollutions et les coûts sanitaires indirects pour que l'incinération, solution rapide mais problématique, soit évaluée à son juste coût face à des solutions de recyclage.

On a constaté que beaucoup de projets émergent mais que l'accompagnement au niveau du cadre légal est insuffisant. Pour autant, l'engagement des Maires pour établir un cadre réglementaire en soutien à cette

économie sociale et solidaire et circulaire est essentiel, c'est ce que nous a montré la ville de Tunis par l'instauration d'une loi ESS et la ville de Dakar, future capitale qui accueillera le forum mondial de l'ESS en 2023. Mais M. Jean-Baptiste Thony, conseiller municipal à la ville de Bordeaux, rappelait que les villes doivent tenter de préserver une part d'informalité, et se nourrir aussi des expériences d'économie informelle en Afrique.

Il est également nécessaire de penser un cadre légal pour permettre aux villes de surmonter les freins juridiques qui ne permettent pas d'employer l'économie circulaire dans les marchés publics. En effet, il est bien de soutenir les acteurs de l'ESS mais il est encore mieux de faire preuve d'exemplarité au sein des services publics. Cela permettra d'améliorer la capacité des collectivités en matière d'économie alternative.

6. Création de l'Observatoire de « La ville en économie circulaire »

L'ambition de « Bordeaux inventer demain », visait aussi à présenter les éléments constitutifs pour la mise en place d'un observatoire pour le réseau des Maires de l'AIMF dans le cadre de la Commission permanente « La ville en économie circulaire ». L'idée étant de lancer le programme à venir de la commission avec l'ensemble des maires et représentants présents. Certains points ont pu être évoqué sur le rôle de cet incubateur pour répondre aux besoins identifiés :

a. Un laboratoire des bonnes pratiques pour les collectivités

Il s'agira de clarifier tout d'abord les concepts de ces deux économies et de les partager. Car les concepts ne cessent d'évoluer, les Maires devront être proactif en matière de veille sur les évolutions des enjeux de ces économies du quotidien. Les membres devront aussi étudier l'efficacité des dispositifs.

Son rôle serait aussi d'être une boîte à outils / boîte à idées issus des expériences bonnes ou mauvaises, qui sont menés sur les territoires. Souvent même nos expériences les plus malheureuses sont des expériences utiles pour les autres afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs. En se nourrissant des expériences vécues par ses villes membres, l'AIMF sera une force de proposition au niveau des institutions pour faire passer un certain nombre de messages sur l'ESS et l'EC.

Ce laboratoire permettrait aussi de faire l'inventaire des modalités d'accompagnement et d'encadrements des acteurs de ces économies de proximité : cadre légal, financements et blocages rencontrés. L'efficacité des dispositifs devra être assuré en prenant en compte les réalités de chaque territoire.

b. Un réseau de mise en compétences des villes sur ces économies durables

Un plaidoyer pour donner plus de compétences et de possibilité d'action aux villes sur le thème de l'ESS et de l'EC est donc primordial pour aborder la question suivante : Quel rôle et quel engagement des Maires sur le plan financier, législatif et en matière de ressources et d'ingénierie est nécessaire pour soutenir ces économies parallèles ? Quelle législation pour faciliter le développement de l'ESS et l'économie circulaire ? Il s'agit de communiquer sur le partage d'une vision commune.

En effet, les villes pourraient échanger sur l'appropriation et l'intégration de ces économies résilientes au sein de leur propre service public et sur le soutien aux filières innovantes. En effet des études pourraient

être menées sur les capacités des villes sur ces économies innovantes. Ce support de communication, permettrait de mettre en lumière les engagements des villes en matière d'ESS et d'EC.

c. Une plateforme d'échange et de coopération

L'AIMF, réseau global de référents locaux, pourrait au travers de la programmation de sa Commission permanente œuvrer pour une internationalisation de l'économie sociale et solidaire et circulaire en se nourrissant des initiatives locales ici et là dans le monde et en coorganisant avec les villes membres de la Commission, des rencontres sur les thèmes suivants : lien ESS/EC, cadre légal et économie informelle, indicateurs...

III.2.2. - L'organisation d'ateliers thématiques

III.2.2.1. - Genre et autonomisation des femmes

- *Appui au Forum Tunisien des Leaders Maghrébines*
- *Voyages d'étude sur le thème de la planification familiale et le renforcement des droits des femmes et des filles*
 - o *21 au 27 février 2021 : voyage d'étude de l'ANCB auprès de la FCT sur la planification familiale*
 - o *22 au 26 novembre 2021 : voyage d'étude à Paris des équipes du Bénin et du Togo sur la planification familiale*
- *Appui aux groupes de femmes commerçantes frontalières du Burundi, du Rwanda et de République Démocratique du Congo : « Appui durant la crise sanitaire pour commercialiser leurs produits malgré la fermeture des frontières »*
- *Journée d'échanges sur l'entreprenariat féminin organisée par la Plateforme des Autorités locales des pays des grands lacs (PALPGL) dans le cadre de la commémoration de la journée internationale des droits de la femme organisée à Bukavu en RDC du 30 au 31 mars 2021. Le thème retenu à l'échelon international étant : « le leadership féminin pour un futur égalitaire dans le monde de la covid-19 » (70 femmes participantes)*
- *Organisation par la PALPGL à Kigali des activités en marge de la journée internationale de la femme africaine sous le thème : « Femmes africaines et les défis liés à la pandémie du coronavirus »*

III.2.2.2. - Séminaire international des villes francophones sur la gestion des boues de vidange, Yaoundé, 6 au 8 décembre 2021

Les villes bénéficiaires d'un soutien de l'AIMF, villes d'Afrique et du Sud-Est Asiatique étaient présentes ainsi que des villes observatrices et l'AFD du Cameroun. Au total, une centaine de participant.e.s.

Dans une logique de redevabilité des collectivités locales et de service aux populations, la gestion de la filière GBV et des équipements de traitement sont avant tout un moyen d'améliorer la salubrité urbaine et la santé des populations.

La GBV doit être explicitement prise en compte dans les schémas directeurs d'assainissement des villes en développement, compte tenu de la prédominance massive de l'assainissement autonome.

L'organisation territoriale des services de BV est un enjeu essentiel. Les entités administratives telles qu'intercommunalité, syndicats, etc. se révèlent particulièrement pertinentes. Cette approche doit également prendre en compte les bassins versants.

Des démarches spécifiques visant les plus pauvres doivent être déployées, en travaillant en même temps sur l'accès des ménages et sur la structuration de la filière. Des mécanismes de financements ad hoc doivent aussi être développés.

Des innovations ont été partagées :

- Innovation technologique. Le système de tracking des camions mis place à Yaoundé est une innovation majeure à encourager là où l'activité de vidange est soutenue
- Innovation dans le processus de traitement des boues. L'ensemble des villes souhaite des technologies robustes, faciles à exploiter et bon marché en termes d'exploitation et de maintenance, en dépit des contraintes foncières qu'elles peuvent impliquer. Les villes s'accordent sur le fait que le principe de durabilité doit primer.

Les villes prêtent attention aux innovations, mais des retours d'expérience sont nécessaires, en particulier pour les appliquer dans des contextes où les capacités d'exploitation ne sont pas encore éprouvées.

- Des innovations sont également possibles dans l'organisation des services et la gouvernance : mécanismes de travail pour le soutien du secteur privé (garanties pour le renouvellement des camions à Yaoundé ; mise en place d'un programme de vidange sociale par l'exploitant privé de la station à Siem Reap ; regroupement du service sur base territoriale – Sycome.

Le maintien des acquis et la durabilité des actions ont été un important sujet de dialogue. L'engagement de personnel dédié à la GBV au sein des organigrammes des mairies, et son maintien à long terme, est indispensable pour garantir les acquis des projets et le développement soutenu de la filière.

La coopération décentralisée entre territoires, du sud et du nord, est un levier majeur d'appui technique et financier, et un gage de durabilité des actions.

Des solutions AD HOC doivent être développées pour chaque ville et chaque territoire dans leurs spécificités, en particulier selon les types d'acteurs en présence (Offices nationaux, Régies, Associations de vidangeurs...).

La GBV reste un champ d'action nouveau pour les villes. Adopter une logique de projets pilotes démontre déjà son efficacité en termes de :

- Levée de fonds complémentaires
- Renforcement substantiel des capacités des villes
- Crédibilisation des villes comme acteur légitime du secteur de l'assainissement.

Les villes souhaitent que l'AIMF poursuive ses efforts d'accompagnement des villes, en particulier sur des expériences pilotes et sur le renforcement des capacités et échanges entre pairs.

III.2.2.3.- Ouidah (Bénin)

Le déplacement à Ouidah avait pour objet de prendre la mesure des résultats de notre partenariat financier avec le CCRI. Cet équipement est en pleine activité avec une bibliothèque, la seule de Ouidah qui nécessite

incontestablement un agrandissement et une dotation en matériel informatique pour répondre aux attentes de la jeunesse qui fréquente le lieu. A cet égard, une demande de financement a été adressée à l'Ambassade de France pour réunir cette bibliothèque au bâtiment qui accueille provisoirement la Mutuelle de santé de la mairie. L'idée étant d'ajouter un étage à cette salle de réunion des mutualistes qui deviendrait un espace multimédia.

L'autre espace remarquable est la salle de cinéma en plein air, qui peut accueillir plusieurs centaines de personnes, et où sont projetés des films en lien avec l'Institut français. Tous les derniers vendredis de chaque mois, une séance de cinéma est organisée. Le Maire m'a laissé entendre que le fonctionnement du CCRI était une charge relativement lourde pour la ville. Il a dans ses objectifs, de créer à Ouidah un pôle de référence touristique réunissant les musées, le CCRI et le bureau de tourisme qui avait été créé et réhabilité il y a quelques années par l'AIMF. Ce pôle aura vocation de réhabiliter le fort français sur subvention de l'État du Bénin. Un spécialiste en ce domaine sera recruté pour que Ouidah devienne un pôle attractif en termes de tourisme international.

Compte tenu du dynamisme de cette équipe, de son engagement et de la qualité de l'entretien et de l'animation des espaces, j'ai recommandé au Directeur du CCRI, de soumettre à l'AIMF une convention de partenariat pour appuyer son festival annuel de cinéma. Il lui a aussi été recommandé de saisir conjointement, avec le Maire et le Secrétariat permanent de l'AIMF, plusieurs villes qui pourraient être disponibles pour adhérer à l'association qui gère le CCRI, afin d'apporter un appui au fonctionnement du Centre qui s'élève à 27.000 € par an.

A cet égard, on a évoqué la possibilité de s'appuyer sur Bordeaux, Nantes et la Nouvelle Orléans, puisque la conseillère de la Maire de la Nouvelle Orléans est Béninoise et le mari conseiller à l'Ambassade du Bénin à Paris et un proche du Maire de Ouidah. Une même démarche conjointe pourrait être effectuée auprès de la GIZ et de l'USAID, ainsi qu'auprès du Centre de la Francophonie des Amériques en sollicitant l'appui du nouveau Maire de Québec.

Il a enfin été recommandé de créer une plateforme rassemblant les publications et archives relatives à l'esclavage d'une part, d'autre part organisant des webinaires sur cette thématique.

Au cours de la visite du CCRI, nous avons pu apprécier l'exposition temporaire sur les femmes et l'esclavage. Exposition mettant en valeur l'esprit de résistance de ces femmes.

III.3 – Plateforme des autorités des pays des Grands Lacs (PALPGL)

L'AIMF a suscité la création de plateformes associant élus locaux et acteurs des territoires. Au Maghreb, en Asie du Sud-Est, dans l'Océan Indien et dans la région des grands lacs africains. Celle concernant les grands lacs, la PALPGL est très aboutie. L'objectif de ce programme soutenu financièrement par la Commission Européenne, est de permettre à ces réseaux d'élus locaux de disposer des compétences légales qui les rendent incontournables dans plusieurs domaines majeurs du développement humain et dans les réponses à adopter face aux défis globaux. Il s'agit notamment de l'accès aux services, l'environnement, le développement économique, la prise en compte des populations vulnérables, l'inclusion. Cependant, elles ne disposent pas suffisamment des compétences techniques, procédures internes, des capacités de financement, d'un cadre légal et règlementaire adapté pour les mettre en œuvre et y associer les forces vives de territoires.

La logique d'intervention repose sur l'engagement des villes. Ainsi, le District de Rusizi au Rwanda qui n'était pas membre initialement de l'AIMF et qui ne participait pas à des activités internationales en dehors de la région des Grands Lacs, s'est investi dans la PALGL et a proposé d'en héberger le siège au sein de ses bureaux.

La stratégie repose aussi sur la réalisation de projets concrets portant sur des thématiques rentrant dans les compétences municipales, permettant une amélioration des conditions de vie des populations avec une plus-value sociale ou environnementale, entrant dans une stratégie de territoire définie en consultation avec les acteurs clés du territoire. Les activités répondent à l'ensemble des besoins identifiés avec les villes : mobilisation de financement pour la réalisation d'infrastructures, le renforcement de capacités des agents, les dialogues avec la société civile pour leur inclusion, et les autorités nationales pour la mise en place d'un environnement favorable. Le partenariat avec les universités permet de mobiliser et de développer une expertise locale, actuellement insuffisante en nombre et en qualification, de sensibiliser et former les générations qui vont bâtir les villes au cours des 30 prochaines années.

La mise en œuvre de ces projets emblématiques, partant des besoins identifiés localement, permet un apprentissage par l'action « learning by doing » permettant aux plateformes de renforcer leurs capacités de maîtrise d'ouvrage, compétences, procédures internes et ainsi être en mesure de gérer d'autres financements de plus grande ampleur.

La plus-value de l'action repose également sur la capitalisation des expériences au sein du réseau AIMF et dans le cadre de dynamiques régionales prévue dans les activités. Celles-ci permettent en effet la mobilisation d'expertises Sud-Sud, et d'échanges d'expériences entre villes confrontées aux mêmes enjeux, le soutien à des programmes dans des régions transfrontalières où les enjeux urbains, économiques, de migration, d'assainissement, de mobilité, ne peuvent se résoudre qu'à une échelle régionale. Elle repose également sur la capacité de l'AIMF à accélérer la prise en compte par les villes d'enjeux en mutation rapide, notamment les enjeux liés à l'environnement ou au numérique.

Les crises sanitaires ont renforcé la cohésion des plateformes, notamment la PALPGL. Ne connaissant pas de frontières, ces crises sanitaires mettent à mal les relations de voisinage et les dynamiques transfrontalières, pourtant vitales pour de nombreuses populations. Elles représentent un défi majeur pour les maires qui doivent gérer la situation sanitaire avec plus ou moins de capacités, sensibiliser et informer les populations, gérer la désinformation, et les conflits locaux et assurer le vivre ensemble. Le Maire de Butembo, M. Sylvain Mbusa Kanyanda a donné à cet égard un témoignage édifiant sur la gestion de l'épidémie d'Ebola dans sa ville, lors de la réunion des Maires des Pays des Grands Lacs à Lubumbashi. Ces crises ont également fait ressortir la nécessité de renforcer la capacité des villes à gérer les épidémies et d'articuler leur action avec les acteurs nationaux et internationaux. A l'image de ce qui a été fait au Kivu, où, fort de l'expérience de la gestion d'Ebola, les villes président les comités locaux de gestion de crise et où l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a intégré la PALGL dans ses groupes de suivi Ebola et Covid 19.

D'autres activités ont structuré la plateforme des Maires.

Un accord de financement avec Alert International est en voie de finalisation, pour mettre en œuvre le projet de soutien au petit commerce transfrontalier par les autorités locales.

ALERT International est une organisation indépendante britannique qui, depuis plus de 35 ans, travaille dans le domaine de la consolidation de la paix. Elle travaille avec les populations directement touchées par les conflits violents, afin d'améliorer leurs perspectives de paix. Elle cherche également à influencer les

politiques et les méthodes de travail des gouvernements, des organisations internationales et des entreprises multinationales, afin de réduire le risque de conflit et de renforcer les perspectives de paix.

Ainsi, depuis janvier 2019, ALERT International, avec le financement de l’Ambassade de Suède à Kinshasa et la Coopération suisse à Kigali, met en œuvre le projet « Mupaka Shamba Letu – La frontière notre gagne-pain », à l’est de la République Démocratique du Congo (Nord et Sud Kivu) et dans les régions frontalières du Rwanda et du Burundi.

L’objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités des petites commerçantes transfrontalières dans les régions frontalières de la RDC, du Rwanda et du Burundi, pour qu’elles remettent collectivement en question les dynamiques liées au genre, qui contribuent aux conflits au sein de leurs communautés et plus largement dans la région, et faire usage de leur influence afin de promouvoir une plus grande cohésion sociale et une plus grande coopération régionale.

Le projet Mupaka Shamba Letu – La frontière notre gagne-pain, s’appuie sur les théories complémentaires qui sont un meilleur accès aux ressources économiques et l’implication dans le processus de prise de décisions sur la façon dont ces ressources sont dépensées, d’une part, d’autre part, s’unir à travers différentes communautés et à travers les frontières, pour faire le plaidoyer pour le développement pacifique...

Ainsi, la coopération régionale, la cohésion sociale et la paix dans la région des Grands Lacs seront renforcés.

Parce que les personnes formées auront une plus grande influence sur les autres femmes commerçantes transfrontalières, les entreprises, le gouvernement, les leaders communautaires, elles auront les compétences nécessaires pour utiliser cette influence afin de favoriser un accès plus équitable aux ressources dans leurs sociétés, une sécurité accrue et instaureront un climat de confiance et de compréhension grâce à un commerce transfrontalier accru.

Le projet est mis en œuvre par ALERT International, en collaboration avec 10 partenaires locaux parmi lesquels la PALPGL.

La PALPGL a entre autres objectifs de renforcer la prise en compte des autorités locales dans les programmes portés par les acteurs internationaux et renforcer la coopération transfrontalière dans ses domaines de compétence.

IV – L’action en faveur du numérique

Conférences internationales, ateliers de travail régionaux, accompagnements de projets locaux : voilà bientôt 2 ans que l’AIMF a engagé un travail de fond pour sensibiliser et mobiliser ses membres sur la question de la place du numérique dans les stratégies et les actions de nos collectivités.

Depuis, la crise sanitaire a encore renforcé le sentiment d’urgence qu’ont nos villes à s’emparer de ce sujet. Pour autant, l’idée n’est pas de se jeter à corps perdu dans une course vers « plus de numérique » au motif du rattrapage d’un retard mesuré selon de simples critères technologiques.

Les villes doivent au contraire se saisir rapidement des enjeux du numérique dans leur complexité, prenant en compte les effets ambivalents des nouvelles technologies sur nos sociétés. À ce titre, la crise sanitaire et socioéconomique actuelle agit à la fois comme un puissant accélérateur des transformations numériques¹ mais aussi comme un formidable révélateur de leurs impacts sociaux, écologiques et démocratiques.

Qu'observe-t-on deux ans après les premiers confinements ?

D'une part, de formidables innovations qui garantissent à la fois des services essentiels aux populations en période de confinement, une meilleure gestion des risques naturels et sanitaires par les collectivités, une plus grande efficacité pour la gestion de leurs infrastructures ainsi qu'une réinvention des relations de proximité entre élus, services municipaux et habitants.

D'autre part, l'adoption à marche forcée de nouvelles technologies a révélé une part plus problématique de ces processus de transformations avec l'amplification d'inégalités sociales lorsque les fractures numériques ne sont pas réduites, une empreinte écologique dont on découvre l'ampleur au fil des rapports, l'apparition de problématiques éthiques lorsque la captation et l'utilisation des données – notamment personnelles - ne sont pas suffisamment encadrées par des processus démocratiques à la fois délibérés et transparents.

Il serait erroné de considérer ces sujets comme des effets collatéraux ennuyeux mais inévitables d'un processus de modernisation.

Les questions de respect démocratique de l'usage des données peuvent bloquer les projets les plus ambitieux², l'accès par ceux qui en ont le plus besoin est actuellement très loin d'être garanti³ dans un contexte où tension et inégalités sociales ont déjà atteints des seuils intenable, quant à l'empreinte écologique du numérique, le secteur est un des rares à voir ses émissions continuer de croître.⁴

Face à ces problématiques pas de fatalité, mais la conviction que des actions politiques fortes et concertées avec les différentes parties prenantes, privées et citoyennes peuvent fournir des réponses durables.

IV.1. - Mobiliser le réseau. La conférence internationale de Namur

La Ville de Namur, en partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), et avec le soutien des Gouvernements de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Parlement de Wallonie, a organisé le Sommet international « Villes et Gouvernements pour un numérique au service du développement urbain et de la résilience des territoires ».

¹ L'année 2020 a en effet fonctionné comme un gigantesque accélérateur mondial des transformations numériques dans des secteurs aussi essentiels que ceux de la santé, de l'éducation, du commerce, du travail, de l'accès au droit et de l'aide sociale, et donc de l'E administration pour les collectivités et le développement des usages des habitants de nos villes.

² Cf. l'expérience du Sidewalk Lab d'Alphabet, maison mère de Google à Toronto qui a vu se structurer une opposition citoyenne puis publique qui a abouti à l'abandon pur et simple de ce qui devait le porter étendard

³ Selon le PNUD, 3,6 milliards de personnes n'ont toujours pas accès au numérique(<https://www.undp.org/content/undp/fr/home/blog/2020/how-covid-19-has-sped-up-digital-transformation.html>) et cela n'est pas seulement l'apanage de pays pauvres ou émergents. En France, l'exclusion numérique est chiffrée à 13 millions d'individus.

⁴ Le numérique représentait 3,7 % des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) dans le monde en 2018 et 4,2 % de la consommation mondiale d'énergie primaire. La croissance de l'énergie consommée est d'environ 9%.

Plus de 150 participants se sont réunis du 2 au 5 novembre, à Bruxelles dans un premier temps, pour les travaux préparatoires, et ensuite à Namur pour une table-ronde composée de Parlementaires, Ministres et Maires, et le KIKK Festival. Plus de vingt États et Gouvernements francophones, plusieurs organisations internationales ainsi que les acteurs de la coopération décentralisée étaient ainsi représentés à très haut niveau (plusieurs ministres étrangers et plusieurs députés et maires de grandes métropoles francophones de divers continents).

Parmi eux, la Belgique, le Bénin, le Burkina Faso, le Cambodge, le Canada-Québec, le Cap Vert, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Fédération Wallonie Bruxelles, la France, le Gabon, le Laos, le Madagascar, le Maroc, la Mauritanie, le Rwanda, le Togo, la Tunisie, le Sénégal, la Suisse, le Vietnam, la Wallonie, l'Unesco, l'Union européenne, l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Ensemble, ces délégués ont adopté un plan d'action en matière de développement numérique qui doit être soumis aux instances de l'AIMF.

L'objectif de cette conférence internationale, qui s'inscrit dans le Partenariat entre l'AIMF et l'Union européenne, était de renforcer l'articulation des politiques locales, nationales et internationales, afin de promouvoir un numérique au service du développement des territoires, de l'innovation et de l'emploi des jeunes qui soit sûr et respectueux des données personnelles.

Depuis 1993, la Ville de Namur est membre de l'Association internationale des Maires francophones (AIMF), qui développe une nouvelle forme de coopération donnant la priorité à l'innovation et à l'expertise locale. Namur est très active dans les travaux de la Commission permanente des Villes innovantes où elle mène les travaux sur les « Villes intelligentes » ainsi que dans la Commission du Vivre ensemble. Elle est également membre du Bureau depuis 2018.

La réflexion engagée par l'AIMF a été portée par la crise sanitaire mondiale qui a accéléré la prise de conscience sur les possibilités permises par le numérique ainsi que sur les problématiques qu'il soulève. La transition numérique amorcée depuis quelques années s'est accélérée. Elle rend plus nécessaire encore la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques associés à ces technologies.

Dans toutes les strates de gouvernance, le numérique devient un sujet majeur. A l'échelle internationale, l'élaboration par l'OIF comme par l'Union européenne de stratégies numériques à horizon 2026 et 2027 en témoigne, de même que la signature d'un protocole entre l'Union Africaine des Télécommunications et Huawei en juin 2021. De la même manière, pour tous les gouvernements, le numérique devient un sujet de préoccupation majeur. Les villes n'y font pas exception, bien au contraire, car le numérique vient questionner tous leurs champs de compétences, ainsi que leurs relations aux citoyens.

En effet, le numérique bouleverse l'organisation et la gestion des villes. Il transforme les métiers de la ville et oblige à un renouvellement des compétences, des infrastructures et matériels et de la vision stratégique et politique qui guident leurs arbitrages. Il chamboule le fonctionnement des communications, des apprentissages et de l'innovation, conduisant les villes à modifier leurs relations avec la population, qu'elles doivent accompagner tout en opérant la transformation numérique de leurs services historiques. Enfin, il conduit à l'émergence de nouveaux usages, de nouveaux acteurs tels que les plateformes numériques, et à de nouveaux risques en matière de sécurité et d'environnement dont les villes doivent saisir l'ampleur pour pouvoir y palier, afin d'être en mesure de dialoguer avec les entités nationales et supranationales qui détiennent des compétences clés sur ces sujets.

Or, il est dans l'ADN de l'Association Internationale des Maires Francophones, réseau rassemblant 300 maires de 50 pays, d'agir pour promouvoir un numérique ambitieux et performant, qui apporte à tous, qui respecte ses usagers et résorbe les inégalités. Si l'AIMF s'est engagée pour soutenir les villes en matière numérique depuis de nombreuses années à travers des projets techniques en matière de finances publiques ou d'Etat civil, elle a entamé depuis 2019, une réflexion avec les membres de son réseau sur ce que le numérique génère d'enjeux de gouvernance, de besoins de transformations internes, de développement de nouveaux écosystèmes d'innovation locaux.

Cette engagement s'est traduit notamment par des travaux initiés les 7 et 8 novembre 2019, au siège de la Délégation Wallonie-Bruxelles à Paris sur la protection, la gestion et la valorisation des données numériques, et par l'adoption à Phnom Penh, d'une Feuille de route le 3 décembre 2019. Puis, à l'occasion de l'Assemblée générale de Tunis, une dizaine de conférences se sont tenues. Les premières portaient sur les opportunités initiées par de jeunes entrepreneurs et offertes par le numérique dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du logement. Tandis que les secondes ont permis de soulever des enjeux tels que le lien entre les villes et leurs écosystèmes d'entrepreneurs, la gouvernance des données des citoyens et les défis soulevés par les grandes plateformes numériques internationales.

La démarche de l'AIMF s'appuie également sur des projets concrets réalisés dans les villes. En 2020, à Tunis, un projet d'identification et d'inventaire du patrimoine mobilier et immobilier de la ville a été conduit ; à Phnom Penh, un projet de réalisation du Plan directeur « smart city » de la ville a été réalisé. En 2021, de nombreuses études dessinant un panorama des écosystèmes innovants locaux ont été menées à bien, ainsi que plusieurs études sur l'impact de plateformes numériques au Maghreb, en Asie du Sud-Est et en Afrique centrale.

Namur est une étape sur l'élaboration d'une stratégie de l'AIMF en matière de numérique. L'enjeu est de permettre les échanges indispensables entre les villes, les autorités nationales et internationales. Cette stratégie vise à appuyer les Maires :

- Dans l'organisation interne de leurs services et de leur stratégie. Le numérique conduit les Maires à développer une nouvelle vision stratégique. Dans le même temps, il les oblige à renouveler leur matériel, à transformer leur processus de fonctionnement et à former leurs agents à ces nouvelles technologies. Ces nombreux impératifs demandent de multiples compétences qui sont difficiles à acquérir toute à la fois.
- Dans la gestion des relations avec les populations locales et les écosystèmes locaux. Le numérique a transformé les usages des populations et notamment des jeunes qui sont désormais nés avec le numérique. Les villes doivent adapter leurs services à ces nouvelles modalités d'utilisation. En parallèle, elles ont l'opportunité d'accompagner leurs habitants, notamment les plus démunis, dans le développement d'une innovation ambitieuse, adaptée précisément aux besoins locaux, qui résorbe les inégalités et qui respecte les usagers et l'environnement.
- Dans leur démarche de plaidoyer auprès des entités supra-locales. Le numérique a conduit l'émergence de nombreux sujets transversaux pour lesquels les Maires ne disposent pas de leviers d'actions suffisants, notamment en matière législative. Afin de développer partout un numérique performant et respectueux des citoyens, les autorités nationales et internationales doivent, en collaboration avec les autorités locales, poser un cadre qui permette aux villes de déployer des technologies qui correspondent à leur territoire.

Ce Sommet s'est organisé entre des ateliers préparatoires, les 2 et 3 novembre, qui se sont déroulés dans l'enceinte du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; une table ronde le 4 novembre, journée phare du Sommet. Le Parlement Wallonie a accueilli la cérémonie d'ouverture du Sommet, suivie de la Table-ronde ministérielle avec les Parlementaires et les Maires.

Enfin, le 5 novembre, les participants furent accueillis au KIKK Festival, étant invités à participer au Creative Village et Market, ainsi qu'à l'exposition KIKK in town.

La réflexion a porté sur les besoins d'accompagnement en financement pour les acteurs de l'innovation numérique sur les territoires.

Un exemple vient de la SAMOA, dont Monsieur Fabrice BERTHEREAUX est le Directeur général adjoint.

La SAMOA, « fabrique urbaine et créative » de Nantes est un organisme de l'économie mixte dont 50 % des fonds proviennent de subventions et 50 % de financements privés. Elle est à la fois aménageur et développeur économique local.

Dans son rôle d'actrice du développement économique par l'innovation, la SAMOA accompagne des projets et met en réseau des acteurs des industries créatives (architecture, design, arts visuels, métiers d'art, mode et accessoires, spectacle vivant, audiovisuel, numérique, communication, édition, média et patrimoine).

La Samoa met en œuvre un dispositif global de conseil et d'accompagnement aux porteurs de projets et entrepreneurs de ces filières, à tous les stades de développement de leur projet, via un accompagnement en matière économique, d'immobilier d'activités, d'animations et d'open innovation.

Monsieur BERTHEREAUX reviendra sur des exemples concrets de soutien à des projets de startups locales et de création de nouveaux équipements dédiés à l'innovation tels que la Creative Factory, lieu visant à stimuler la créativité des acteurs culturels et des entrepreneurs par le soutien à l'idéation, au prototypage, au développement et à la valorisation de leurs projets.

Madame Heloise CALVIER de l'Agence de la transition écologique ADEME (France) a parlé, quant à elle, de l'appel à commun.

Lancé par l'ADEME en 2020, l'appel à commun est une modalité nouvelle de soutien à des projets innovants visant la résilience des territoires. Madame CALVIER, en charge du suivi et de la mise en œuvre de cet appel à commun au sein de l'ADEME reviendra sur les fondements, le fonctionnement et les premiers résultats de cet appel à communs. Madame CALVIER reviendra sur le caractère innovant de l'appel à commun vis-à-vis des appels à projets traditionnellement lancés par l'ADEME:

- Le financement exclusif de projets qui sont dès la phase de candidature en « open source » et présentés sur des outils collaboratifs (WIKI des projets) auprès de la communauté de l'appel à communs.
- Ces modalités ayant pour objectifs :
 - o de fournir une visibilité sur tous les projets dès la phase de candidature auprès de la « communauté » de l'appel à commun, constituée des porteurs de projets, mais aussi de nombreux partenaires publics, privés et associatifs qui apportent expertise, réseau, voire financements...
 - o et ainsi d'ouvrir la possibilité aux porteurs dont les projets sont répertoriés sur le WIKI d'identifier des partenaires chez les experts, mais aussi de créer des ponts entre projets [certains des projets

ayant même fusionné durant cette phase de candidature, générant ainsi des économies de fonds publics et des synergies nouvelles entre projets).

Digital Africa est aussi une démarche de renforcement des capacités des entrepreneurs numériques africains, au service de l'économie réelle.

L'expérience de Digital Africa montre un paysage Africain dans lequel les projets de startups présentés sont systématiquement en prise avec des problèmes réels. La pertinence et la réponse aux besoins sont bien là, toutefois s'y pose plus qu'ailleurs la question de la croissance des jeunes entreprises, et pour cela du développement des compétences de leurs dirigeants, du recrutement de leurs collaborateurs, et de l'accès à des financements ad hoc.

Madame BIGOURDAN présentera l'activité de Digital Africa, qui est concentrée sur la phase dite de « scale up », désignant le changement d'échelle d'une startup, grâce à une stratégie d'accélération de la croissance, en particulier à l'international. À ce titre, Madame BIGOURDAN se concentrera plus particulièrement sur la présentation de 2 aspects de l'intervention de Digital Africa : d'une part son approche liant systématiquement accompagnement et financement des projets et, d'autre part, son programme, talent for startup » visant le développement de compétences entrepreneuriales chez les jeunes dirigeants.

Enfin, l'intervention portera sur le rôle clé des villes et des territoires dans l'appui à ces acteurs de l'innovation. Autour de la présentation de projets spécifiques, l'intervention montrera en quoi les villes sont à la fois comme des terrains d'expérimentations privilégiés pour les startups mais aussi des écosystèmes riches d'opportunités et de partenariats. Les collectivités ayant un rôle clé dans la facilitation de ces liens, mais aussi dans l'apport de ressources clés pour ces entrepreneurs via la commande publique, l'apport de foncier etc.

Madame Cecilia LO IACONO, Directrice Développement des Partenariats Simplon.co. Réseau de fabriques solidaires et inclusives qui proposent des formations gratuites aux métiers techniques du numérique en France et à l'étranger.

Simplon.co est une structure de l'ESS qui entend faire du numérique un véritable levier d'inclusion pour révéler des talents différents peu représentés dans le digital et les métiers techniques du numérique. Parmi les programmes phares de Simplon figurent des actions en faveur de la revalorisation des femmes dans la Tech, de l'inclusion des personnes migrantes, des personnes en situation de handicap dans les formations, des actions pour les jeunes et les enfants et des actions de médiation numérique.

Quant aux enjeux de souveraineté numérique, cybersécurité et protection des données, les expériences des villes ont été là aussi mises en valeur, notamment Strasbourg et Lyon.

Madame Caroline ZORN, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, présente l'action de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg dans le domaine de la souveraineté numérique et de la prévention des cyber-attaques.

Le credo de l'Eurométropole de Strasbourg : développer une approche intégrée du numérique responsable en liant les questions de sobriété, d'inclusion, de cybersécurité, de souveraineté. La ville et l'Eurométropole ont souhaité développer des actions concernant la protection physique des données en prenant en compte les vulnérabilités des datacenters actuels qui sont les supports d'hébergement des données de la ville.

Concrètement, l'Eurométropole est actuellement dans une situation où garantir la Souveraineté, la protection des données et donc la prévention de cyber-attaques nécessite de faire des choix techniques et financiers en matière d'évolution / renouvellement de ses data centers.

La collectivité qui cherche à concilier souveraineté et sobriété énergétique de ces data centers se pose la question de la faisabilité financière de ses orientations politiques : plus les datacenters sont sobres, plus ils sont chers. Pour répondre à cette équation visant à concilier sobriété et solutions techniques permettant de prévenir des cyberattaques, la collectivité est en train d'explorer des solutions de mutualisation à l'échelle locale : au sein de l'Eurométropole (en lien avec les différentes collectivités locales de la métropole), mais aussi avec la Région et d'autres organismes grands consommateurs de stockage et de puissance de calcul (centres de recherche par exemple). Les arbitrages qui se posent se font donc selon une triple entrée de défense de souveraineté (hébergement local des données versus hébergement sur le cloud), protection contre les cyberattaques et de sobriété énergétique...

Le témoignage de Lyon tient au recours du logiciel libre au sein de l'administration, comme levier d'une plus grande souveraineté numérique.

Monsieur Didier VULLIERME explique que la ville de Lyon a souhaité développer une stratégie de transformation numérique responsable, reposant sur plusieurs valeurs affirmées fortement par l'exécutif politique : sobriété numérique / souveraineté locale / meilleure proximité avec les habitants / meilleure valorisation des données internes à la collectivités / meilleure efficacité des politiques publiques.

Concernant l'action de la ville de Lyon en matière de souveraineté, celle-ci a notamment travaillé sur l'implantation de logiciels libres en remplacement des solutions fournies par des firmes étrangères.

Au sein de la ville de Lyon, si l'informatique est bien un sujet technique, les choix dans le domaine du numérique au sens large sont devenus des sujets politiques qui doivent être guidés par nos engagements.

Pour Lyon, le choix du logiciel libre constitue une volonté de sortir des GAFAMs et de se redonner une autonomie stratégique dans nos arbitrages et dans notre fonctionnement. A ce titre, les choix techniques qui sont faits, nous permettent de reprendre notre destin en main : en d'autres termes, la technique devient une façon de nourrir les orientations.

Monsieur VULLIERME décrira les différentes options et étapes retenus pour cette transition vers le logiciel libre. Il soulignera qu'au-delà de la volonté politique, de tels choix représentent un véritable challenge technique : passer du tout Microsoft au tout logiciel libre nécessite des démarches d'accompagnement du changement en interne pour l'adoption de nouveaux usages, le développement des apprentissages nécessaire pour toutes les parties (les agents et bien sûr la direction des services informatiques).

Néanmoins, outre le gain de souveraineté, le choix du logiciel libre est aussi une opportunité de générer de nouveaux leviers de développement économique (faire appel au logiciel libre, c'est aussi faire appel à des acteurs locaux qui sont développeurs de telles solutions (cf. le cas de la plateforme collaborative adoptée par la ville de Lyon pour structurer les échanges au titre de sa transformation numérique responsable qui est développée par une startup lyonnaise <https://watcha.fr/>).

IV.2. - Études sur les plateformes numériques

L'AIMF a mis en œuvre des projets concrets en matière de développement urbain et apporté aux autorités locales assistance et appuis.

Elle s'est intéressée à la réalisation d'objectifs communs, lors de son Assemblée générale tenue à Tunis sur le numérique en décembre 2020 ainsi qu'aux opportunités et aux enjeux liés aux transitions numériques des territoires.

C'est en examinant l'amélioration des ressources des collectivités locales que l'impact et l'effet des plateformes numériques (sites internet et réseaux sociaux) et leurs possibles coopérations se sont alors posés.

Faute de données accessibles sur leur activité, ces plateformes échappent aux différents leviers de régulation qui permettraient d'inscrire leurs actions dans le cadre des priorités locales.

C'est ainsi que des études ont été lancées par l'AIMF pour évaluer l'Existence, le Poids économique et l'Evolution des activités des plateformes au sein de l'Union du Maghreb Arabe et d'autres pays membres, avec pour objectif de s'inspirer des « success stories » et partager toutes leurs conclusions.

IV.2.1. - Les plateformes numériques : des secteurs de la mobilité et de l'hébergement en Tunisie

L'étude menée sur les plateformes numériques tunisiennes et étrangères opérant en Tunisie, dans les trois domaines de la mobilité, l'hébergement temporaire et l'e-commerce ainsi que les discussions tenues avec les acteurs influents montrent que deux tendances ressortent :

- la première qui voit dans les plateformes numériques une activité illégale qui encourage le commerce parallèle et présente une concurrence déloyale aux activités traditionnelles qui agissent selon une réglementation stricte ;
- la deuxième qui voit dans ces activités et l'utilisation des TIC en général l'expression d'une nouvelle génération de jeunes, qui manifestent ses désirs et ses besoins au travail, dans l'exploitation des opportunités offertes par ces technologies, particulièrement dans les réseaux sociaux et les plateformes numériques.

Certains acteurs et précisément certaines communes considèrent qu'elles ont d'autres priorités surtout que le pouvoir local (conseils régionaux et communes) passe par une période de transition entre l'ancien code des collectivités locales qui donne le pouvoir essentiel à l'administration centrale; et le nouveau code de 2016, partiellement en application (par exemple les conseils régionaux ne sont pas encore installés, la gestion financière n'est pas complètement déléguée ainsi que la budgétisation et l'exécution des grands projets d'infrastructure).

Les professionnels du secteur TIC, principalement les gérants des plateformes numériques et leurs syndicats militent pour encourager ces moyens d'échanges, et proposent aux Maires et aux pouvoirs publics des contacts et des discussions sur des idées et initiatives innovantes dont les retombées seront bénéfiques pour tout le monde ; en premier lieu pour le citoyen qui bénéficie de services améliorés et de qualité dans un temps raisonnable tout en évitant la bureaucratie et la tracasserie de l'administration. Ces idées et initiatives peuvent être concrétisées en partenariat entre des startups innovantes, le secteur public et le pouvoir local ceci dans l'esprit et prérogatives arrêtés dans le nouveau code des collectivités locales et les dispositifs mentionnés dans la « Loi PPP ».

Dans tous les cas, les plateformes numériques existent, travaillent et s'introduisent petit à petit dans tous les secteurs d'activités. Elles gagnent du terrain et il n'y a aucun moyen de les arrêter ou les interdire, car c'est la volonté et le désir des jeunes générations. Elles évoluent rapidement et sûrement. C'est un phénomène qui commence à toucher aussi l'administration, le secteur public et semi-public; on dit que l'administration est en train de se « plateformiser ».

Cependant ces plateformes posent des problèmes, surtout les étrangères, et particulièrement les géants du numérique.

Une des principales problématiques posées par l'économie des plateformes porte sur le contournement de la législation existante : les services se trouvent dans une zone grise juridique, échappant assez largement aux réglementations en vigueur: droit du travail, fiscalité, protection du consommateur, et réglementations sectorielles. Par exemple la stratégie et l'approche de Google se résume par l'adage « Mieux vaut demander pardon que demander la permission » : « Better to ask for forgiveness than permission ».

Mais elles commencent à être sous le regard du droit, en raison des bouleversements apportés et le temps est révolu où elles agissaient en marge des règles et procédures applicables.

Compte tenu de l'étude du rôle et des activités des plateformes numériques en Tunisie, (nationales et étrangères), la réglementation adoptée par d'autres pays spécialement francophones en vue d'encadrer la transition digitale; et de la synthèse des remarques, suggestions et recommandations des acteurs influents rencontrés, il ressort de ces travaux plusieurs recommandations.

Il est recommandé aux autorités tunisiennes d'initier une réflexion et de s'intéresser à ces problèmes dès maintenant surtout qu'ils auront un effet et un impact direct sur la souveraineté numérique de la société (du pays) en s'inspirant des expériences d'autres pays.

Dans le but de veiller à ce que les plateformes numériques soient des éléments structurants plutôt que des phénomènes concurrents ; il y a lieu de préparer un cahier des charges définissant la vision, les missions, l'organisation et les relations entre les plateformes nationales et leur environnement (écosystèmes).

L'UMA en tant que groupement régional doit s'inspirer des travaux législatifs et des études effectuées, par quelques pays occidentaux et en particulier les pays francophones et la Commission européenne, pour réglementer les activités des plateformes étrangères sur le territoire national et en particulier les géants du numérique. Il faut lancer des négociations avec les géants du numérique (GAFAM : Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft/NATU : Netflix, Airbnb, Tesla, Uber/BATEX : Baidu, Alibaba, Tencent, Xiami) portant essentiellement sur les aspects suivants : le stockage des données, les données personnelles, les taxations.

Certaines startups ont exprimé leur disposition à travailler avec les communes et réaliser des actions innovantes selon des modalités à définir. Dans le cadre des mécanismes du Partenariat Public Privé (PPP), le pouvoir local en association avec des startups innovantes peut et doit lancer des initiatives et des projets créant de la valeur, répondant aux besoins et attentes des citoyens et contribuant au développement de la ville.

La mobilité urbaine est un axe majeur dans les priorités des villes et représente un défi national pour le pouvoir local, les communes doivent initier des dialogues avec les startups innovantes pour trouver des solutions et des applications afin de réduire le trafic et le CO2, contribuant ainsi à l'Agenda 21 car la ville en est le premier maillon de la chaîne.

Mobilité, covoiturage à l'intérieur des villes ou entre les villes et leurs banlieues : il est recommandé que les communes organisent le déplacement soit directement, soit indirectement en parrainant un système de covoiturage (plateforme numérique) lancé par des startups dans le cadre de la Loi : Partenariat Public Privé.

Pour faciliter la mobilité, covoiturage entre régions, villes et zones (zones touristiques, zones industrielles...), il est recommandé de mettre en place la réglementation adéquate pour encourager les agences de voyages à investir dans le lancement des plateformes de covoiturage.

Les plateformes numériques ou « Marketplaces » font interagir de multiples intervenants : l'opérateur (la plateforme), la société utilisatrice de la plateforme (celle qui vend ses produits ou qui propose ses services sur la plateforme) et les consommateurs finaux (ceux qui vont acheter, via la plateforme), les produits ou services de la société utilisatrice. Il est recommandé d'établir une charte reliant ces différents partenaires et surtout la plateforme et les sociétés utilisatrices afin de maintenir la cohésion à l'intérieur des villes, et un esprit de solidarité, de confiance et un souci de développer un tissu de PME, PMI prospère.

IV.2.2. - Les plateformes numériques : des secteurs de la mobilité et de l'hébergement au Maroc

Avec le soutien financier de la Commission européenne, l'AIMF a mandaté la réalisation d'une étude portant sur l'existence, le poids économique et l'évolution des activités des plateformes numériques des secteurs de la mobilité et de l'hébergement au Maroc et en Tunisie.

Les résultats de cette étude doivent servir à alimenter les réflexions et prises de décision des Maires et autorités territoriales et nationales, concernant la portée, le potentiel et les opportunités, les enjeux et l'impact de ces plateformes numériques, pour les différentes parties prenantes, dans ces secteurs importants.

La démarche participative adoptée pour cette mission a eu un objectif triple. D'une part l'implication de représentants de parties prenantes clés et de personnes ressources associées au sujet de l'étude répond au besoin de pallier le peu, voire l'absence, de sources d'informations secondaires disponibles sur le sujet abordé. D'autre part, les entretiens avec les parties prenantes identifiées ont permis d'appréhender et de mieux cerner et comprendre l'environnement institutionnel, sectoriel, ainsi que la dynamique entre les

différents acteurs concernés et leurs avis sur le sujet. Enfin, la participation de ces acteurs-clés à l'étude a eu pour objectif d'initier, le cas échéant, d'alimenter la réflexion et de sensibiliser les acteurs concernés sur ce sujet nouveau et d'intérêt significatif.

Les entretiens semi-directifs ont ciblé, en plus des moires de villes-membres de l'AIMF, les départements ministériels et agences gouvernementales, et des entités de représentation du secteur privé, identifiées comme parties prenantes clés de l'écosystème des sujets abordés par l'étude. Des opérateurs des secteurs d'activités et de plateformes ont également été ciblées ainsi que des personnes ressources, identifiées dans le cadre de la préparation de la mission ou recommandées dans le cadre des entretiens menés.

OPPORTUNITÉS ET ENJEUX LIÉS AUX ACTIVITÉS DES PLATEFORMES D'HÉBERGEMENT

Des canaux de commercialisation puissants et incontournables

Les plateformes numériques telles que Airbnb et Booking sont aujourd'hui et depuis quelques années un mode de commercialisation phare et incontournable pour les opérateurs et propriétaires d'hébergements touristiques dans le monde, et le Maroc ne fait pas exception. Le manque de compétences et d'autonomie commerciales de nombreux opérateurs touristiques œuvrant dans le secteur de l'hébergement touristique au Maroc incite très fortement ces derniers à recourir à l'utilisation de ces plateformes pour la commercialisation « prête à l'emploi » de leur offre.

Il y a lieu de rappeler ici une caractéristique importante du secteur de l'hébergement touristique au Maroc qui se constitue majoritairement d'entreprises familiales, caractérisées par l'absence de professionnels de gestion touristique et hôtelière. Ces entreprises constituent en effet 80 % des 4.600 entreprises enregistrées contre seulement 20 % d'établissements dits de « chaînes hôtelières » classiques. Cette particularité du Maroc⁵ accroît les enjeux liés à la formation nécessaire des opérateurs pour le développement du secteur, notamment la montée en compétences en gestion hôtelière, incluant la vente et le développement commercial. Cette situation justifie d'autant plus le recours à des plateformes en ligne très performantes dans l'intermédiation et la commercialisation avec, de surcroît, une portée et une cible mondiales.

Au Maroc, où l'offre d'hébergement touristique (mesurée en capacité litière) est très fortement portée par des catégories d'hébergement à petite et moyenne capacité, comme les Maisons d'hôtes et Riads, l'offre de services de plateformes d'intermédiation et de commercialisation spécialisée dans la catégorie « maison-homestay » est très attractive. Ces plateformes représentent l'option de facilité pour les opérateurs en matière de commercialisation à un coût de 15-20 % du montant de leurs transactions commerciales (les commissions pour les propriétaires d'hébergements listés au Maroc sont de 15 % pour Airbnb et de 17 % pour Booking).

La puissance des plateformes digitales d'intermédiation et de commercialisation d'hébergement temporaire, telles que Airbnb et Booking, a créé une forte dépendance des opérateurs et propriétaires d'hébergements touristiques. La forte dépendance aujourd'hui fait qu'en cas de retrait de ces plateformes du marché marocain, quelles que soient les raisons, le pays, la région ou les opérateurs se retrouvent sans aucun moyen de relance. L'un des acteurs consulté déplore que « Les hôteliers et propriétaires

⁵ Il y a lieu de noter que d'autres pays touristiques de la région, notamment l'Égypte, sont dans une configuration contraire, avec une majorité des entreprises constituées d'établissements hôteliers et non d'entreprises familiales.

d'hébergements Indépendants n'ont souvent même pas de fichiers clients en dehors de la plateforme ». Selon ce dernier, le risque posé par cette dépendance est semblable à celui encouru avec les grands Tours Operators comme Thomas Cook qui, lors de sa faillite, a fait perdre plus de 150.000 touristes pour les villes d'Agadir et de Marrakech au Maroc.

L'avis des différentes parties consultées dans le cadre de l'étude (représentants ministériels, experts et représentants d'opérateurs) a été unanime sur la nécessité des opérateurs et entreprises œuvrant dans le secteur de l'hébergement touristique de gagner en autonomie par rapport à ces plateformes, de se digitaliser et de se former à vendre indépendamment de celles-ci. Les priorités de telles entreprises étrangères n'étant pas nécessairement alignées avec celles du pays, de ses territoires et entreprises, la forte dépendance actuelle pose un risque significatif pour tous ces acteurs. Selon un des experts, toute bonne stratégie de commercialisation pour le Maroc doit se jouer à ces trois niveaux et doit intégrer les acteurs suivants, indépendamment des plateformes, au niveau :

- national, pour la commercialisation de la destination Maroc (prérogatives de l'ONMT)
- régional et des villes, responsables de la promotion du territoire
- local, à travers les opérateurs sectoriels pour la promotion directe de leur offre spécifique.

L'absence de cadre réglementaire spécifique et applicable à tous les opérateurs utilisateurs des plateformes numériques du secteur de l'hébergement touristique, instaure un climat de frustration et d'injustice parmi les opérateurs agissant dans un cadre réglementaire clair avec toutes les contraintes que cela implique.

Les hébergements listés sur ces plateformes, mais qui ne sont ni enregistrés ni autorisés en tant qu'« hébergements touristiques » auprès du Ministère du Tourisme ou des autorités, relèvent du secteur informel, et sont perçus comme exerçant dans l'illégalité, tout en représentant une concurrence déloyale par les opérateurs autorisés du secteur.

Les plateformes digitales telles que Airbnb et Booking génèrent des revenus significatifs, non taxés au Maroc. Selon notre estimation basée sur des données de Seetransparent, les propriétaires de logement pourraient générer jusqu'à 381 millions de dollars US. On estime aussi que les plateformes numériques étudiées génèrent plus de 57 millions de dollars US ce qui représente un montant de taxes considérables pour la direction générale des impôts et pour les villes au Maroc.

Par ailleurs, les paiements exigés en devises étrangères par une plateforme comme Airbnb amènent à des situations où des clients nationaux sont contraints à l'achat en devises de nuitées chez des opérateurs eux-mêmes établis au Maroc; dans un pays où le régime de change est strictement réglementé, et l'accès aux devises et aux paiements en devises restreint et contrôlé, il s'agit d'une situation qui pourrait être qualifiée d'aberrante.

Pour les propriétaires, les paiements par Airbnb sont reversés dans un compte indiqué par ces derniers, et peuvent ainsi être transférés en devises pour les détenteurs de comptes à l'étranger. Aucun mécanisme n'existe encore aujourd'hui pour suivre ou encore moins contrôler ce genre de pratiques.

Pour le secteur de l'hébergement touristique, il est clair que les plateformes numériques d'hébergement présentent un canal et une opportunité de commercialisation et de promotion du territoire hors-pair.

Il y a lieu ici de rappeler la particularité mentionnée plus tôt de l'offre d'hébergement touristique au Maroc, marquée par une prépondérance de la catégorie « maisons d'hôtes » et « autres hébergements », par rapport à l'offre hôtelière (en nombre d'établissements et non en capacité litière). Les maisons d'hôtes et autres hébergements touristiques (auberges, pensions, motels et gîtes, camping, résidences immobilières) constituent en effet plus de 65 % des établissements touristiques classés. Cette particularité vient en effet renforcer l'attractivité que représentent les plateformes numériques en termes de service de commercialisation prête à l'emploi pour ce type d'établissement souvent en capacité limitée dans le domaine.

Pour des villes où l'offre hôtelière est réduite, les plateformes digitales telles que Airbnb offrent un canal unique et puissant pour promouvoir une offre d'hébergement différenciée, tout en positionnant et promouvant leur territoire auprès d'une clientèle internationale venant des quatre coins du monde. Au-delà de la location d'hébergements, la promotion d'expériences, autre fonctionnalité phare d'une plateforme comme Airbnb, constitue un canal indéniable de promotion d'activités et expériences associées aux territoires qui peuvent se positionner proactivement pour promouvoir leur destination.

Selon la nouvelle loi organique 113-14 relative aux communes, parmi les compétences attribuées aux communes qui sont partagées avec l'État, le développement de l'économie locale et la promotion de l'emploi figurent en premier. Bien que les plateformes numériques d'hébergement touristique ne créent pas d'emplois directs au Maroc, ou dans les villes, elles contribuent cependant à la création d'opportunités de génération de revenus pour les propriétaires d'établissements, et hôtes, et à la création d'emploi indirects dans le secteur à travers un nouveau flux d'activités créées.

Les données collectées ont permis d'estimer à 73.000 DH (8.142 USD) le revenu moyen annuel généré par une propriété listée dans le segment homestay des plateformes digitales actives au Maroc⁶. Il est cependant difficile de savoir parmi les « hôtes » du segment homestay si les revenus générés à travers l'activité de location constituent un revenu principal ou complémentaire, et pour quel pourcentage d'hôtes. Aussi, étant donnée la prépondérance d'établissements de type maison d'hôte et de riads dans l'offre d'hébergement touristique au Maroc, qui eux aussi listent leur propriétés et chambres à travers une plateforme comme Airbnb, il est difficile d'estimer le réel impact d'un point de vue de création de nouvelles opportunités de revenus.

Ce qui apparaît de façon assez claire est que le vide juridique autour des activités générées à travers les plateformes, qui pour une partie relèvent du secteur informel, accentue la précarité associée aux emplois indirects et à la génération de revenus complémentaires créés. Dans le but de réduire ce niveau de précarité, il revient aussi aux villes, à travers leurs prérogatives, de se pencher sur cette problématique afin d'accompagner les propriétaires et hôtes dans la régularisation de leurs statuts et activités incluant la déclaration en bonne et due forme des emplois indirects créés.

Malgré l'absence de données ou d'informations sur la question, la problématique de pression causée sur le marché de la location par la mise à disposition de propriétés au profit de locations touristiques saisonnières se pose également pour les villes touristiques du Maroc. Cette problématique n'est cependant pas nouvelle pour le Maroc avec l'arrivée d'une plateforme comme Airbnb. En effet, la vague d'intérêt, de revalorisation puis de reconversion en établissements d'hébergement touristiques d'un nombre significatif de propriétés d'architecture traditionnelle (notamment les Riads) des médinas de Marrakech, Fès, Rabat au Tanger, datent des années 2000. Le mouvement, lancé au début des années 90 et renforcé à partir de 1998-2000 a

⁶ Données Seetransparent, Maroc 2019

abouti à une réévaluation foncière exceptionnelle des espaces convoités en médina⁷. Il s'agit aujourd'hui pour les villes, d'évaluer le nouvel impact de l'entrée sur le marché des plateformes numériques telles que Airbnb, avec une offre additionnelle, à la lumière des apprentissages tirés de l'expérience vécue avec les Riads.

Parmi les enjeux majeurs posés par les plateformes numériques internationales d'hébergement touristique au Maroc, l'absence de mécanismes d'imposition adaptés se distingue comme une problématique majeure. L'absence de cadres légal et réglementaire spécifiques associés aux activités de ces plateformes au Maroc induit un manque à gagner pour l'état et pour les villes à plusieurs niveaux :

- les revenus générés par les plateformes au Maroc, à travers les commissions prélevées auprès des clients et propriétaires d'hébergement ne sont pas imposés aujourd'hui, alors que leurs activités utilisent indirectement les Infrastructures et services publics en place
- les revenus générés par les propriétaires d'hébergements non enregistrés, œuvrant dans l'informel, ne sont pas imposés (il y a lieu de souligner ici que certains hébergements non autorisés par le ministère du tourisme, à cause de l'absence de cadre réglementaire adéquat, comme pour le meublé touristique, peuvent cependant être en règles vis à vis des impôts sur l'entreprise)
- pour les hébergements listés non autorisés, les impôts spécifiques au secteur du tourisme, à savoir la taxe de séjour et la taxe de promotion touristique, ne sont pas prélevés
- pour les emplois indirects créés à travers les activités des plateformes, les contributions aux caisses de sécurité sociale et les taxes liées à la déclaration d'emplois par l'employeur, comme la taxe de formation professionnelle, ne sont pas prélevées.

Il y a lieu de rappeler ici que la nouvelle loi sur la fiscalité locale comprend des dispositions relatives au prélèvement de la taxe de séjour, au profit des communes, y compris pour tous les hébergements listés sur les plateformes en ligne. Reste à définir les mécanismes de mise en œuvre et le rôle des villes dans l'opérationnalisation de ces nouvelles dispositions

Au vu des enjeux et opportunités relevés pour les villes et communes, il s'avère important aujourd'hui que celles-ci se joignent au débat et à la dynamique d'actions, encore timides cependant, initiés par d'autres acteurs publics et privés au sujet de l'impact des plateformes digitales du secteur du tourisme. Dans un contexte de régionalisation avancée, et un nouveau cadre où les instances territoriales élues voient leurs prérogatives et responsabilités renforcées, les villes sont amenées à faire entendre leurs voix plus distinctement et à agir pour la défense des intérêts de développement de leurs territoires impactés.

Des opportunités de taille mais aussi des enjeux et risques significatifs ont été relevés quant aux activités des plateformes numériques dans le secteur du tourisme au Maroc, et pour les territoires et villes. Afin d'exploiter ces opportunités tout en se donnant les moyens de désamorcer les enjeux et mitiger les risques, les acteurs publics, au niveau central et territorial, ainsi que les acteurs sectoriels sont aujourd'hui amenés à agir, en cohésion et dans un esprit de collaboration.

Ainsi, il ressort des travaux menés dans le cadre de cette mission que les conseils communaux des villes, où les plateformes numériques internationales d'hébergement touristiques sont actives, ont un rôle à jouer dans l'encadrement des activités de celles -ci, notamment à travers l'initiation d'avis et d'actions de collaboration et d'intermédiation avec les différentes parties prenantes. Un certain nombre d'opportunités d'actions ont été identifiées dans ce sens et consignées dans la dernière section de ce rapport.

⁷ Les médinas marocaines, un nouveau type de gentrification ? Anne Claire Kurzac-Souali (2009)

PLATEFORMES NUMÉRIQUES DU SECTEUR DE LA MOBILITÉ AU MAROC

Quatre des cinq plateformes d'intermédiation de service de VTC identifiées sont des plateformes internationales (Careem, Heetch, YassirGo et Indriver) et une est une nouvelle application marocaine (Saidecar). Toutefois celles actives principalement dans les grandes villes du Maroc, sont :

- Careem rachetée par Uber en 2020
- Heetch
- YassirGo
- InDriver
- Saidecar

Il y a lieu de préciser que la dynamique concurrentielle est telle que le paysage des opérateurs est en constante mutation, avec des nouveaux entrants et des changements permanents, entre rachats, changements de modèles et nouveaux acteurs. Saidecar et Indriver sont parmi les derniers entrants sur le marché du VTC (décembre 2019 et 2021 respectivement).

Quant à InDriver, tout fraîchement arrivé sur le marché marocain, la plateforme semble avoir introduit un modèle avec des approches innovantes comme la possibilité de négociations des prix entre « captains » et usagers, très proches des habitudes de consommation et de paiement des marocains.

Il y a deux startups nationales ayant développé des plateformes marocaines de service de covoiturage, pour la mobilité interurbaine :

- Pipipyalah
- Mchina.ma

Les plateformes marocaines avec un modèle hybride de service VTC exclusif aux taxis, ou de service de VTC avec flotte retenues sont :

- Roby, service VTC exclusif aux taxis présent dans les villes de Marrakech, Casablanca, Agadir et Salé
- Votrechauffeur.ma, service de VTC avec flotte créé en réponse à Uber exerçant ses activités partout au Maroc
- Ma-navette.com, service de VTC avec flotte exerçant partout au Maroc

L'arrivée de Careem fondée à Dubaï en 2012, initialement via le rachat de la startup marocaine Mobilitech, suivie du lancement du Géant Uber au Maroc a provoqué un grand retentissement puisqu'ils ont pénétré un secteur très contrôlé et verrouillé :

- La wilaya de Casablanca a estimé que les activités d'Uber au Maroc étaient illégales
- Les taxis se sont révoltés estimant que la concurrence d'Uber et Careem était déloyale.
- De leur côté, les usagers des transports en commun de Casablanca ont accueilli l'arrivée de Uber et Careem avec soulagement. En effet, bien que plus chère, cette offre d'un service de transport relativement sécurisé, de bonne qualité, de porte à porte, est venue combler un vrai vide pour les consommateurs plus aisés.

Lorsque les chauffeurs de taxis ont commencé à s'en prendre aux « captains » Uber et Careem, les usagers des VTC ont exprimé leur insatisfaction notamment par le biais de pétitions citoyennes.

Il y a lieu de noter que les Conseils communaux n'ont pas été relevés comme parties prenantes actives de cet écosystème, et ce malgré leurs attributions légales leur conférant la création et la gestion des services et équipements nécessaires à l'offre des services de proximité aux citoyens incluant le transport public urbain.

Il n'existe aucun cadre réglementaire spécifique et adapté pouvant s'appliquer aux activités de services d'intermédiation de transport telles que celles coordonnées par des plateformes numériques de type Careem et Heetch et permettant aux chauffeurs adhérents à ces plateformes d'exercer dans la légalité.

Or, ce service est essentiel.

Pour les plateformes nationales de covoiturage, le marché-cible consiste en la tranche d'âge des 20-25 ans, étudiants et jeunes actifs pour les passagers et les conducteurs. La dynamique de communauté créée fait que des passagers, une fois ayant acquis un véhicule, deviennent conducteurs.

Pipiyalah, par exemple, répond, selon son fondateur, à un besoin sur le marché de la mobilité interurbaine au Maroc. Cette startup marocaine se positionne comme « marketplace » de covoiturage, reliant conducteurs et passagers, pour offrir une solution de partage de frais et l'accès à un service de mobilité interurbaine à un prix raisonnable.

Pour le modèle de service de VTC avec flotte, les marchés et clients ciblés sont catégorisés en 3 segments, le positionnement étant différencié de celui des plateformes internationales de VTC, avec des prix encore plus élevés. Les directeurs de votrechauffeur.ma ont insisté sur cette différenciation et sur le fait que leur startup ne cherche pas à concurrencer les plateformes comme Careem sur les trajets intra-villes car leurs prix sont beaucoup plus élevés. A titre d'exemple, si une course intra-ville coûte 20 DH en taxi, elle coûterait 35 à 45 DH en Careem, et 80 DH sur votrechauffeur.ma. Les clients cibles, segments démographiques et prix, sont donc très différents et se concentrent sur :

- Le transport touristique : transferts aéroports, clients étrangers / touristes VTC
- Le B2C intra et intervilles pour des jeunes professionnels à la recherche d'un service de très haute qualité et prêts à payer le prix associé
- Le B2B, représentant le segment phare et 40 % du chiffre d'affaires, ciblant les clients entreprises / professionnels (un portefeuille d'environ 400 entreprises clientes)

Le service de transport sécurisé et de porte à porte répond aussi à un besoin spécifique de certains segments démographiques, notamment les femmes, qui y voient une solution à des risques de sécurité souvent associés aux services de transport en commun dans les villes au Maroc (pendant l'attente et recherche de taxi, d'autobus, la nuit...). Cet argument a également été soulevé pour les services de covoiturage interurbain, qui seraient convoités par les jeunes femmes comme une alternative plus sécuritaire où elles se sentent beaucoup moins exposées aux risques de harcèlement et autres hostilités subies dans les transports en commun interurbains comme les autocars et les trains.

Enfin, l'arrivée des plateformes numériques de service d'intermédiation de VTC a sans aucun doute créé l'opportunité pour de nombreux jeunes citoyens, en général des hommes, d'explorer une source de revenus complémentaires par l'utilisation de l'application en tant que conducteurs.

Des applications comme Careem et Heetch attirent entre 3.000 et 12.000 chauffeurs actifs. Le revenu moyen que peut espérer un capitaine Careem, peut atteindre 4.000 DH/semaine soit 16.000 DH/mois. Il s'agit ici d'un revenu maximum brut représentant toutefois plus de 3 à 4 fois le SMIG mensuel au Maroc même si on déduit les frais encourus en essence et entretien du véhicule.

Aussi, il faut souligner, qu'au-delà de la création d'opportunités de revenus pour des jeunes conducteurs de manière générale, la nouvelle exigence de recrutement par Careem qui impose aux conducteurs éligibles d'être détenteurs de permis de confiance, cible aujourd'hui le segment de chauffeurs professionnels. Ces conducteurs professionnels étaient jusque-là à la merci de la dictature des détenteurs d'agrément de taxis, surtout dans une grande ville comme Casablanca où le nombre de taxis agréments (16.000) est démesurément faible par rapport au nombre de détenteurs de permis de confiance (90.000 et en croissance). Souvent très peu actifs, voire au chômage à cause de la difficulté d'accès à des opportunités de location de taxis agréments, ces professionnels voient dans les plateformes digitales de service VTC un salut inespéré d'activité et de génération de revenus significatifs.

CONCLUSION GÉNÉRALES ET RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES POUR LES VILLES

Les villes, en tant que collectivités territoriales et instances élues au suffrage universel, sont aujourd'hui actrices dans un contexte nouveau.

En effet, les villes se trouvent désormais dans une situation favorable porteuse d'opportunités sans précédent, issues de la combinaison de deux facteurs :

- Le contexte de la régionalisation avancée qui donne des prérogatives renforcées et élargies aux villes et autres collectivités territoriales
- L'entrée sur les territoires et marchés de nouvelles plateformes numériques efficaces, dans des secteurs clés tels que l'hébergement touristique ou encore la mobilité urbaine.

Ces nouveaux acteurs présentent, dans l'absolu, de nombreuses opportunités pour les secteurs et territoires dans lesquels ils opèrent, dont l'offre aux citoyens et entrepreneurs de nouveaux services digitalisés innovants et efficaces, des canaux de commercialisation puissants pour les opérateurs sectoriels, la création de nouveaux modèles de revenus et d'emplois et la dynamisation des écosystèmes sectoriels locaux d'innovation. Pour les villes et l'Etat, l'entrée de ces acteurs présente aussi des opportunités non négligeables, dont notamment la collecte de taxes et d'impôts supplémentaires potentiels, ou l'offre de solutions à certaines insuffisances sectorielles (par la diversification, la commercialisation et la promotion de l'offre touristique), ou des services publics (par l'offre de services de transport urbain efficaces). Les plateformes internationales, du secteur de la mobilité comme de l'hébergement sont, par leur portée globale, des canaux puissants pour le positionnement et la promotion des villes et des territoires marocains, et de leurs offres et services dans le monde.

Néanmoins, la conjoncture autour de cette nouvelle donne d'opportunités est marquée par l'absence de cadres légal et réglementaire adaptés à ces nouveaux modèles d'activités économiques, le manque

d'informations et de données et l'absence des mécanismes de veille et de suivi des acteurs publics et instances élues sur le sujet. Cette conjoncture accentue les défis posés par l'entrée de ces nouveaux acteurs et réduit le potentiel de transformation des opportunités en création de valeur réelle et pérenne pour les différentes parties prenantes marocaines, citoyens, entrepreneurs, opérateurs, Etat, villes et territoires. Les villes peuvent contribuer à changer cette dynamique contrainte et se positionner en tant qu'actrices de cette transformation.

Elles peuvent notamment se positionner en acteurs intermédiaires entre citoyens, Etat et les plateformes afin de répondre aux enjeux identifiés, dont la mise en place d'un cadre réglementaire adéquat et adapté. Une approche proactive permettrait l'initiative d'enclencher le dialogue, aujourd'hui interrompu voire inexistant, avec les plateformes numériques nationales et internationales, dans un esprit de collaboration et de cocréation pour encadrer la mobilité urbaine de demain, et pour développer l'offre et la promotion touristique.

Les villes peuvent en outre, en participant activement à une action commune avec les villes membres de l'AIMF, profiter d'une part de l'expérience des villes qui ont déjà mené des négociations avec les grandes plateformes numériques internationales avec succès. Et d'autre part, bénéficier de leviers de négociation et d'effets d'échelle pour peser dans les discussions avec des géants tels que Airbnb, Booking ou Uber.

Ainsi, porteuses d'une vision résolument moderne, à l'écoute des revendications des besoins des citoyens, ouvertes à l'innovation qu'offrent les plateformes numériques, en concertation avec le gouvernement et les autres villes francophones du monde, les villes ont la capacité de faire évoluer des pans entiers de la société et de l'économie et de se positionner comme de véritables moteurs.

Plus spécifiquement, les villes ont aujourd'hui un rôle significatif à jouer dans l'encadrement des activités des plateformes numériques actives sur leurs territoires dans les secteurs de l'hébergement touristique et de la mobilité, notamment à travers l'initiation d'avis et d'actions de concertation, de collaboration et d'intermédiation avec les différentes parties prenantes.

IV.3. - Analyse des communautés d'innovation au Cameroun

Les communautés d'innovation favorisent l'hybridation des idées et des compétences, s'ouvrant sur la collaboration, mais exposées aux aléas des limites institutionnelles.

Stimuler l'innovation dans le domaine numérique, par les structures d'appui, ou par la créativité, demande de bâtir un socle conceptuel, multi parties prenantes, destiné à soutenir les démarches de valorisation des idées et des projets.

Pour cela, il convient d'acquérir une culture numérique, de développer son usage et de faire du dividende numérique une source d'avancées sociales et de croissance. Voilà l'enjeu pour l'économie locale !

C'est pourquoi il faut investir dans la production locale et sur le potentiel de la ville pour tirer le meilleur profit de l'économie numérique.

En tant que limite réelle dans l'espace naturel, mais en tant que notion bannie de l'espace numérique, la frontière, entendue au sens digital, devient un point d'inflexion et de confluence des dynamiques territoriales. Dans un réseau mondial décentralisé, caractérisé par l'internet, réseau sans frontière, la gouvernance locale se doit d'institutionnaliser et de viabiliser le concept de frontière numérique.

Pour analyser cette question l'AIMF s'est appuyée sur l'étude qu'elle a financée dans les villes de Douala et de Yaoundé.

Au total, 220 unités déclarantes, réparties entre les entrepreneurs, les startups, les entreprises locales (62,72 %) et les structures d'accompagnement (37,28 %), ont été recensées.

La population des villes couvertes par l'étude comprend les villes de Yaoundé (41,67 %), Douala (40,74 %), Bangangté (1,85 %), Dschang (0,93 %), Foumban (0,93 %), Garoua (1,85 %), Maroua (3,70 %), Mbalmayo (1,85 %), Ngaoundéré (3,70 %), Nkongsamba (0,93 %), Sangmélina (1,85 %). Onze villes en tout.

Dans le cadre de son appui à l'emploi, les objectifs gouvernementaux à l'horizon 2020 prévoyaient de porter la télé densité fixe à 45 % et la télé densité mobile à 65 % ; de doter 40.000 villages de moyens de télécommunications modernes ; de mettre à la disposition du public une offre d'accès à 2 Mb/s dans toutes les villes ayant un central numérique ; et, de multiplier par 50 le nombre d'emplois directs et indirects.

Tous les objectifs n'ont pas été atteints, pourtant, le Gouvernement s'est attaché à œuvrer à la réduction de la fracture numérique. S'inscrivant dans cette perspective, le Ministère des Postes et Télécommunications s'est engagé à booster l'innovation, mais aussi à promouvoir l'entrepreneuriat numérique féminin.

Des travailleurs de tous les âges et de toutes les catégories socioprofessionnelles occupent des fonctions au sein de ces communautés. Parmi les personnes interrogées, la tranche d'âge dominante était celle des 30 à 40 ans.

Dans l'ensemble, les travailleurs les mieux représentés étaient des propriétaires de startup (29,63 %), des dirigeants d'entreprise (18,52 %), des entrepreneurs indépendants (17,59 %) et des co-propriétaires de start-ups (15,74 %).

Parmi les personnes diplômées, 29,63 % des répondants avaient un diplôme d'ingénieur, 20,37 % une maîtrise ou un master (1), 15,74 % une licence et 10,19 % un baccalauréat.

Pour ce qui est de la répartition sexuée des répondants, le ratio homme /femme était particulièrement asymétrique, un répondant sur cinq seulement était une femme.

Concernant les besoins des entrepreneurs et des start-ups, 100 % des personnes interrogées recherchaient un financement ; cependant, 63,3 % de ces personnes disposaient d'un financement propre sous forme d'épargne ou de liquidités, mais 97,8 % d'entre elles estimaient que ces liquidités n'étaient pas suffisantes pour couvrir l'ensemble de leurs besoins. De manière générale, ces acteurs recherchaient des investissements pour financer :

- les coûts liés à l'achat des équipements (38,46 %)
- les nouveaux projets (18,27 %)

- les charges fixes et variables (18,27 %) et enfin
- les coûts de création d'entreprise (10,58 %)

Le principal constat réside dans la mauvaise articulation des atouts et des enjeux autour des communautés d'innovation camerounaises, ce qui est dommage, vu les efforts déployés par le Gouvernement et les structures d'accompagnement, dont la diversité de l'écosystème constitue une véritable force ; il aurait été d'ailleurs intéressant d'instituer une coordination basée sur les capacités intellectuelles, pour définir une nouvelle approche des politiques communes, ou pour revoir les politiques en vigueur.

Il ressort de nos travaux que les politiques publiques de soutien aux PME ont un réel impact sur l'économie numérique, mais, en raison de la forte mortalité des entreprises, l'enjeu sera de pérenniser les acquis sur le long terme.

L'économie camerounaise regorge de ressources, d'acteurs multiples et de talents qui offrent la possibilité de développer des marchés pour le numérique et les technologies de pointe. Ces dynamiques requièrent un grand niveau d'habileté dans la gestion des apports respectifs des parties prenantes et, enfin, la mise sur pied d'une coordination impliquant tous les acteurs dans le développement des processus cohérents.

Mais, l'absence d'un cadre exclusif aux startups entrave leur croissance et leur développement et l'entrepreneuriat féminin a davantage besoin de règles et de compétences techniques.

En l'absence de compétences dans la gestion des dynamiques créatives et innovantes, l'administration municipale dispose de quatre principaux mécanismes de critériologisation de la cohésion économique et sociale : l'outil conceptuel, l'outil Bottom up (approche ascendante de la décentralisation), l'outil budgétaire et l'outil règlementaire.

Il ressort de ces travaux que l'objectif de l'AIMF est de :

- donner l'impulsion politique nécessaire à la formulation et à la mise en œuvre des politiques urbaines innovantes et durables basées sur le numérique
- promouvoir la créativité et l'émergence de nouveaux talents
- améliorer le cadre juridique et règlementaire en matière de gouvernance numérique
- lutter contre les obstacles d'ordre fiscal

IV.3.1. - Cameroun : plateforme et solutions numériques de la mobilité et de l'hébergement

La notion de plateforme collaborative doit être entendue de manière large. Les relations significatives, entre les parties prenantes d'une offre, lorsqu'elles ont abouti à une transaction, fondée sur le partage, la mutualisation des biens, des savoirs et des services, donnent matière à les considérer comme compatibles avec les valeurs de l'économie collaborative. Où, les plateformes numériques jouent le rôle de tiers intervenant dans la fixation des prix, la gestion des flux d'offres, des flux d'informations et de participants au marché.

S'il ne fallait retenir que trois déterminants de l'activité des plateformes au Cameroun, ce seraient premièrement, la culture du partage propre au numérique, deuxièmement, les technologies habilitantes, et enfin, la data driven strategy.

L'AIMF a, dans ce cadre, souhaité analyser le rôle des plateformes numériques de services en étudiant l'impact qu'elles ont sur l'économie en générale. Elles présentent l'intérêt que revêtent ces enjeux pour les politiques gouvernementales et locales, et pour l'investissement au niveau communal et national. Les enjeux sociaux étant nombreux, il a été nécessaire de mesurer l'impact de l'évolution numérique sur la fiscalité et le droit camerounais, et se pencher également sur le problème de la concurrence déloyale entre les géantes multinationales comme Booking, Airbnb et les petites entreprises locales.

Comme acteurs de proximité, les collectivités territoriales doivent faire en sorte que les chocs de culture et de gouvernance provoqués par le numérique se transforment en chocs positifs. En tant que fait sociétal et civilisationnel, le numérique remplit une fonction structurante et prégnante dans les structures d'organisation des territoires. Les crises multiples que traverse le Cameroun et le contexte budgétaire rigide réduisent la marge de manœuvre des acteurs publics, la non-prise en compte du numérique, dans la transformation sociale, peut accélérer le risque d'un décrochage entre les institutions et les attentes des citoyens. Le numérique bouleverse les collectivités territoriales en renversant les barrières, en remettant en cause l'ordre habituel et les silotisations institutionnelles, mais en injectant l'innovation nécessaire pour créer de nouveaux concepts et services. Le numérique permet d'atteindre une plus grande précision dans la conception, le développement et le perfectionnement des produits et services. Le passage de l'économie traditionnelle à l'économie numérique va provoquer un choc de culture gigantesque. Si le numérique n'est pas intégré aux politiques publiques, il faudra alors s'attendre à un autre choc de gouvernance préjudiciable à la bonne marche de la société. La promotion de l'innovation sociale, pour réagir face à cela, commence par la prise en compte du numérique dans les modes de gouvernance. Il est donc important de revisiter les modèles d'organisation et de planification pour renforcer le service public et maîtriser les coûts, tout en restant à l'écoute des citoyens et des entreprises. Un des plus grands défis sera d'introduire une nouvelle culture numérique qui façonne les modes de penser et d'agir.

Selon les avis des acteurs consultés, les défis concernent d'abord la gestion des interactions entre la multisectorialité et l'interopérabilité de l'action publique. Ce problème de gouvernance se résorberait plus facilement à partir d'une infrastructure décisionnelle au niveau national. Celle-ci favoriserait la réduction des écarts de compétences et les déficits de ressources indispensables au développement des capacités numériques. L'accompagnement de l'AIMF, selon le représentant du MINFI, pourrait intervenir à ces divers stades macro politiques publics nationaux. D'autre part, les vides juridiques actuels confortent les pratiques d'évitement fiscal des plateformes internationales. Cela entretient l'impression qu'elles peuvent se passer des contraintes découlant des politiques publiques.

Il a été suggéré que l'accompagnement des CTD puisse s'inscrire dans la fourniture des équipements et la capacitation des acteurs dans le renforcement de leurs compétences, ainsi qu'en matière de développement de projets. Par ailleurs, l'un des grands défis à terme serait de soutenir la mise en place des mécanismes de collecte de taxes sur l'activité des plateformes numériques au Cameroun.

Au terme de cet entretien, il ressort que le passage de l'économie traditionnelle à l'économie numérique se heurte à des déficits de gouvernance. Par conséquent, la participation réussie des collectivités locales à l'essor numérique doit se précéder de réformes institutionnelles audacieuses. L'AIMF devrait procurer son appui aux divers acteurs institutionnels, que ce soit par des aides, des programmes, ou par la promotion

d'initiatives qui encourageraient les Maires à s'inscrire dans une démarche de développement numérique durable. Le manque de moyen technique, du secteur public comme de la municipalité, a constitué un frein à l'élaboration des projets avec l'important volet que représente leur mise en œuvre. Afin d'avoir plus d'impact, l'objectif est d'axer les efforts vers ces besoins précis, en vue d'accroître l'efficacité de l'activité numérique multisectorielle. La dimension infrastructurelle nécessite également un accompagnement et une aide adéquate.

L'un des principaux nœuds de blocage aux initiatives locales est l'absence « de la valeur de l'écosystème ». En effet, la performance des marchés ou des secteurs numériques, le plus souvent, se mesure par la somme des valeurs créées par l'écosystème et non pas par la valeur de chacun des acteurs de l'écosystème pris individuellement.

Au terme des travaux avec les acteurs locaux, il ressort sept points de faiblesse : les lacunes juridiques non comblées, les enjeux de la fiscalité numérique, les logiques de la valeur, les violences de genre, la mobilité durable et l'entrave à l'innovation.

Les hébergeurs fixent les prix des nuitées et gèrent leur disponibilité. Quant aux plateformes, elles fixent les taux de commission. Pour l'instant les plateformes exigent simplement que les prix offerts soient autant attractif que sur les autres canaux de distribution. Ces clauses de parité représentent cependant une menace contre les intérêts des acteurs locaux et devront constituer le cœur de leurs plaintes futures dirigées contre les plateformes. Ces dernières pourraient aussi, de façon arbitraire, appliquer la formule des commissions prohibitives aux hôtels et aux particuliers.

Hormis qu'elles soient des sources de litige potentiel, les effets des régimes constituent une source d'inflation certaine avec des effets directs possibles sur le profit et sur l'équilibre partiel du secteur des hébergements à courte durée via les plateformes numériques. Ces mêmes principes s'appliquent au secteur de la mobilité : les problèmes et les enjeux sont presque identiques.

Le moyen légal est l'un des outils dont dispose l'État et les collectivités pour endiguer des effets pervers importants sur le développement. Comment combattre les effets pervers des migrations de plateformes au sein de l'économie camerounaise? La réponse de la loi de Finances 2020 marque une période de transition entre les législations antérieures, actuelles, et celles qui devront avoir un effet sur l'avenir des services numériques.

Le problème de l'observance de la loi de Finances 2020 se bute à 2 problèmes majeurs :

- la loi ne précise pas qui supporte la charge du respect de l'obligation fiscale en matière de TVA sur le e-commerce électronique (on se demande si la charge revient à la plateforme ou aux fournisseurs de logement - selon l'hôtel Mont Febe, cette incompréhension mutuelle engendre des problèmes de responsabilité qui les opposent à la plateforme Booking...)
- l'al.1 du CGI précise cependant que la taxe sur la valeur ajoutée due sur les commissions perçues à l'occasion des ventes qui sont effectuées au Cameroun à travers les plateformes de commerce électronique, est déclarée et reversée au Trésor public par les opérateurs desdites plateformes.

La grande difficulté de la charge de l'observance sur la collecte et le reversement au Trésor public de la taxe sur la valeur ajoutée par les plateformes, c'est d'abord la question d'accès aux informations relatives aux

activités de cet opérateur dans le cyberspace camerounais, et ensuite, l'inefficacité des mécanismes de collecte et de sanction.

Cette étude a permis de faire une analyse de l'accès à l'économie selon le genre. Il ressort que l'accès à l'économie semble réservé aux hommes. La valorisation féminine est mitigée, D'ailleurs, aucune femme n'occupe la fonction de Maire de grandes villes, ni n'exerce comme Présidente de Région.

La responsabilité sociale des entreprises ne concourt pas à l'égalité professionnelle homme/femme. Dans les entreprises hôtelières ou de logements de tourisme, les femmes n'occupent que 10 % des fonctions de dirigeant, contre 85,5 % des fonctions d'assistante de direction et près de 57,14 % des postes de réceptionniste. Cependant l'évolution de la régulation juridique sur l'égalité professionnelle n'est plus à démontrer ; même si on est frustré et contrarié par les chiffres traitant de la représentation sexuée des fonctions comme celles des Maires de grandes villes et Présidents de Région.

Selon le sexe, on s'aperçoit que 82,8 % des déposants de brevets étaient des hommes, contre 12,2 % seulement de femmes (OAPI, 2019). Les femmes participent peu à la vie créative de l'économie.

IV.3.2. - Les Centres multimédias créés au Cameroun par l'AIMF

L'AIMF a procédé à un audit de mise à niveau des centres de ressources multimédias dont elle a financé la création.

Les Centres de Ressources Multimédias (CRM) sont le fruit de la coopération, émanant du programme de solidarité numérique souhaité par les collectivités territoriales décentralisées. Ces centres traduisent la volonté des élus locaux d'apporter une formation aux outils numériques pour les citoyens.

Les CRM offrent à l'ensemble de ses usagers une gamme d'activités : formation (avec des outils et moyens pédagogiques adéquats), loisirs, communication, éducation (au moyen d'internet haut débit). Les villes de Yaoundé, Soa, Edéa, Dschang, Foumban, Douala, Ebolowa et Ngaoundéré ont été dotées sur fonds de l'AIMF de centres de ressources multimédias.

Ont été audités :

- Le centre multimédia de la municipalité de Foumban installé en 2014
- Le centre multimédia du Lycée technique de Foumban installé en 2009
- Le centre multimédia du Lycée Polyvalent de Bonabérie de Douala créé en 2009
- Le centre multimédia du Lycée technique de Douala Koumassi installé en 2008
- Le centre de ressources multimédia de l'ENIET de Soa créé en 2007

Les centres multimédias internet ont rencontré un succès avec une très forte fréquentation d'élèves et permis des formations pédagogiques disciplinaires pour les enseignants. Néanmoins, la gestion de la maintenance des équipements, le choix des animateurs et la maintenance des centres sont à la charge de l'administration. En outre, ceux-ci ne disposent pas de budget de fonctionnement propre leur permettant une pérennité de fonctionnement.

Notre étude a montré la nécessité d'ouvrir les centres à la société civile, particulièrement aux startups. Des associations d'handicapés lors du dernier séminaire sont intervenues avec des propositions techniques et pédagogiques pour s'intégrer à la vie des centres. Le critère d'ouverture de la municipalité à des usagers facilitera la gestion de différents publics.

Il en ressort qu'il serait souhaitable de renforcer ou de créer des nouveaux centres dans les municipalités membres de l'AIMF.

Ces nouveaux centres municipaux permettront d'accueillir des associations et des acteurs de la société civile dans les domaines du secteur social et de la santé.

Il reste à déterminer, en fonction de la volonté des villes membres, le choix du lieu en relation avec une société civile organisée. Il a été proposé à Yaoundé, Douala ou Bafoussam, pour des raisons démographiques et de proximité avec le siège social des différentes associations concernées.

IV 4 – Modernisation du système comptable de la République centrafricaine

Ce projet, en voie d'achèvement, illustre l'action de l'AIMF en matière d'appui à la gouvernance grâce au numérique. Appui à la modernisation des états civils et appui à la modernisation des finances locales.

L'objectif de ce projet en voie d'achèvement est de centraliser en temps réel les opérations des postes comptables locaux, dans le futur système intégré de gestion budgétaire et comptable Sim_ba RCA 1.0 et de former les cadres sur le fondement et l'organisation générale de la centralisation comptable et les étapes de centralisation, à plusieurs niveaux des opérations des postes comptables secondaires.

L'activité financière mesurable des postes locaux de la RCA représente environ 4 milliards de FCFA, soit 2 % du volume du budget. Cette donnée, provenant de la balance de 2019 (balance 2020 non encore arrêtée ne comprend que les transactions en espèces, puisque leurs transactions bancaires sont noyées dans la masse des écritures, sans pouvoir être isolées.

Le seul poste douanier de Douala encaisserait environ 1 milliard de FCFA de recettes par mois.

En nombre, ces opérations représentent un volume annuel estimé à moins de 100 000 transactions, soit une moyenne d'environ 100 transactions mensuelles par poste comptable, 5 par jour ; certains postes de l'est du pays peuvent n'avoir aucune activité au cours d'un mois donné.

Les postes secondaires ne sont pas informatisés. La Receveuse-Payeuse municipale de la Ville de Bangui dispose d'une base de données en Excel ; certains comptables utilisent également des tableaux Excel pour tenir une partie de leur comptabilité.

Selon l'audit effectué par la Banque mondiale, « la qualité de l'équipe SIM_ba des manuels remis aux futurs utilisateurs de SIM_ba, la qualité de la formation dispensée, sont unanimement appréciées ».

Les projets d'amélioration de la gestion des finances publiques sont des projets longs : les temps d'intervention sont généralement largement sous-estimés, tout particulièrement pour l'informatisation ; est également généralement sous-estimé le coût de la maintenance, des aspects techniques (réseaux).

En matière de management de ces projets, on peut noter :

- La méfiance dans les cadres et agents est à déplorer, avec le refus de véritables délégations de signatures, les circuits de signatures remontant systématiquement au niveau le plus haut. L'esprit de la LOLF étant au contraire de mettre en avant la confiance en lieu et place de la méfiance.
- L'insuffisance de contrôles et des sanctions
- Mais aussi l'insuffisance d'intéressements lorsque les objectifs sont atteints et que les résultats sont obtenus.
- S'il existe des îlots de modernité, il demeure bien des insuffisances, au niveau immobilier (y compris climatisation), du mobilier, du matériel, des ordinateurs et appareils informatiques – fréquentes coupures d'électricité, d'internet – groupes électrogènes à entretenir – batteries à surveiller ; à Bangui, mais aussi davantage dans les postes secondaires.
- Il manque des véhicules à l'Inspection des Services du Trésor pour mener à bien leurs missions de contrôles inopinés. Ils ne devraient pas toujours avoir à obtenir un ordre de mission pour réaliser ces contrôles.
- Accélérer la centralisation financière ne doit pas être réalisée au détriment de la centralisation des opérations comptables puisqu'elles donnent une information précieuse sur le déroulement de l'activité de l'Etat, ce qui ne se limite pas à la gestion de la trésorerie.

Les textes votés, promulgués par la RCA ont leur intérêt, ils s'inscrivent dans l'application de normes internationales. Avec le système de bancarisation, mettre en place des circuits inversés (encaissement direct à la banque et non chez le comptable public, pourtant personnellement et pécuniairement responsable) complexifie sensiblement le système comptable, nuit aux rapprochements et contrôles, accroît l'insécurité comptable.

Afin de remédier à ces manquements, le meilleur choix technique est de revenir à l'orthodoxie financière, à l'application de la LOLF et du RGCP. Il y a lieu de valoriser les acteurs, les futurs responsables de programme, mais dès aujourd'hui, le comptable public.

Pour améliorer la centralisation comptable, que ce soit au niveau de la justification des opérations ou au niveau du respect des délais, il convient de réaliser les opérations dans le bon sens, celui que prévoit la LOLF et le RGCP. A cet égard, l'introduction de SIM_ba qui est une application structurante, favorisera cette gestion.

Pour les régions déshéritées en réseau bancaire, on pourrait imaginer de centraliser des opérations par téléphone (ce fut pendant un temps, par radio), voire de réaliser des encaissements et ou des paiements par téléphones (convention à passer avec un opérateur).

Il y a lieu aussi de vérifier si les transferts doivent véritablement s'analyser comme tels : l'Etat ne se transfère pas à lui-même. Il ne peut donc y avoir de transferts du budget général au profit de services d'Etat. Un transfert ne peut être réalisé qu'au profit d'un organisme autonome. Dès lors, cet organisme doit disposer d'un budget, d'un ordonnateur, d'un comptable assignataire, rendre un compte de gestion.

Les services de l'Etat, y compris pour l'exécution des opérations des projets financés par l'extérieur, notamment celles du FED, devraient donc légitimement être reliés à SIM_ba.

Pour préparer la mise en application de SIM_ba au 1^{er} janvier 2023, il reste à finaliser les référentiels, notamment la liste des postes comptables, le plan comptable lui-même, en revoyant les comptes de transferts, en créant des comptes bancaires pour les postes comptables secondaires, revoir les demandes à formuler aux banques pour l'obtention des relevés bancaires au niveau des postes et cibler les postes secondaires à enjeu pour les relier à SIM_ba.

La crise liée au contexte sanitaire a amené à estimer les effets sur le projet SIM_ba et à prendre collégialement les mesures pour limiter les conséquences sur le projet.

Contrairement à l'approche initiale qui prévoyait une validation des processus avec les experts désignés par les partenaires de la RCA, nous avons été conduits à décrire l'ensemble des processus et procédures, les schémas comptables.

4 documents ont été produits :

- Les processus budgétaires (avec et sans mise en place de la pluri-annualité et du budget programme)
- Les processus des dépenses (charges de fonctionnement et dépenses d'investissement)
- Les processus des produits
- Les processus comptables

Le Plan comptable de l'Etat, avec une note synthétique sur les aspects majeurs par classe de compte est en cours de finalisation.

Les modules suivants ont été livrés avec leurs manuels :

- Loi de finances et budgets
- Dépenses
- Produits

Dans ces livrables, tous les aspects comptables et trésorerie concernés sont intégrés, ainsi que les aspects d'interface.

Pour renforcer les formations, trois types de documents ont été fournis :

1. Les descriptions des processus de dépenses rédigées par les experts fonctionnels, avec les responsables opérationnels des structures budgétaires et comptables du ministère des Finances et du Budget Certains éléments réglementaires de cette description sont rappelés dans les exercices du support de formation.
2. Les manuels SIM_ba des processus budget et d'exécution des dépenses
3. Les supports de formation

Un bilan des compétences des ressources humaines de la DSI et un état des lieux des équipements informatiques du Ministère des Finances et du Budget ont été effectués en juillet 2019.

La plateforme informatique dédiée à SIM_ba a été installée. Elle est opérationnelle, isolée sous son propre réseau.

4 serveurs ont été installés et configurés dans deux salles techniques.

Deux niveaux de tests ont été effectués

- Formation du personnel : La formation de janvier a permis d'effectuer une simulation réaliste de chaque processus. Cette simulation doit permettre à chacun de manipuler l'outil et de vérifier que SIM_ba répond correctement aux différents cas de figure et produit les restitutions pour chaque processus concerné. Pour l'AIMF, la formation a le rôle capital de tester les fonctionnalités de SIM_ba. Le support de cours accompagnant la formation est fondé sur des exercices mettant l'utilisateur en situation réelle. Ces exercices permettent à l'utilisateur de vérifier que SIM_ba répond à leurs besoins. Ce support de cours doit être considéré comme un véritable protocole de test fonctionnel.
- Tests de performance : Une configuration complète de SIM_ba a été installée dans une machine virtuelle sur la plateforme dédiée à SIM_ba, des tests représentatifs de l'utilisation de SIM_ba ont été effectués. Chacun des tests a été effectué séquentiellement et des mesures de performance (principalement la réactivité) ont été faites. L'impact de l'interaction avec la base de données vis-à-vis des des microprocesseurs, de la mémoire vive et du réseau a été évalué. Il ne montre aucun goulot d'étranglement même si l'on augmente la charge utilisateur, les processus étant alors traités en parallèle sur les microprocesseurs et les unités de stockage

IV.5. - Accompagner le changement d'échelle des pratiques en matière de numérique responsable

De ces études et analyses, il ressort que :

- Les collectivités francophones témoignent d'initiatives exemplaires, empruntant à de multiples registres d'action :
 - Créations de services nouveaux et essentiels pour les populations (*anticipation des risques naturels, aide humanitaire d'urgence, ...*)

- Soutien à l'innovation et aux talents et projets innovants tout au long de leur cycle de vie pour ancrer les ressources aux territoires et parvenir à des modèles de développement plus résilients (*dispositifs d'accompagnement, hébergement et équipement des innovateurs...*)
- Soutien / Développement de modèles alternatifs de plateformes, plus coopératives, relevant de valeurs de l'économie sociale et solidaire⁸ (*via notamment des politiques d'achat responsable...*)
- Invention de nouveaux types de partenariats gagnant-gagnant avec les firmes technologiques (*Échanges de données, utilisation des réseaux sociaux pour « aller vers » les nouveaux espaces de sociabilité des citoyens⁹*)
- Elaboration de nouvelles régulations quand cela est nécessaire (*cf. le cas des interdictions ou limitation d'usage de plateformes comme AirBnB, Uber, ou encore les règles imposées aux opérateurs de trottinettes en free floating*)
- Mise en place de dispositifs pour lutter contre les fractures numériques (*dispositifs d'aide à l'équipement, à la connexion et aux usages par la médiation*)

Tantôt acheteuses responsables, (co)-investisseuses à impact, connectrices - animatrices d'écosystèmes d'innovation, lanceuses d'alertes et garantes de cadres juridiques et réglementaires ad-hoc, les initiatives menées dénotent de la multiplicité des leviers que peuvent activer les collectivités pour parvenir à des transformations numériques souhaitées, qui intègrent des critères sociaux, environnementaux et démocratiques.

- Si ces bonnes pratiques tendent à se développer, elles n'en demeurent pas moins minoritaires et, face à la croissance exponentielle des outils et des usages numériques, nous avons, au sein de l'AIMF, la conviction que leur changement d'échelle et leur diffusion doivent être amplifiés et accélérés au nom de valeurs partagées entre les différents niveaux de gouvernements, et avec les acteurs privés et citoyens qui, conjointement, détiennent les leviers économiques d'un numérique responsable.

L'AIMF souhaite clairement amplifier son action pour parvenir à un numérique qui soit souhaité et non imposé...

Souhaité, car inclusif et capacitant des populations les plus défavorisées, par une lutte contre les fractures numériques d'équipement, de connexion ou d'usage.

Souhaité car vecteur de renouvellement des relations de proximité entre les collectivités et les habitants de leurs territoires.

Souhaité car garant de l'efficacité des dépenses publiques par la meilleure gestion de nos organisations et de nos infrastructures

Souhaité car orienté vers un futur écologiquement soutenable en intégrant des objectifs de décarbonation dans ses orientations et de sobriété dans ses usages

Souhaité enfin – et c'est la clé de tout le reste, car gouvernable grâce à des cadres législatifs et réglementaires rénovés assurant sécurité et équité dans le déploiement des dispositifs technologiques,

⁸ Gouvernance inclusive, partage de valeur, éthique des données, production de communs, coopérations entre plateformes via leur interopérabilité.

⁹ Cf. les échanges d'informations entre des plateformes telles que Waze et les collectivités ou, de façon générale, le recours aux réseaux sociaux pour mieux connaître et approcher des populations devenues invisibles aux outils classiques de participation.

des partenariats publics / privés répondant à des logiques gagnant-gagnants¹⁰, des formes de coopération au sein de communautés locales d'innovation qui valorisent les potentiels locaux, tout en réduisant la dépendance à des acteurs globalisés. C'est sur ces différentes bases qu'une souveraineté numérique des collectivités pourra se bâtir, avec pour ligne d'horizon des impacts sociaux, démocratiques et écologiques maîtrisés et des villes mieux à même de faire du numérique un élément clé de leur résilience territoriale.

- Fidèle à ses principes et forte de son partenariat stratégique avec l'Union Européenne, l'AIMF se fixe pour objectifs d'offrir les moyens aux villes de prendre la mesure et d'agir individuellement et collectivement face aux enjeux du numérique. Les actions envisagées en faveur de cette capacitation des villes renvoient à la fois à des registres de :
 - Sensibilisation et de mobilisation des élus et cadres dirigeants des collectivités francophones car le numérique, on l'a compris, est avant tout un sujet politique qui doit être pris en charge au plus haut niveau exécutif des Mairies,
 - Plaidoyer et de travail de coopération avec les gouvernements nationaux et les organisations inter-gouvernementales pour favoriser l'adaptation des cadres réglementaires et législatifs aux enjeux et modalités d'action des villes,
 - Échange de pratiques pour l'inspiration, la professionnalisation des agents et élus, mais aussi pour favoriser la diffusion des innovations entre les territoires et leurs communautés d'innovation,
 - Soutien à des projets pilotes visant l'émergence et la consolidation d'innovations numériques à impact et la mise en réseau des collectivités pour faciliter la capitalisation / diffusion de leurs résultats, voire les co-investissements nécessaires à leur développement,
 - Développement de méthodes et d'outils d'observation et d'analyse des impacts du numérique et d'acteurs tels que les plateformes sur les territoires.

En termes de type de projets soutenus, on peut lister les chantiers suivants :

- Le soutien aux écosystèmes d'innovation dans les villes membres de l'AIMF (incubateurs, start-ups, entrepreneur.e.s, artistes, créateurs) à travers des politiques urbaines adaptées, la mise à disposition d'espaces (fablabs, incubateurs), d'accompagnement, d'accès à de formations dans le cadre d'une politique sociale en direction des plus démunis ;
- L'appui aux politiques de transition numérique (« digitalisation ») des villes membres de l'AIMF grâce à des échanges d'expériences entre villes, l'élaboration de stratégies municipales (cf. activité mise en place à Phnom Penh) ou encore le soutien à la mise en œuvre de projets concrets de services innovants dans les domaines de compétences des villes (gestion des déchets, résilience, situation d'urgence et catastrophes naturelles, etc.)

¹⁰ Cf. notamment les exemples en matière de valorisation de la donnée, déjà largement évoqué lors des principaux temps forts du groupe de plaidoyer numérique de l'AIMF.